PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 4 – INVENTAIRE DU STATIONNEMENT

AGENCE D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUI du Conseil communautaire de la CCPL en date du 30/09/2019

PRÉAMBULE

L'inventaire du stationnement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Depuis la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), il est une obligation. Ainsi, le rapport de présentation du PLU doit établir « un inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et de potentialités de mutualisation de ces capacités » (article L. 151-4 du code de l'urbanisme).

L'intérêt de la démarche n'est pas de réaliser une pièce constitutive du rapport de présentation mais d'établir un VÉRITABLE DIAGNOSTIC de l'offre de stationnement sur l'ensemble du territoire afin qu'il puisse être utile à la MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT ET DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP).

L'inventaire du stationnement consistera à dénombrer, localiser et qualifier l'ensemble des places de stationnement ouvertes au public. L'inventaire du stationnement sera également complété par d'autres travaux afin de réaliser une analyse autant quantitative que qualitative. Parmi ceux-ci :

- Un REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE pour répertorier les bonnes et mauvaises pratiques en matière de stationnement
- Une DESCRIPTION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA VOIRIE pour les personnes à mobilité réduite (PMR) afin d'évaluer la qualité des places de stationnement
- Un recensement et la localisation de la SIGNALÉTIQUE relative aux parkings
- Un TRAVAIL D'ENQUÊTE auprès des maires pour évaluer le souhait et les attentes des communes en matière de stationnement

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 3

MÉTHODOLOGIE 8

ANALYSE SECTORIELLE 16

Périmètre de la Communauté de communes du Pays de Lumbres 17

1. Haut-Loquin 19
2. Boisdinghem 21
3. Ledinghem 23
4. Affringues 25
5. Leulinghem 27
6. Wisques 29
7. Bouvelinghem 31
8. Rebergues 33
9. Clerques 35
10. Quercamps 37
11. Journy 39
12. Bayenghem-lès-Seninghem 41
13. Rémilly Wirquin 43
14. Bléquin 45
15. Escoeuilles 47
16. Vaudringhem 49
17. Audrehem 51
18. Wismes 53
19. Ouve Wirquin 55
20. Surques 57
21. Coulomby 59
22. Quelmes 61
23. Acquin Westbécourt 63

24. Setques 65
25. Cléty 67
26. Bonningues-les-Ardres 69
27. Seninghem 71
28. Dohem 73
29. Nielles-les-Bléquin 75
30. Zudausques82 83
31. Elnes 85
32. Alquines 87
33. Pihem 89
34. Wavrans-sur-l'Aa 91
35. Esquerdes 97
36. Lumbres 105

ANALYSE THÉMATIQUE 128
Jalonnement des parkings 129
Stationnement public réglementé 131
Emplacements réservés 135

ANALYSE QUALITATIVE 138
Comptes rendus et statistiques 139

ANNEXES 148

MÉTHODOLOGIE

LES DONNÉES À RÉCOLTER

- L'inventaire du stationnement consistera à dénombrer, localiser et qualifier l'ensemble des places de stationnement ouvertes au public. Seront répertorier dans cette analyse :

    - Les places de STATIONNEMENT EN PARKING, c'est-à-dire les places de stationnement séparées de la voirie par une voie d'accès. Ceux-ci comprendront les parkings publics, les parkings privés ouverts au public ainsi que les parkings associés aux surfaces commerciales.
    - Les places de STATIONNEMENT EN VOIRIE MATÉRIALISÉ, c'est-à-dire celles qui sont délimitées par un marquage au sol, que celui-ci soit de la peinture ou des clous.
    - Les places de STATIONNEMENT EN VOIRIE SANS MARQUAGE, c'est-à-dire celles qui sont tolérées mais qui sont indiquées par aucun élément.
    - Les places de PARKING POUR VÉLOS

    Ne seront pas prises en compte :

    - Les places de stationnement qui n'ont PAS VOCATION À ACCUEILLIR DU PUBLIC, tels que les parkings d'entreprises.
    - Les places de stationnement se situant SUR DES PARCELLES PRIVÉES.
    - Les PARKINGS DE STOCKAGE associés aux garages ou concessions automobiles.

    Pour chaque place de stationnement seront répertoriées les informations suivantes :

Le type de parking ou de place de stationnement : PRIVÉ OU PUBLIC

La GRATUITÉ OU LE TARIF du stationnement

La RÉGLEMENTATION du stationnement (zone bleue, interdiction temporaire de stationner, etc.)

L'ALTERNANCE

La DURÉE LIMITÉE

Les EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (personnes à mobilité réduite, livraison, taxi…)

Pour les places de stationnement pour vélos, on distinguera les PINCES-ROUES ET LES ARCEAUX

Les places de stationnement pour les VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- Le reportage photographique ne se portera pas sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres mais consistera à prendre des photos des parkings ou des stationnements ayant des caractéristiques particulières. Le reportage aura pour objectifs de JUGER DE LA QUALITÉ des places de stationnement. Il permettra de mettre en avant les stationnements qui possèdent une bonne qualité paysagère, une bonne accessibilité à la voirie, etc. En somme, il permettra de répertorier les BONNES ET LES MAUVAISES PRATIQUES en matière de stationnement et de parkings. Enfin, le reportage photographique permettra de comparer les stationnements des différentes communes entre elles.
- Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des stationnements, des parkings et de la voirie aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR), c'est-à-dire les « personnes handicapées […], les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et les personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette) » (directive 2001/85/CE du Conseil Européen). Il s'agira d'établir un bref DESCRIPTIF DE L'ACCESSIBILITÉ DES STATIONNEMENTS dans chaque commune. Cette démarche viendra en complément des analyses déjà réalisées par les communes pour la mise en place des PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE).
- Un recensement de la SIGNALÉTIQUE DÉDIÉE AUX PARKINGS sera également réalisé. Il s'agira de dénombre et de localiser l'ensemble des panneaux d'indication routière faisant référence au stationnement. Ce recensement permettra de comprendre le JALONNEMENT et de voir comment est organisée la circulation des automobilistes vers les lieux de stationnement.

- Enfin, un QUESTIONNAIRE à destination des maires permettra une analyse plus qualitative du stationnement. Il s'agira d'évaluer le manque ou l'absence de certains types de stationnement au sein de chaque commune. Le questionnaire permettra également de connaître les problèmes que peuvent rencontrer les communes en ce qui concerne le stationnement et d'appréhender LES ATTENTES ET LES SOUHAITS des maires en ce qui concerne l'inventaire du stationnement.

DÉROULEMENT DE L'INVENTAIRE DU STATIONNEMENT

L'inventaire du stationnement au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres se déroulera en plusieurs étapes que l'on pourrait schématiser comme suit :

1

PRÉ-REPÉRAGE SUR ORTHOPHOTOPLANS

Localiser les places de stationnement automobiles

2

TRAVAIL COMPLÉMENTAIRE DE TERRAIN

Compléter le repérage sur orthophotoplans
Réaliser l'inventaire de la signalétique
Réaliser le reportage photographique

3

TRAVAIL COMPLÉMENTAIRE D'ENQUÊTE AUPRÈS DES MAIRES

Questionnaire
Réunions et débats

4

TRAITEMENT DES DONNÉES

Organisation de la base SIG
Réalisation de cartographie

UN ZOOM SUR CERTAINES COMMUNES

Une analyse plus poussée sera réalisée sur certaines communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Il s'agira des communes suivantes :

- LUMBRES car il s'agit du bourg-centre, de la commune la plus peuplée et qui regroupe un certain nombre d'équipements publics. Il est aussi intéressant de s'attarder sur cette commune car elle fait l'objet d'un projet de revitalisation du bourg-centre et qu'elle est engagée dans un PAVE.
- ESQUERDES car il s'agit de l'une des communes les plus peuplées et de l'un des pôles secondaires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui concentre un certain nombre d'équipements publics et d'établissement commerciaux. De plus, la commune est également engagée dans un PAVE.
- WAVRANS-SUR-L'AA qui fait partie des communes les plus peuplées de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et qui est également engagée dans un PAVE.
- NIELLES-LES-BLÉQUIN qui constitue l'un des pôles secondaires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres dégagé par le diagnostic du PLUi et qui concentre un certain nombre d'équipements publics.

Pour ces quatre communes, un DÉCOUPAGE EN QUARTIER sera réalisé afin de faciliter le travail de terrain mais également de permettre une analyse plus poussée sur chaque quartier. Le découpage de ces quartiers sera fait à partir de DIFFÉRENTS CRITÈRES et notamment la forme urbaine, le type d'habitat, la fonction du quartier (habitat, commerce, industrie, mixité) ainsi que l'absence ou la présence d'équipements publics. Tous ces critères influençant sensiblement les pratiques de stationnement. Un habitat pavillonnaire où les parkings privatifs ne sont pas rares n'aura pas le même besoin en stationnement public qu'un quartier où prédomine les habitats collectifs.

LUMBRES

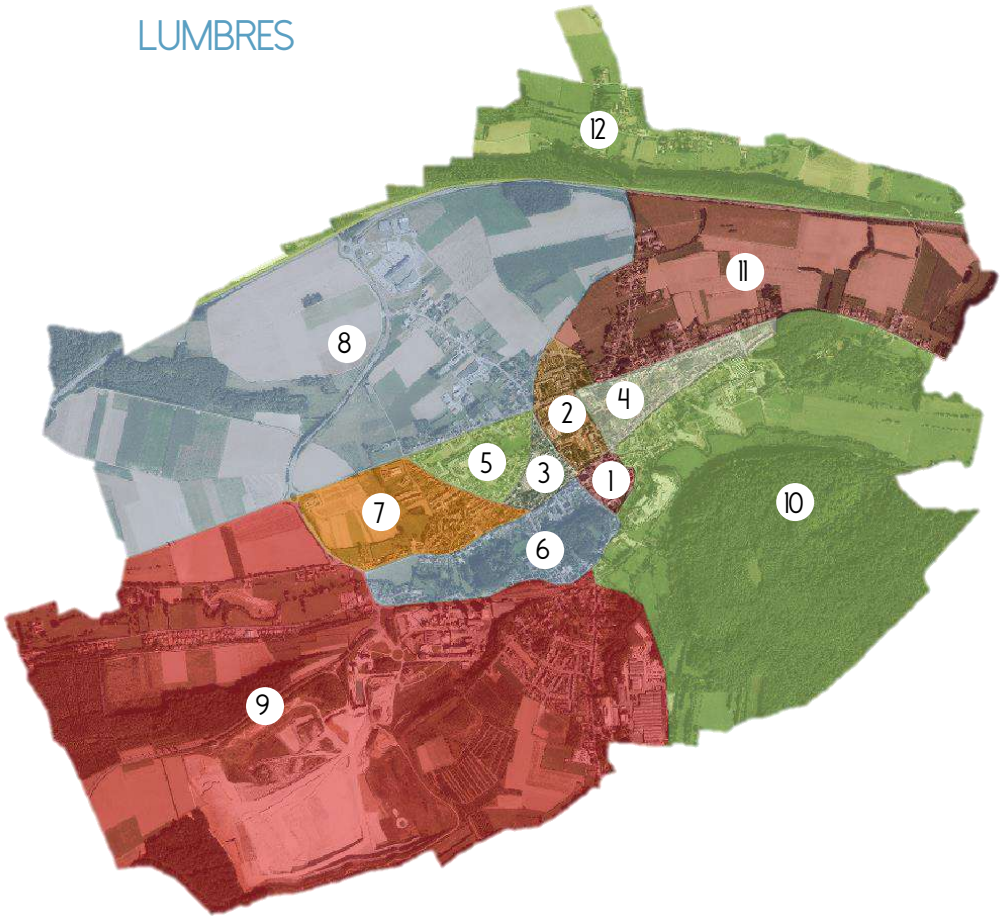

SECTEURS

1. Cœur de bourg
2. Cité du Docteur Schaffner / Résidence les impressionnistes
3. Rue du 8 mai / Rue Pasteur
4. Avenue Bernard Chochoy / Rue Marx Dormoy
5. Collège Albert Camus
6. Bords du Bléquin
7. Cité du Castor / Cité Roger Salengro
8. Zone d'activité des Sarts
9. Cimenterie / SICAL
10. Montagne et Marais de Lumbres
11. Liauwette / Fond de Quelmes
12. Val de Lumbres

ESQUERDES

SECTEURS

1. Rue Roger Salengro / Rue Pierre Brossolette
2. Abords de l'Eglise
3. Rue de la Necque / Rue du Montauban
4. Bois de la Poudrerie
5. Bords de l'Aa
6. Fersinghem
7. Chemin de Leuline
8. La bonne cense
9. Bois d'Esquerdes

WAVRANS-SUR-L'AA

SECTEURS

1. Avenue Bernard Chochoy / Route de Fauquembergues
2. Abords de l'Eglise
3. Assimghem
4. Mont du Blanc Chemin
5. Fourdebecques
6. Plouy
7. Campagnette

NIELLES-LES-BLÉQUIN

SECTEURS

1. Centre de village
2. Abords de l'Eglise
3. Le Hamel
4. Bords du Bléquin
5. Le Larre
6. Les Bouillards
7. La blanche rue
8. Les Grands Bois

ANALYSE SECTORIELLE

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Lumbres un inventaire des places publiques de stationnement a été mené. Celui-ci est aujourd'hui obligatoire et doit être intégré au rapport de présentation du PLUi.

L'inventaire du stationnement a été mené à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) et a concernant les 36 communes de l'intercommunalité.

Périmètre de l'inventaire du stationnement

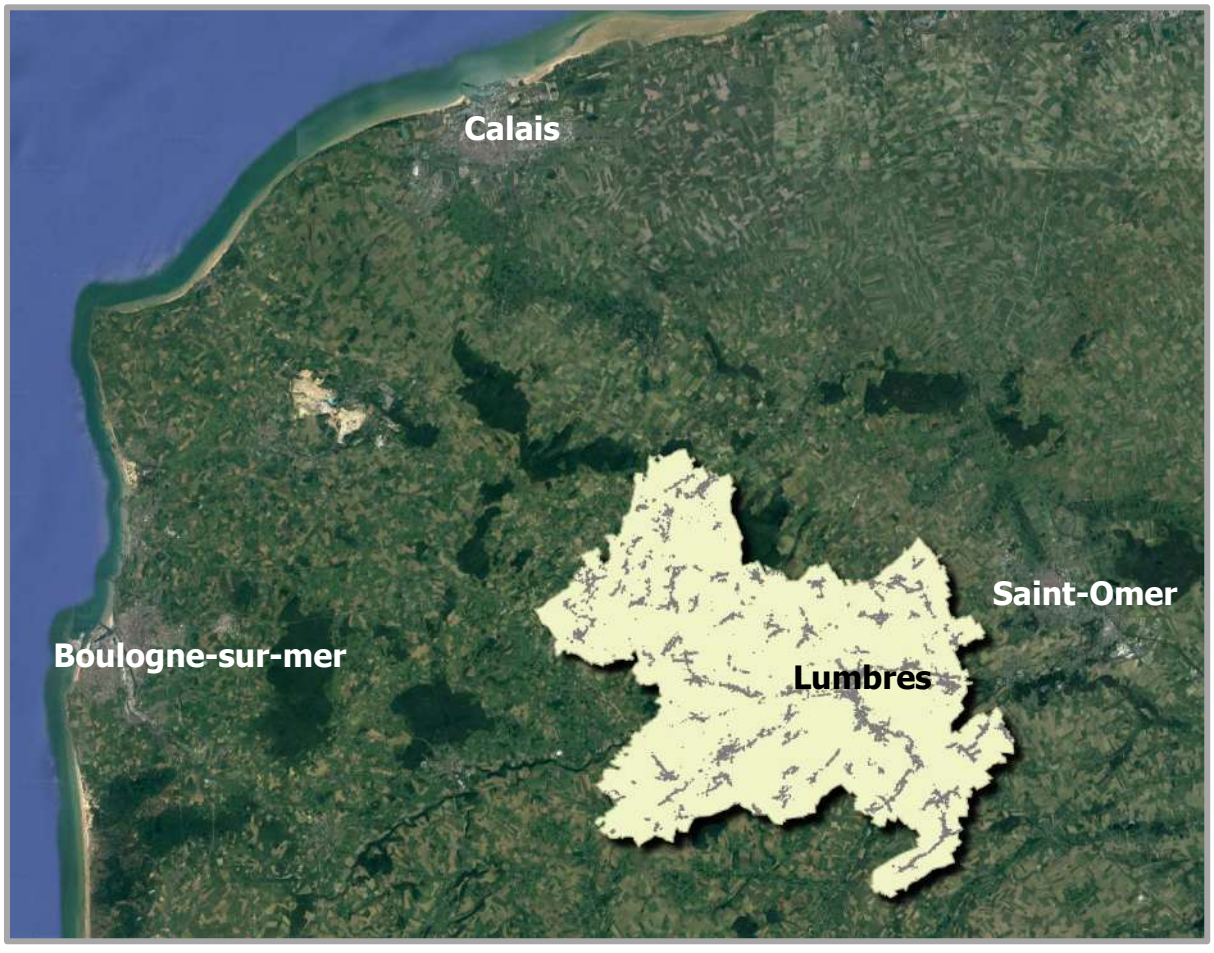

On constate que les communes possèdent plus ou moins de places publiques de stationnement selon leur nombre d'habitants mais également de leur localisation. Par exemple, Alquines est l'une des communes les plus peuplées mais possède moins de places de stationnement que d'autres communes moins peuplées. Les plus grosses offres de stationnement public se situent avant tout autour des vallées de l'Aa et du Bléquin.

Répartition des places publiques de stationnement au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

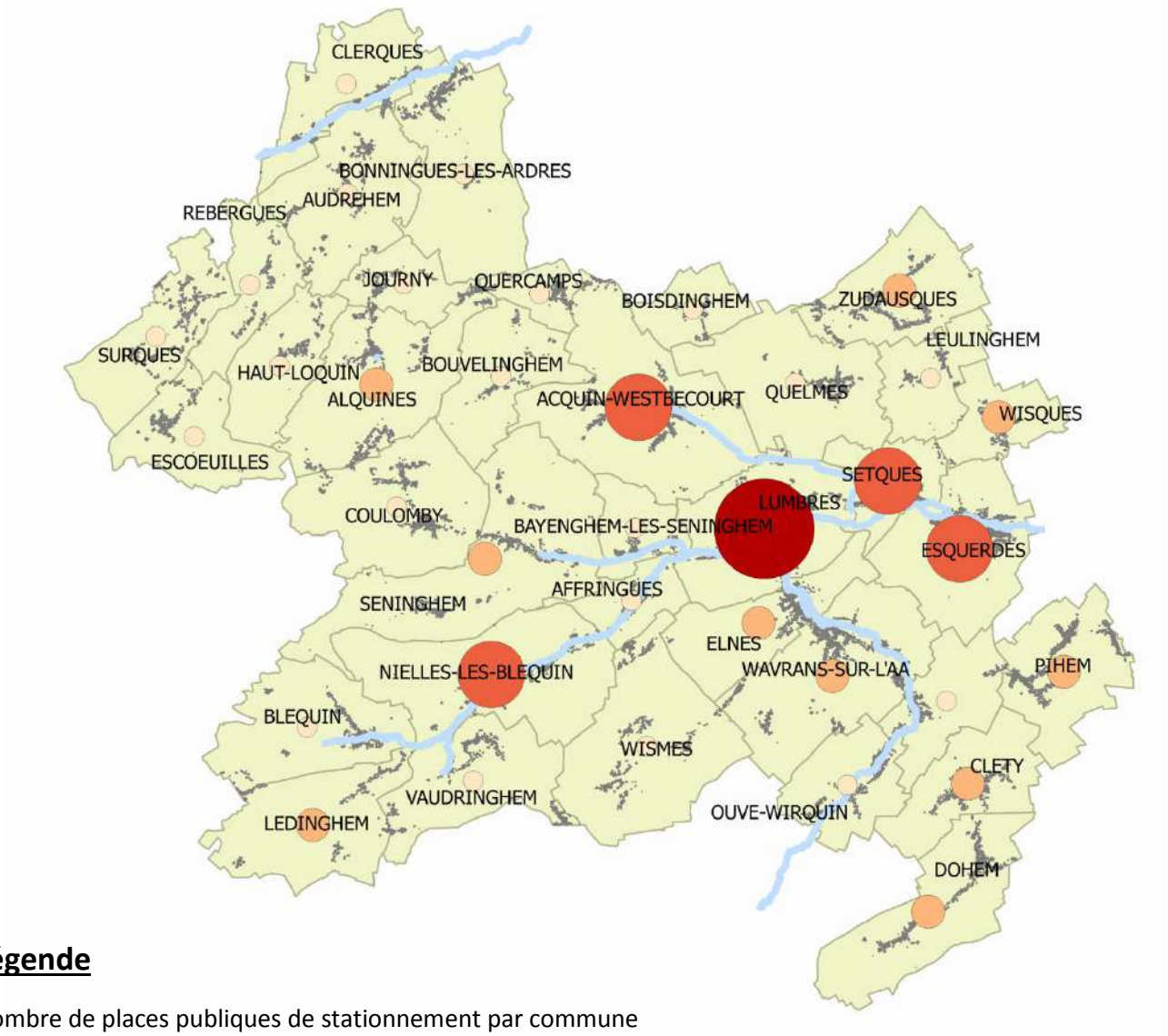

Légende

Nombre de places publiques de stationnement par commune

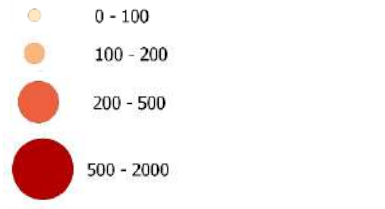

I HAUT-LOQUIN

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Signalétique – Rue d'Alquines

Stationnement devant la salle des fêtes
Rue d'Alquines

Parking de la mairie
Rue d'Alquines

Arrêt de bus avec marquage
Rue du Bas Loquin

Espace public utilisé pour stationner
Rue de l'église

1 stationnement public pour **3 habitants**

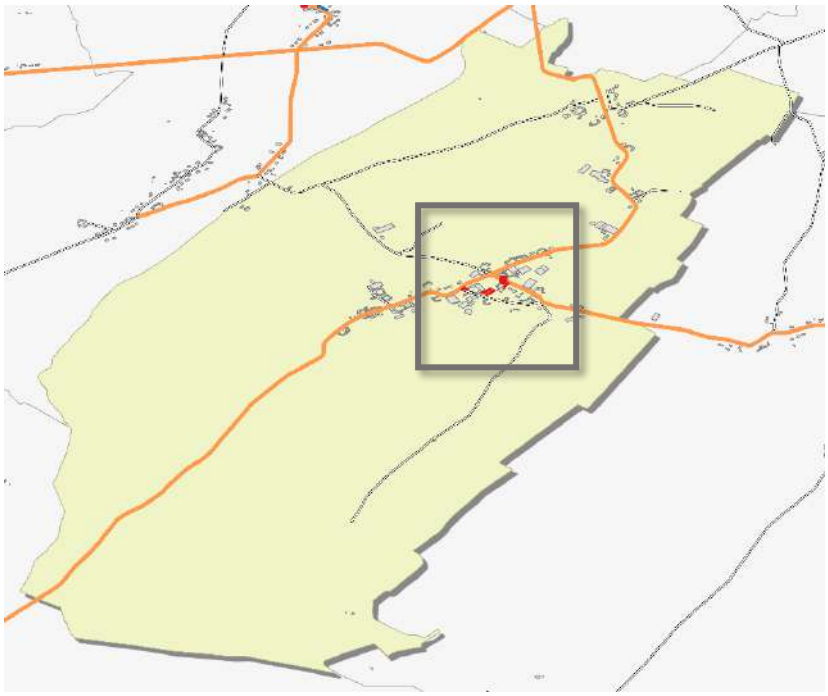

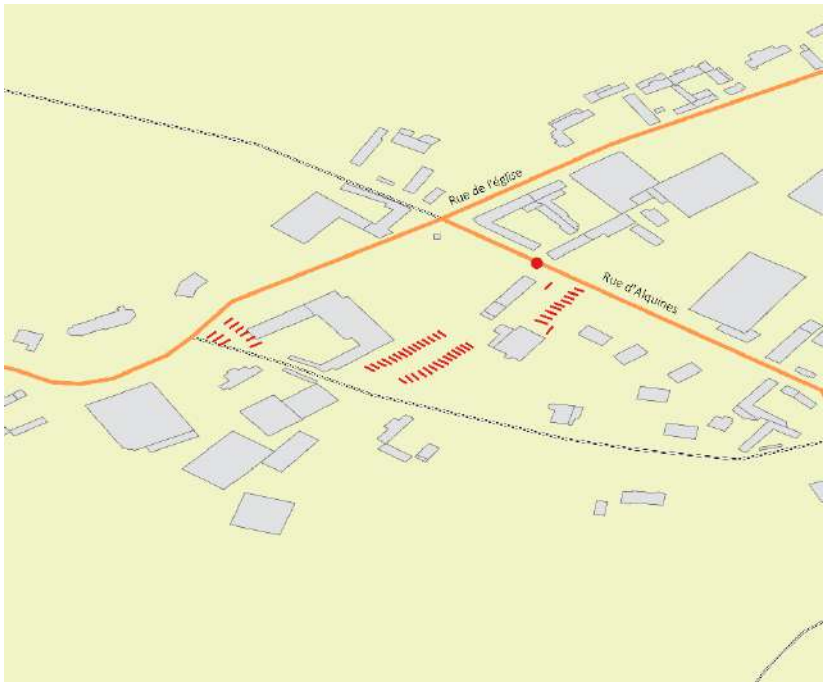

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 49

Nombre de places en parking : 49

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est quasiment inexistant.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

Un espace public délaissé (face à l'église) est utilisé comme parc de stationnement.

2 BOISDINGHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement à proximité de l'église
Rue du château

Stationnement à proximité de la mairie
Rue de l'église

Stationnement à proximité de l'église
Rue du château

Stationnement du stade de football
Rue principale

Signalétique en quartier résidentiel
Rue de l'église

1 stationnement public pour

4 habitants

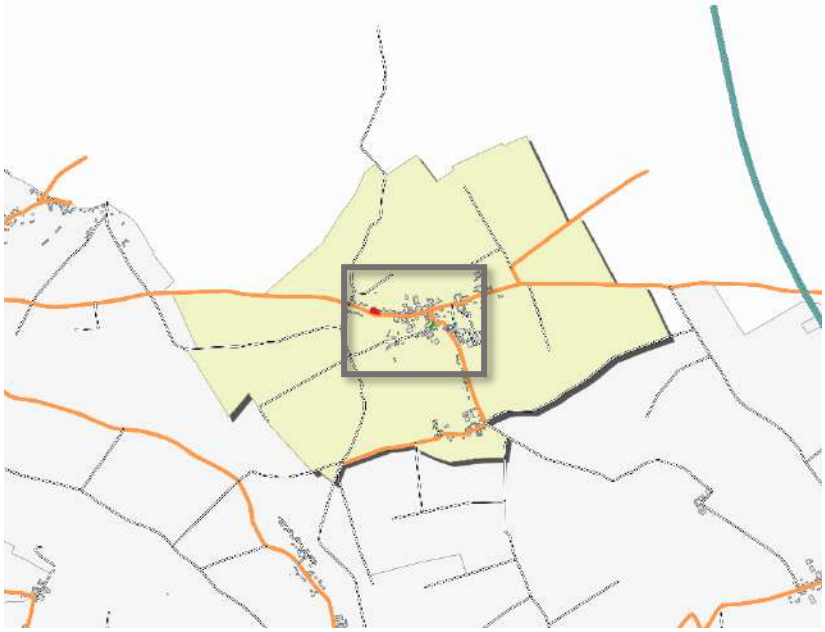

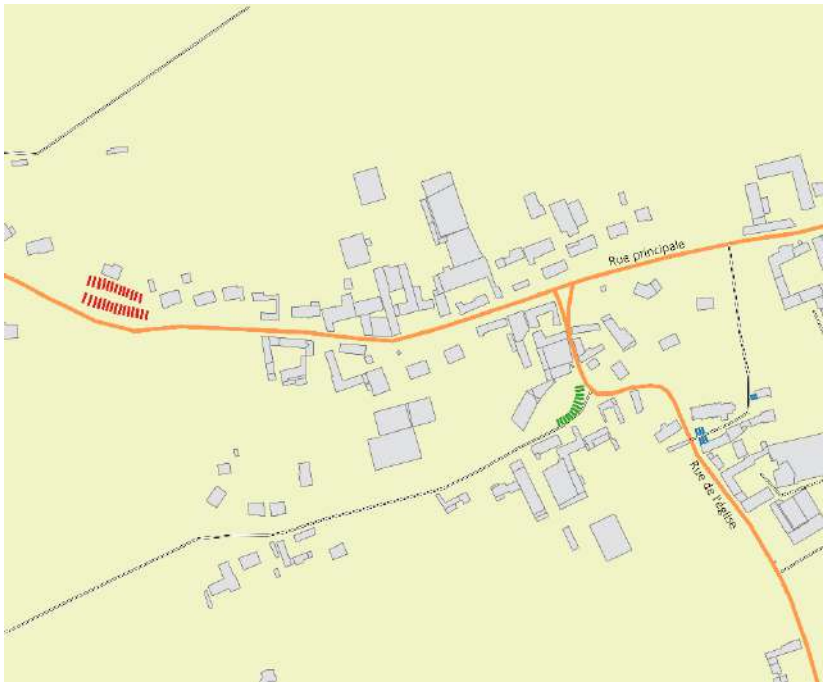

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 49

Nombre de places en parking : 28

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une rue est en **stationnement interdit** suite à un conflit de voisinage.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasiment inexistant.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Quelques **stationnements récurrents en voirie** rue principale.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, stade).

3 LEDINGHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking récent
Rue principale

Stationnement réservé aux bus
Rue principale

Stationnement non réglementé
Rue principale

Stationnement en parking à proximité de la mairie
Rue principale

Stationnement en parking sans marquage
Chaussée Brunehaut

Stationnement en parking
Rue principale

1 stationnement public pour

2 habitants

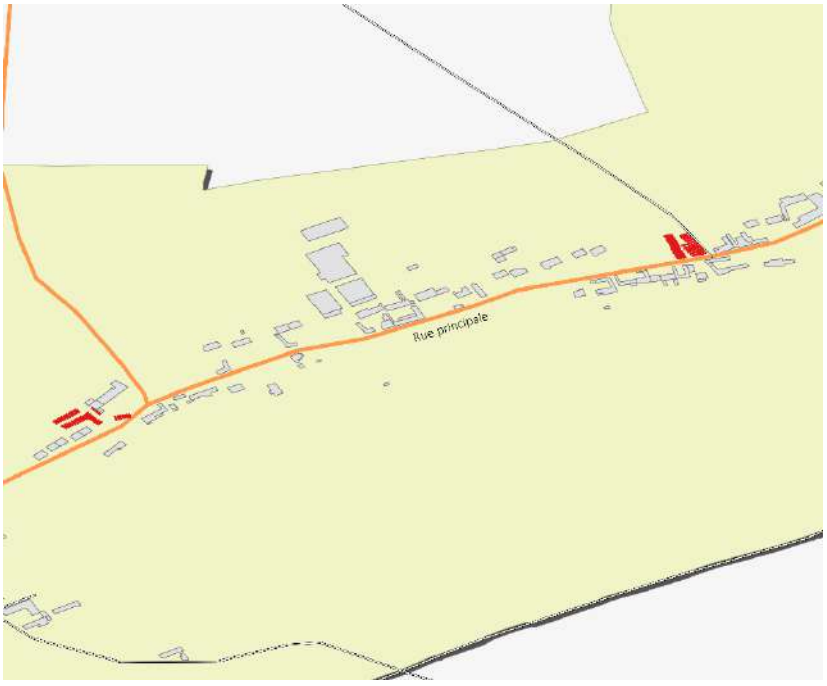

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 116

Nombre de places en parking : 116

Nombre de places réservées : 2

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est présent sur la quasi-totalité des parkings.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

Un espace délaissé devant un commerce, chaussée Brunehaut, est utilisé comme parc de stationnement par les automobilistes et les poids lourds.

4 AFFRINGUES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking avec signalétique
Rue de l'église

Stationnement interdit
Rue de l'église

Stationnement en quartier résidentiel
Rue de l'église

Stationnement en parking à proximité de l'église
Rue de l'église

1 stationnement public pour

4 habitants

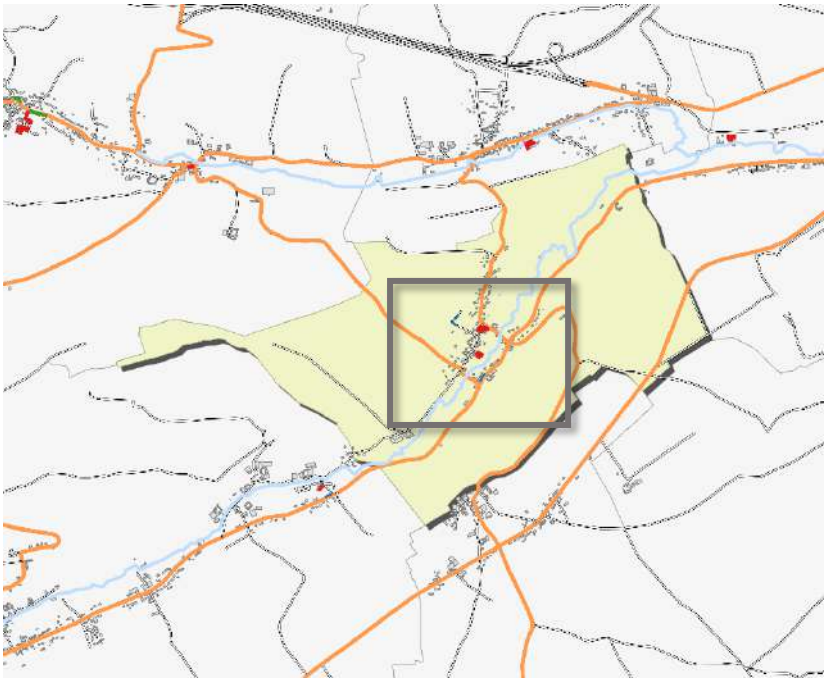

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 52

Nombre de places en parking : 36

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une rue est en **stationnement interdit** rue de l'église.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasiment inexistant.

Une **signalétique** existe pour indiquer le parking rue de Bayenghem.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

5 LEULINGHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie matérialisée
Rue de la Haute Panée

Signalétique
Porte du littoral

Signalétique
Porte du littoral

Stationnement ouvert au public
Porte du littoral

Aire de covoiturage
Porte du littoral

Places réservées
véhicules électriques
Porte du littoral

Stationnement en voirie matérialisée
Porte du littoral

Places réservées PMR
Porte du littoral

1 stationnement public pour

3 habitants

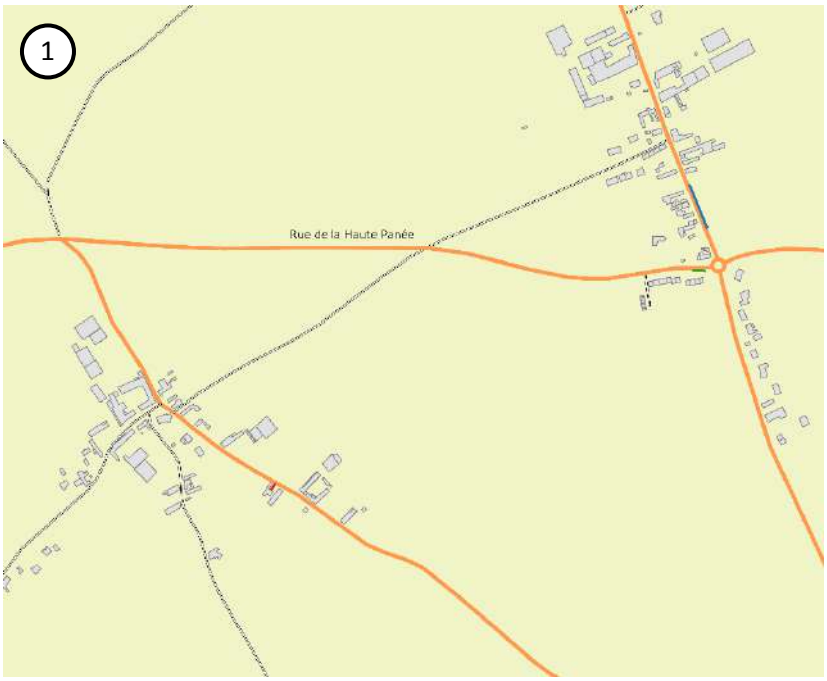

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 78

Nombre de places en parking : 44

Nombre de places réservées : 10

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement existe sur la plupart des emplacements.

Une **signalétique** existe pour indiquer l'aire de covoiturage.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Des places de stationnement ont été marquées rue de la Haute Panée pour le besoin des résidents.

Des places réservées aux **véhicules électriques** sont présentes sur l'aire de covoiturage.

De nombreuses places de stationnement sont relatives à la **Porte du Littoral**.

6 WISQUES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement non réglementé à proximité de l'Abbaye
Rue de la fontaine

Stationnement en parking
Rue de l'école

Signalétique
Rue de l'école

Signalétique
Rue de l'école

Stationnement devant l'Abbaye
Rue de la fontaine

Stationnement en parking à proximité de la mairie
Rue de l'école

1 stationnement public pour **2 habitants**

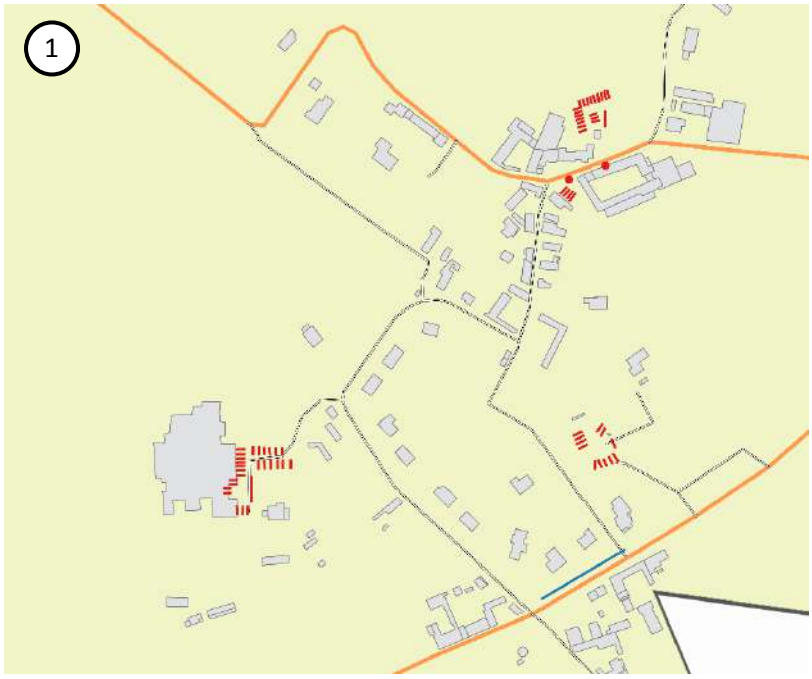

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 189

Nombre de places en parking : 36

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est présent sur la plupart des parkings.

Une **signalétique** existe pour indiquer le parking de la mairie, rue de l'école et le parking de l'Abbaye Saint-Paul, rue de l'école.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie) et **cultuels** (abbayes).

Un **stationnement non réglementé** et récurrent existe à proximité de l'Abbaye.

Un nombre important de stationnement est également relatif à la sortie de l'autoroute et l'aire de covoiturage.

7 BOUVELINGHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement PMR à l'arrière de la salle des fêtes
Rue Huitième de Ligne

Stationnement réglementé
Rue Huitième de Ligne

Stationnement résidentiel en voirie
Place de Rochemore

Stationnement en parking devant la mairie
Rue Huitième de Ligne

Stationnement en parking de la Maison de Pierre
Rue du hameau de Coëte

1 stationnement public pour

5 habitants

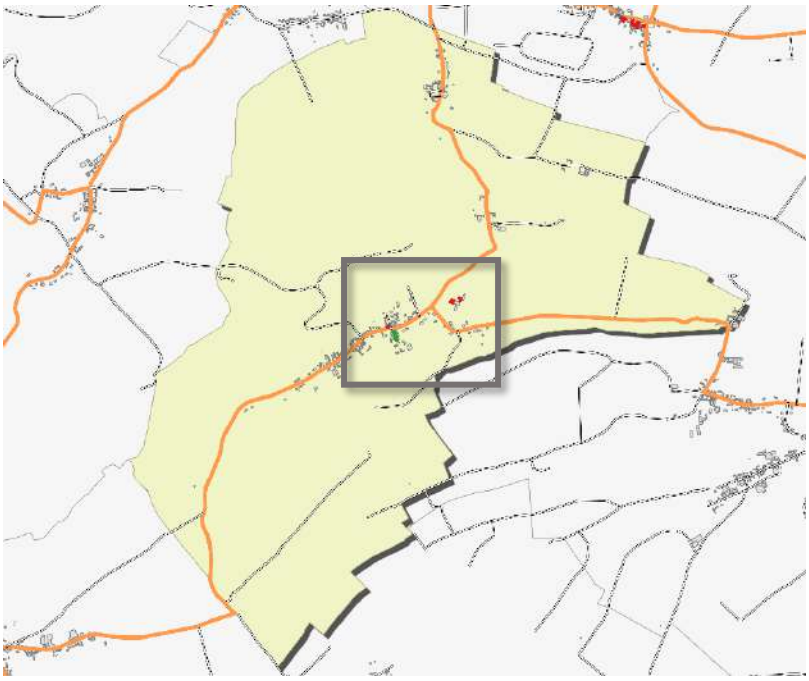

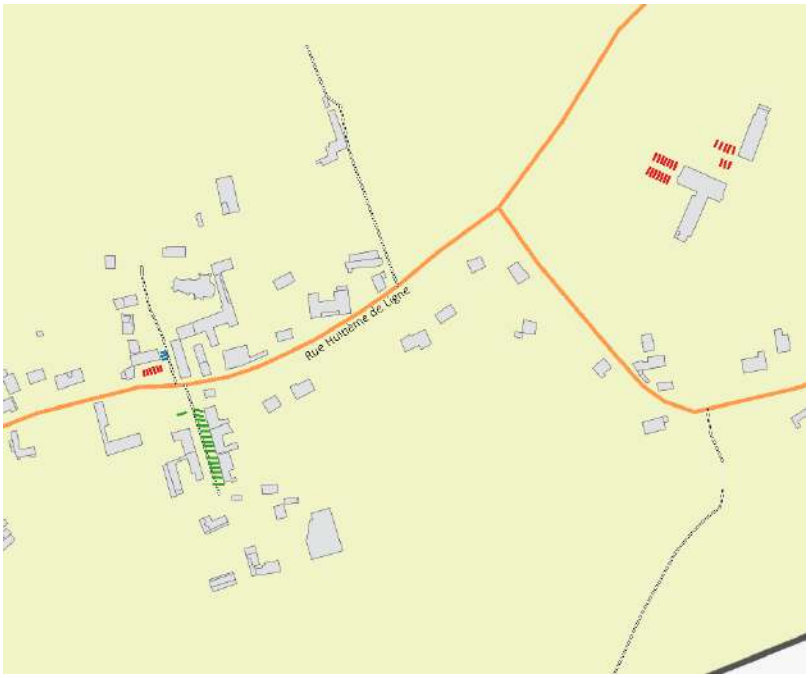

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 47

Nombre de places en parking : 28

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une rue est en **stationnement interdit** rue Huitième de Ligne.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement existe en voirie.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées** sauf Place de Rochemore où les résidents stationnent en voirie.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à la Maison de Pierre. Le parking n'est donc **pas constamment ouvert** au public.

8 REBERGUES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Arrêt bus scolaire sans marquage
Route de Licques

Stationnement en voirie sans marquage
Rue de l'église

Stationnement en parking sans marquage
Rue de l'église

Stationnement réservé PMR sans marquage
Rue de l'église

Stationnement en voirie non réglementée
Rue de l'église

1 stationnement public pour

11 habitants

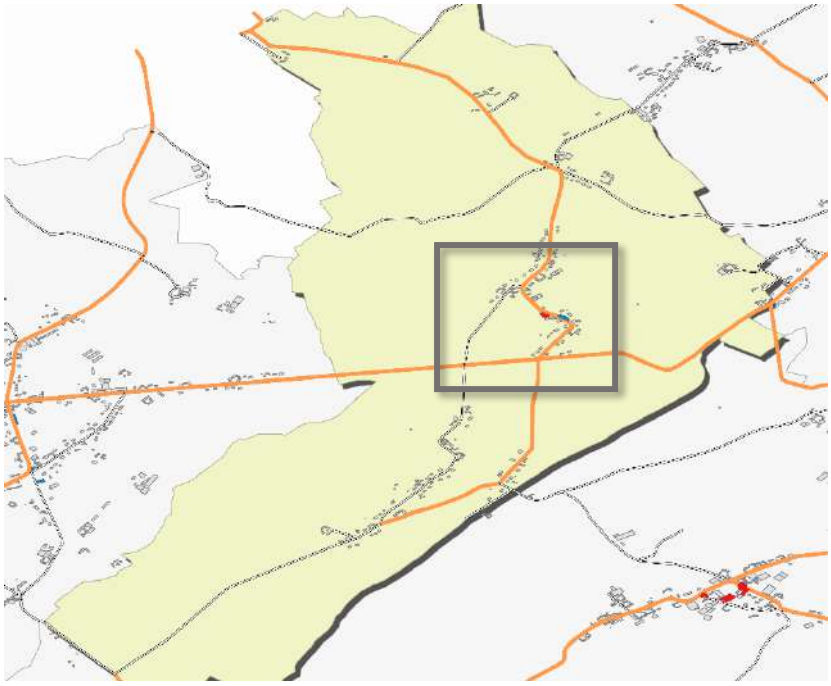

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 22

Nombre de places en parking : 12

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est inexistant.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**, et parfois en voirie comme rue de l'église.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

9 CLERQUES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking à proximité de l'école
Route de Licques

Stationnement PMR devant la mairie
Route de Licques

Stationnement en parking devant la chapelle d'Audenfort
Rue d'Audenfort

Stationnement en voirie réglementée
Route de Licques

Stationnement en parking privé
Rue d'Audenfort

Stationnement en voirie réglementée
Route de Licques

1 stationnement public pour

6 habitants

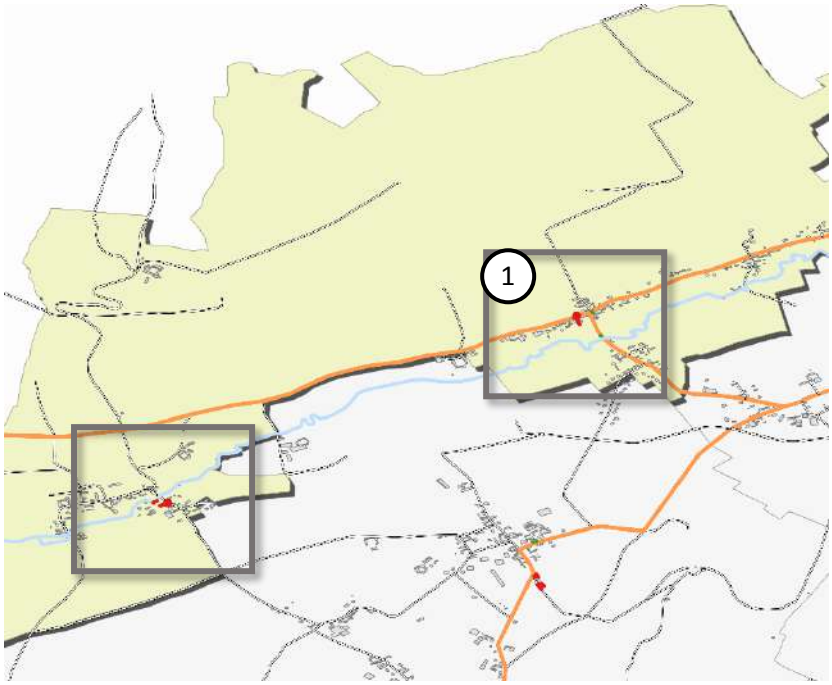

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 44

Nombre de places en parking : 35

Nombre de places réservées : 2

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est quasi inexistant.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes) et **touristiques** (chapelle d'Audenfort).

Un espace de stationnement à proximité de la Hem possède une bonne **intégration paysagère**.

10 QUERCAMPS

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking à proximité de l'école
Rue cathelinette

Stationnement résidentiel en voirie non réglementée
Rue des Fiefs

Stationnement en parking avec marquage
Rue principale

Stationnement en parking sans marquage
Rue principale

Stationnement PMR devant la mairie
Rue principale

Stationnement en voirie
Rue Capelle Bois

1 stationnement public pour

6 habitants

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 55

Nombre de places en parking : 48

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est existant devant l'église.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées** à part rue des Fiefs.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

Un emplacement pour vélo à proximité de la salle des fêtes.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking sans marquage
Rue de l'église

Stationnement PMR devant le cimetière
Rue du bas Loquin

Stationnement PMR devant la mairie
Rue de l'église

Stationnement devant la mairie
Rue de l'église

1 stationnement public pour

7 habitants

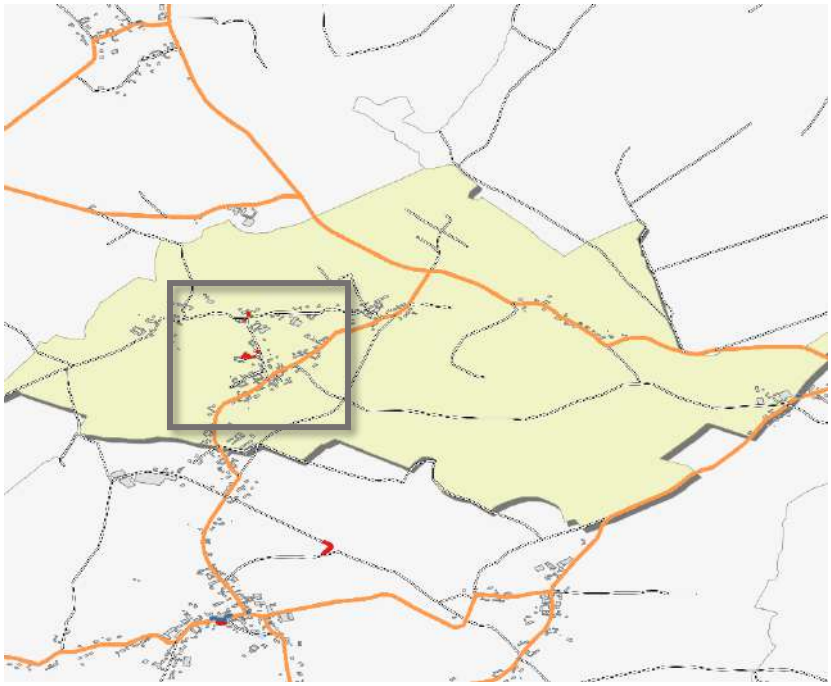

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 37

Nombre de places en parking : 33

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est existant devant la mairie mais pas devant la salle des fêtes.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait avant tout sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

12 BAYENGHEM-LÈS-SENINGHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie non réglementée
Rue principale

Stationnement sur arrêt de bus
Rue principale

Stationnement PMR devant la mairie
Rue principale

Stationnement en voirie non réglementée
Rue principale

Stationnement en parking
Rue principale

1 stationnement public pour

8 habitants

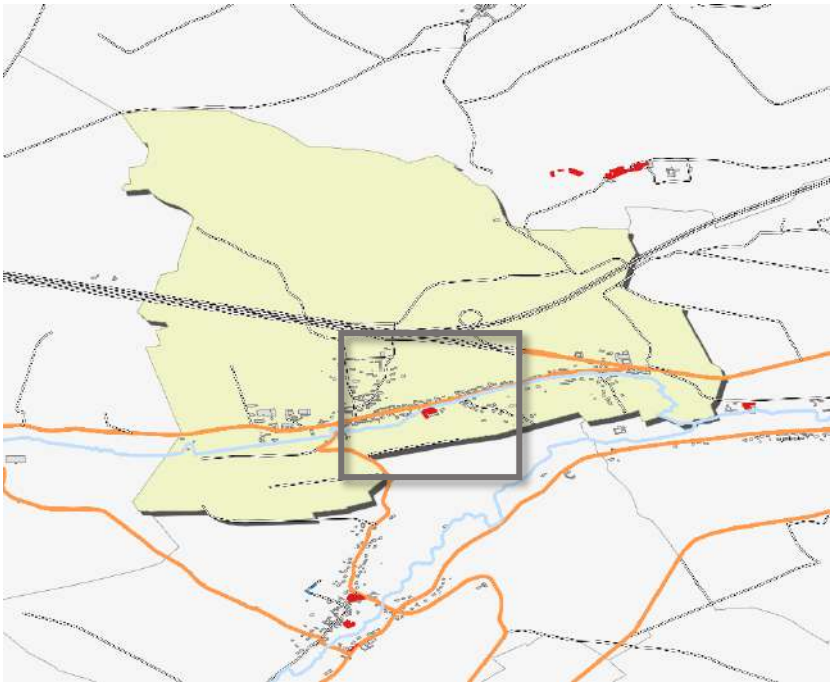

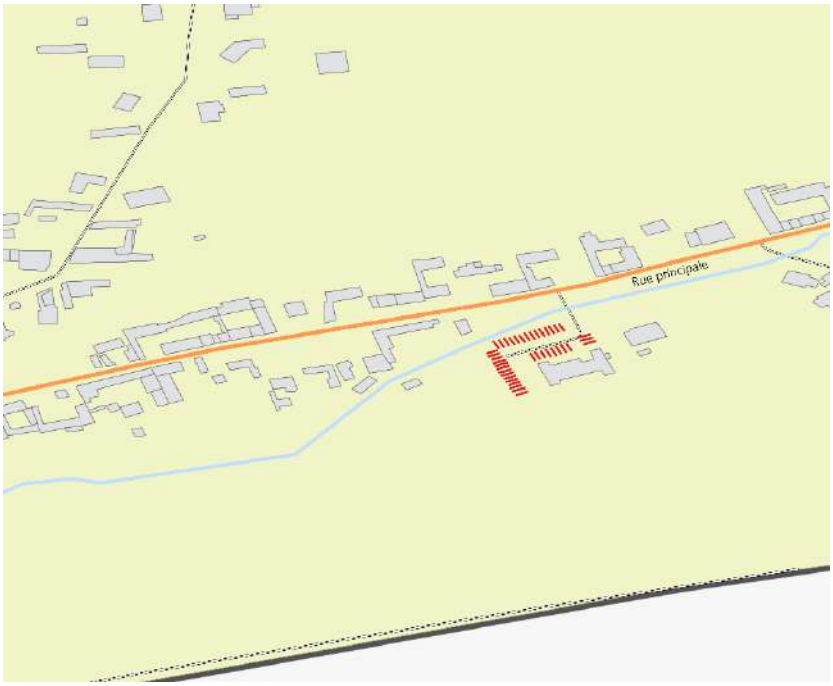

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 39

Nombre de places en parking : 39

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est existant devant la mairie.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** mais un grand nombre de **stationnements non réglementés en voirie** se situe rue principale.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

13 RÉMILLY WIRQUIN

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking devant la salle des fêtes
Rue de la moulière

Stationnement réservé au bus
Rue Bernard Chochoy

Signalétique
Rue de la moulière

Stationnement en parking
Rue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie non réglementée
Rue Bernard Chochoy

Stationnement en parking devant un commerce
Rue Bernard Chochoy

1 stationnement public pour

4 habitants

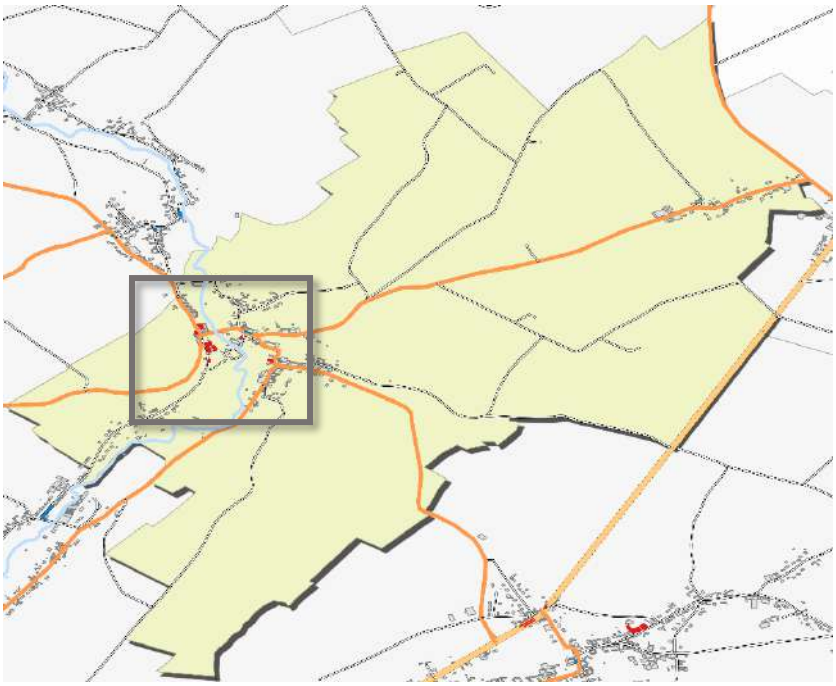

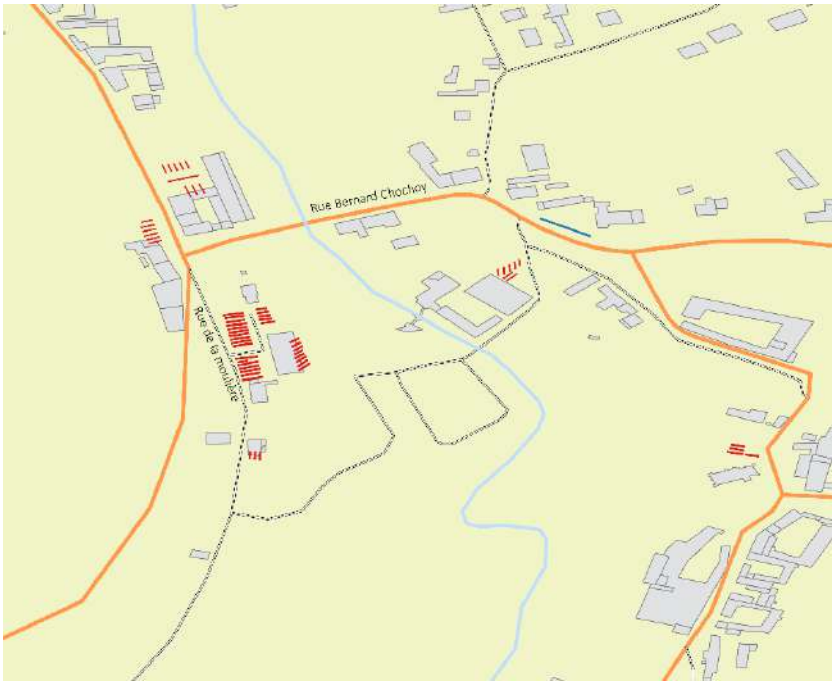

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 78

Nombre de places en parking : 53

Nombre de places réservées : 4

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est existant devant la mairie et la salle des fêtes.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées à des **équipements publics** (mairie, salle des fêtes) et quelques places concernant des **équipements touristiques et commerciaux** (camping, épicerie, café).

Un **emplacement pour bus** est réservé à proximité de l'arrêt de bus au centre du village.

14 BLÉQUIN

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking sans marquage
Route de Desvres

Stationnement en voirie non réglementée
Route de Desvres

Stationnement en voirie non réglementée
Rue des folles pensées

Stationnement en parking sans marquage
Route de Desvres

1 stationnement public pour

28 habitants

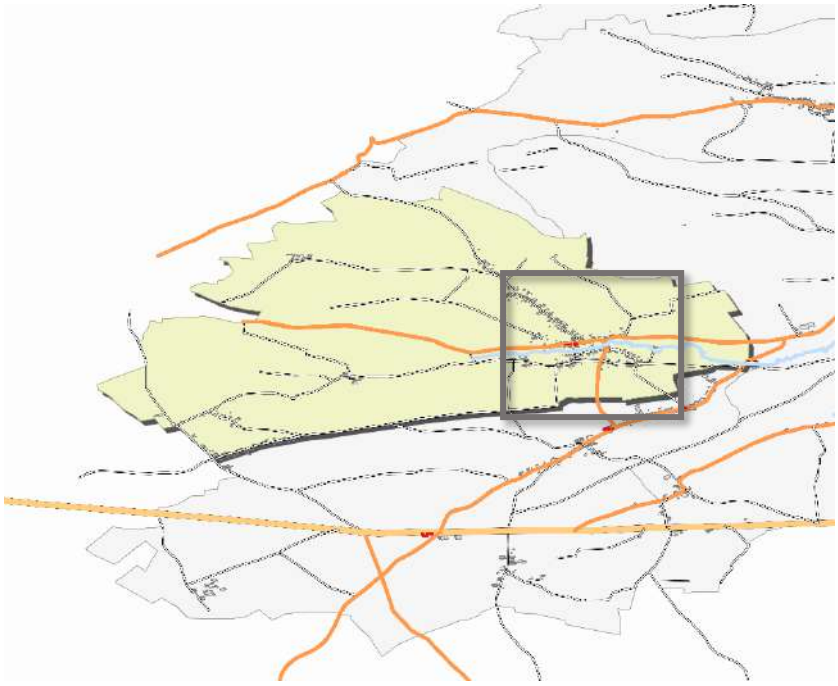

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 12

Nombre de places en parking : 12

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est inexistant.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** mais il existe un **grand nombre de stationnements non autorisé en voirie**, comme route de Desvres ou rue des folles pensées.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

15 ESCOEUILLES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Ancien marquage en voirie
Route nationale

Stationnement en parking devant la salle des fêtes
Route nationale

Stationnement résidentiel en voirie
Rue de l'église

Stationnement PMR et deux roues
Rue de la place

Stationnement résidentiel en voirie
Place de la mairie

Stationnement en voirie sans marquage
Ruelle de l'église

1 stationnement public pour

4 habitants

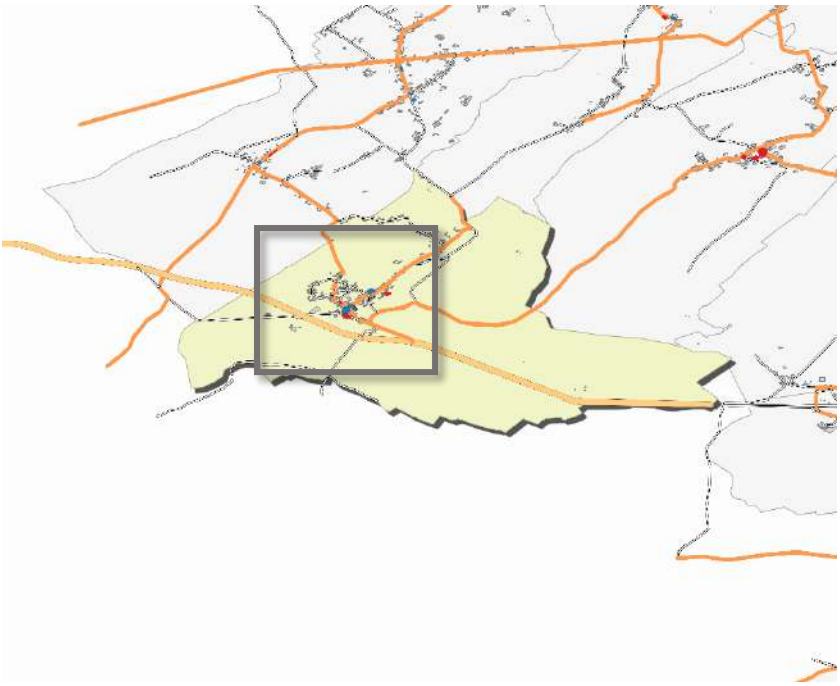

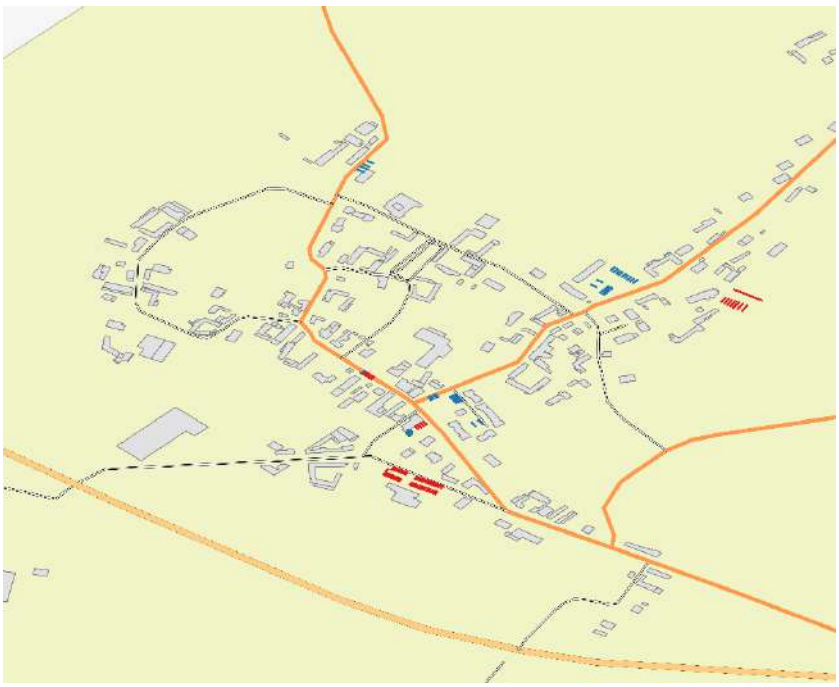

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 96

Nombre de places en parking : 64

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est présent sur les constructions récentes (salle des fêtes, médiathèque).

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** excepté sur certaines zones d'habitat résidentiel comme rue de l'église ou place de la mairie où le **stationnement se fait en voirie**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (médiathèque, salle des fêtes).

Un emplacement vélo à proximité de la médiathèque.

16 VAUDRINGHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking sans marquage
Rue de l'église

Stationnement en voirie
Rue de l'église

Stationnement en parking sans marquage
Rue de l'église

Arrêt de bus avec marquage
Rue du Brûle

1 stationnement public pour

17 habitants

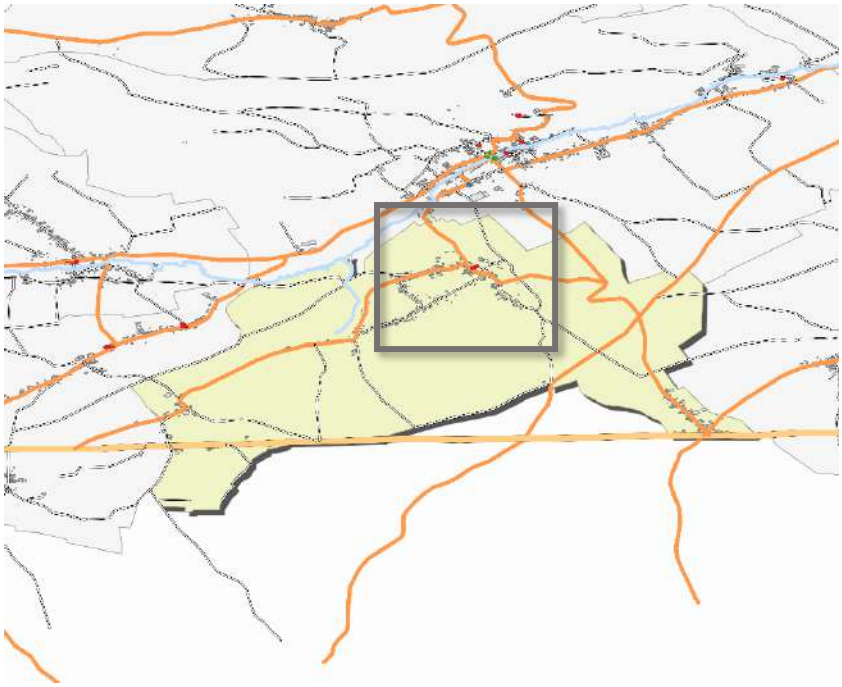

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 28

Nombre de places en parking : 28

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est inexistant.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** excepté sur la rue de l'église où il y a de nombreux stationnement en voirie.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

17 AUDRÉHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking sans marquage
Rue principale

Signalétique bus
Rue du poirier

Stationnement en voirie réglementée avec marquage
Rue principale

Stationnement PMR
Rue principale

1 stationnement public pour

9 habitants

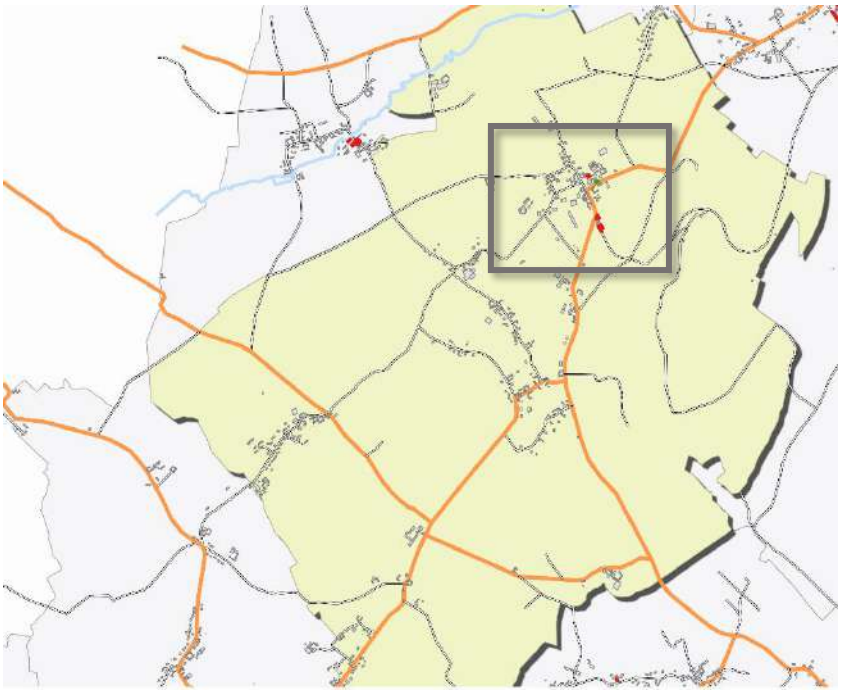

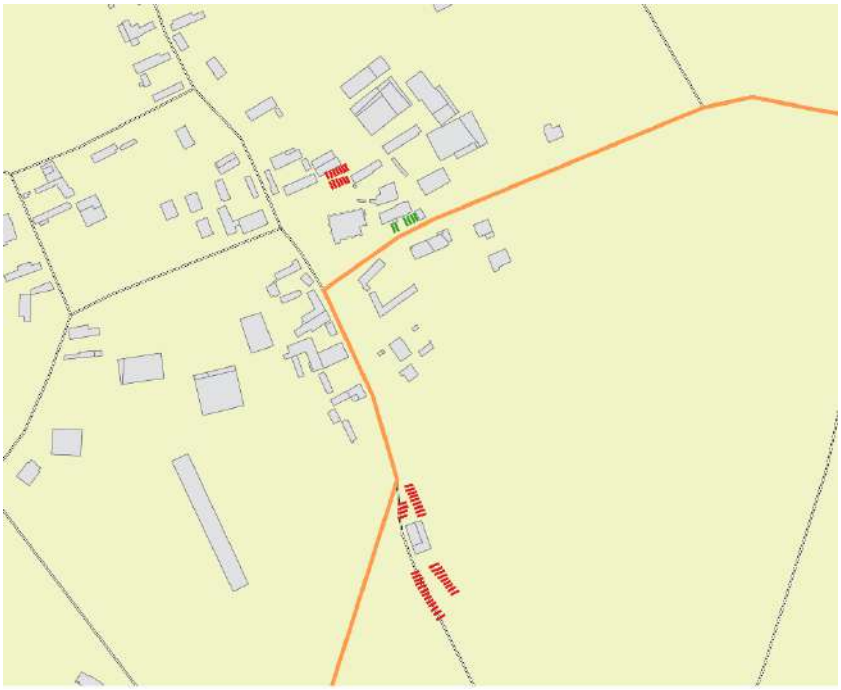

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 54

Nombre de places en parking : 47

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est inexistant excepté devant la mairie.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie réglementée avec marquage
Rue principale

Signalétique non réglementaire
Rue des écoles

Stationnement en parking sans marquage
Rue Merck

Stationnement en voirie sans marquage
Rue des écoles

Stationnement en voirie non réglementée
Rue des écoles

1 stationnement public pour

7 habitants

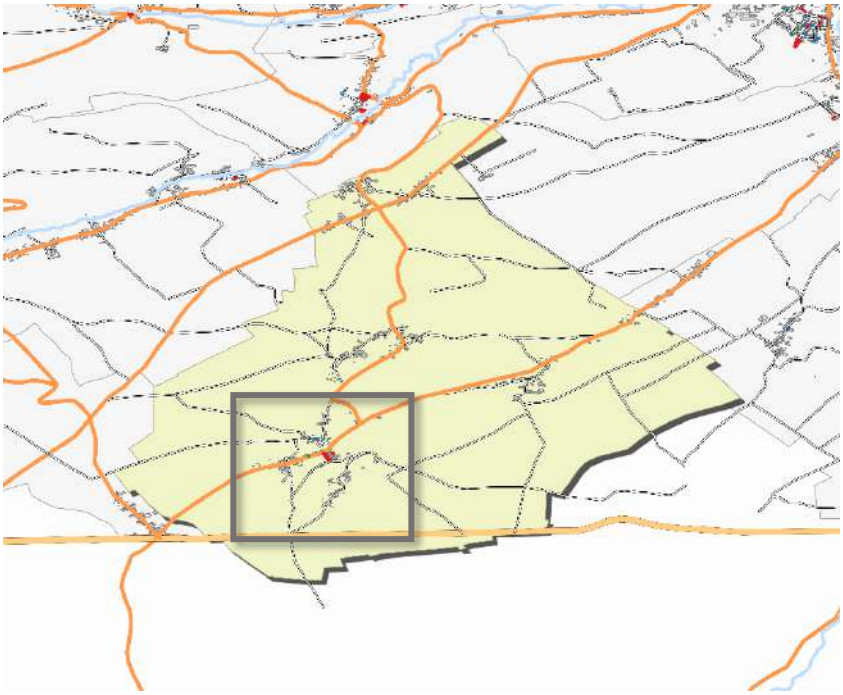

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 69

Nombre de places en parking : 56

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est inexistant excepté devant la mairie.

Une signalétique non réglementée a été mise en place rue de l'école pour réserver le parking aux usagers de l'école.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

La majorité du stationnement en parking se situe sur la place du village.

19 OUVE WIRQUIN

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie
Rue du moulin

Stationnement en voirie
Rue du cucheval

Ancienne signalétique
Rue principale

Stationnement en voirie non réglementée
Rue principale

Stationnement en voirie sans marquage
Rue de Remilly

Stationnement sur un espace public délaissé
Rue principale

Stationnement en voirie sans marquage
Rue principale

1 stationnement public pour

8 habitants

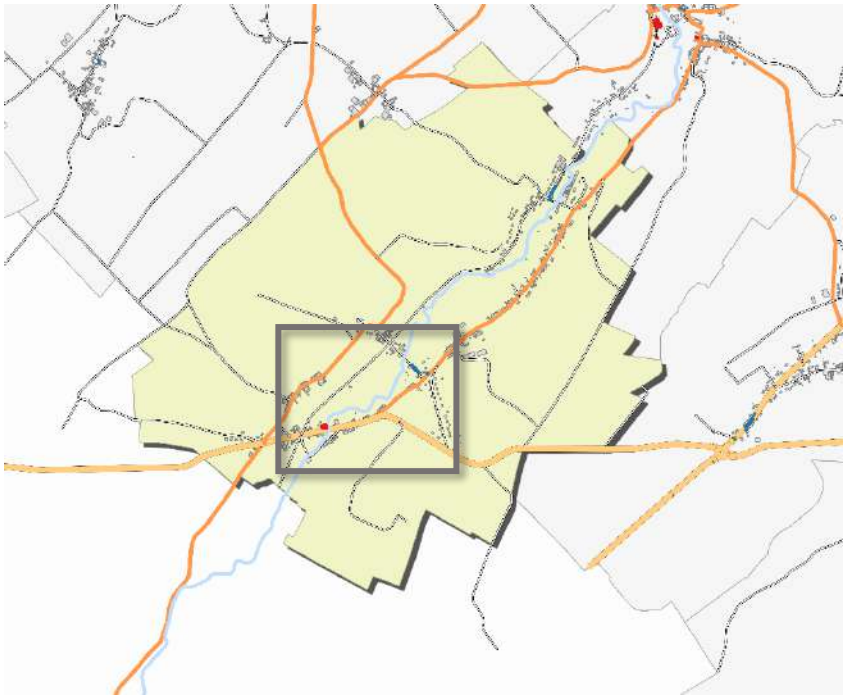

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 69

Nombre de places en parking : 56

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est inexistant excepté devant la mairie.

Une signalétique non réglementée a été mise en place rue de l'école pour réserver le parking aux usagers de l'école.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

La majorité du stationnement en parking se situe sur la place du village.

20 SURQUES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie non réglementée
Rue de l'Hermitage

Stationnement en voirie à la sortie de l'école
Rue principale

Stationnement en voirie sans marquage
Rue des moulins

Stationnement sur un espace public délaissé
Rue principale

Stationnement en voirie sans marquage
Rue principale

1 stationnement public pour

17 habitants

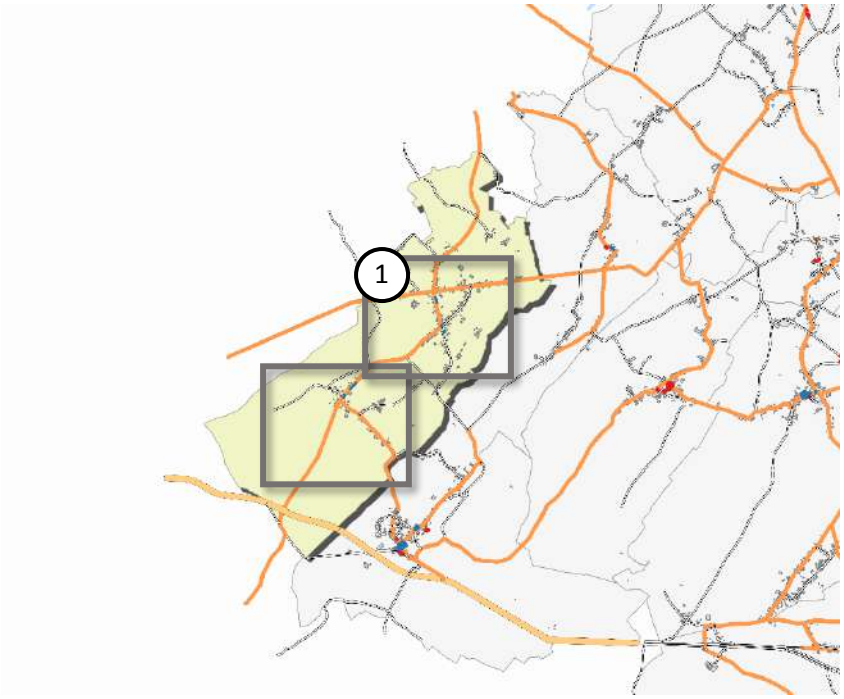

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 32

Nombre de places en parking : 0

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est inexistant.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** mais il existe un stationnement en voirie important (rue de l'Hermitage, rue principale).

À l'heure de sortie des écoles, il existe un stationnement important rue principale.

21 COULOMBY

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking sans marquage
Rue principale

Stationnement PMR
Rue principale

Espace public utilisé pour stationner
Route nationale

Stationnement en parking
Rue principale

Signalisation parking
Rue principale

Stationnement PMR devant la mairie
Rue principale

Ancienne signalisation de parking
Route nationale

1 stationnement public pour

9 habitants

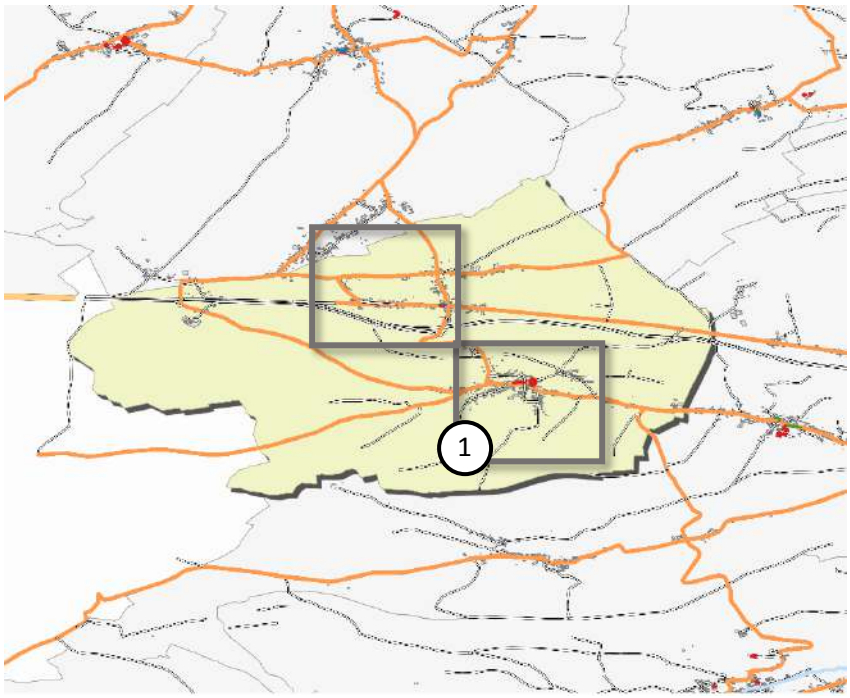

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 62

Nombre de places en parking : 43

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking existe sur le parking de la mairie.

Il existe une **signalétique** pour parking à proximité de la mairie.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

Il existe deux zones de stationnement : une au centre du village autour de la mairie et une au niveau d'Harlette.

22 QUELMES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie non réglementée
Rue des berceaux

Stationnement en parking devant le cimetière
Rue de Saint-Omer

Place de stationnement devant le café
Rue de l'église

Espace public utilisé pour stationner
Rue de la place

Stationnement en parking avec marquage
Rue de la place

Stationnement en parking devant l'église
Rue de la place

1 stationnement public pour

6 habitants

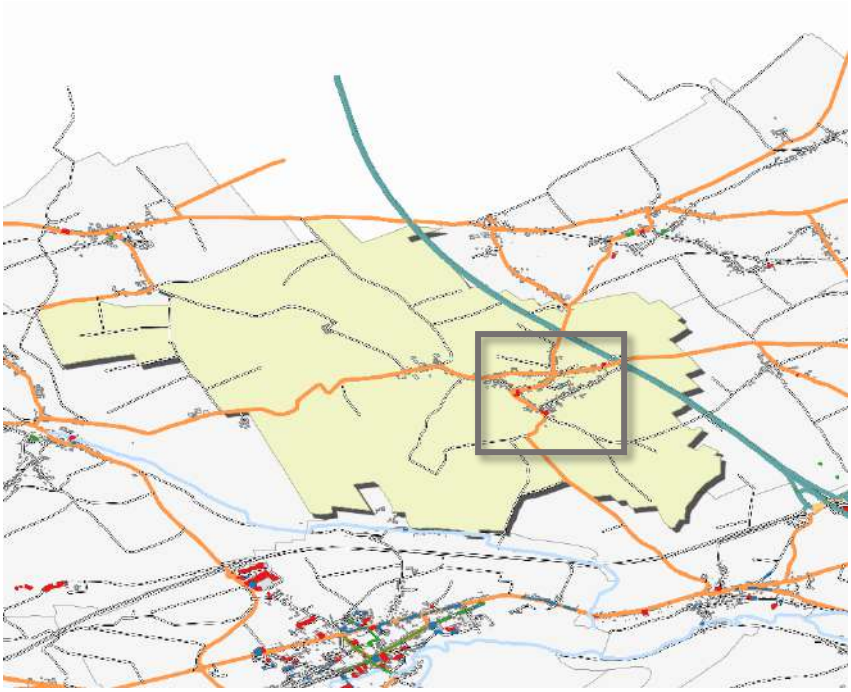

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 88

Nombre de places en parking : 78

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking existe sur la plupart des stationnements.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**. Il existe cependant quelques stationnements en voirie rue des berceaux et rue d'Acquin.

Le stationnement de la place couvre assez bien le besoin de stationnement pour l'école.

23 ACQUIN WESTBÉCOURT

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie sans marquage
Place Bernard Chochoy

Stationnement en parking
Rue de la mairie

Stationnement en voirie non réglementée
Rue de la source

Signalétique parking réservé
Rue principale

Stationnement en voirie devant le café
Rue principale

Stationnement en parking au golf
Chemin du bois

1 stationnement public pour

3 habitants

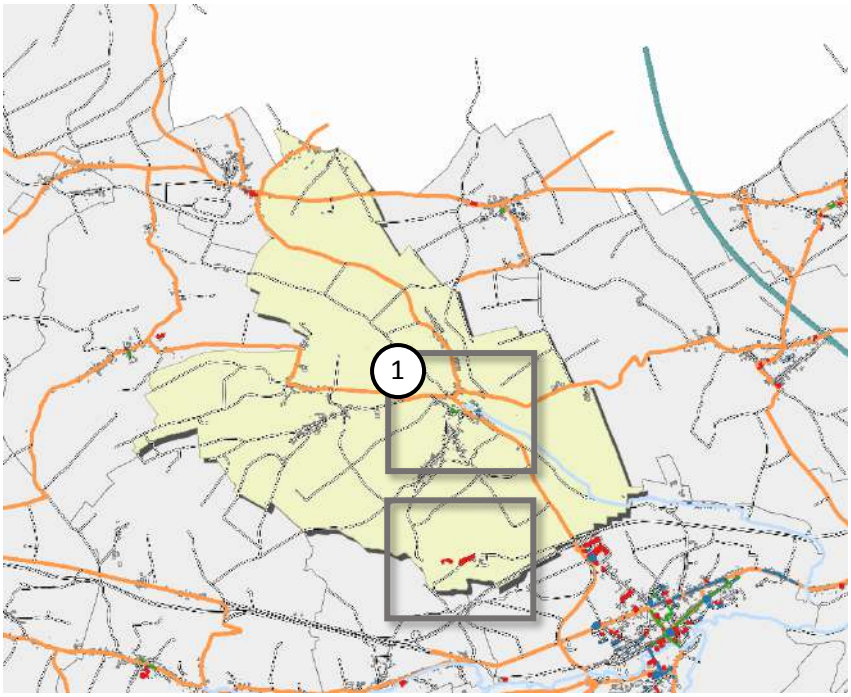

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 222

Nombre de places en parking : 179

Nombre de places réservées : 5

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking existe sur la plupart des stationnements.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées au **golf**.

Deux espaces de stationnements existent : au centre du village et au niveau du golf.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking sans marquage
Rue d'En Bas

Signalétique parking
Avenue Kelder

Stationnement en parking devant le stade
Rue d'En Bas

Stationnement réservé
Rue de l'école

Stationnement en parking
Rue de l'école

1 stationnement public pour

2 habitants

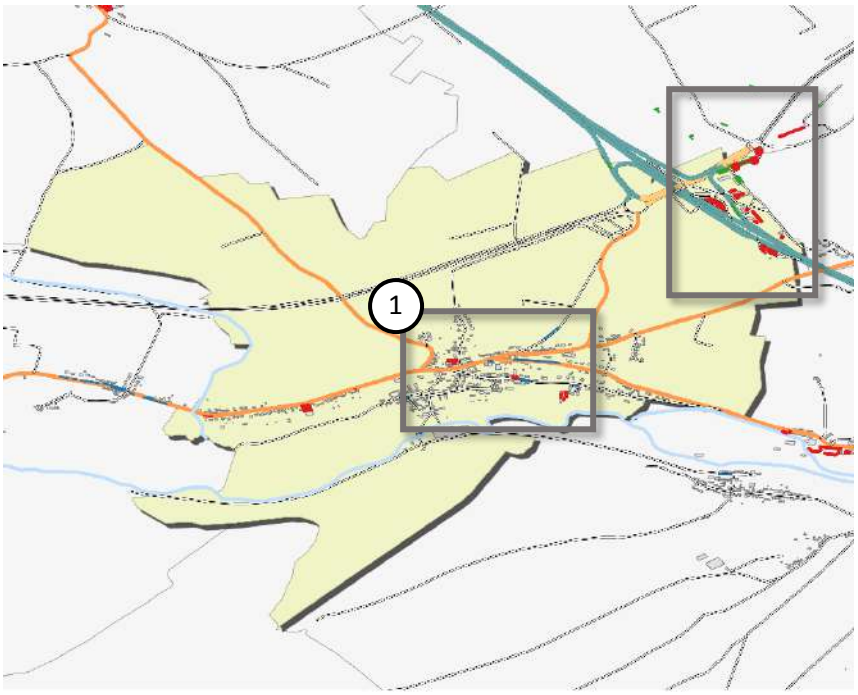

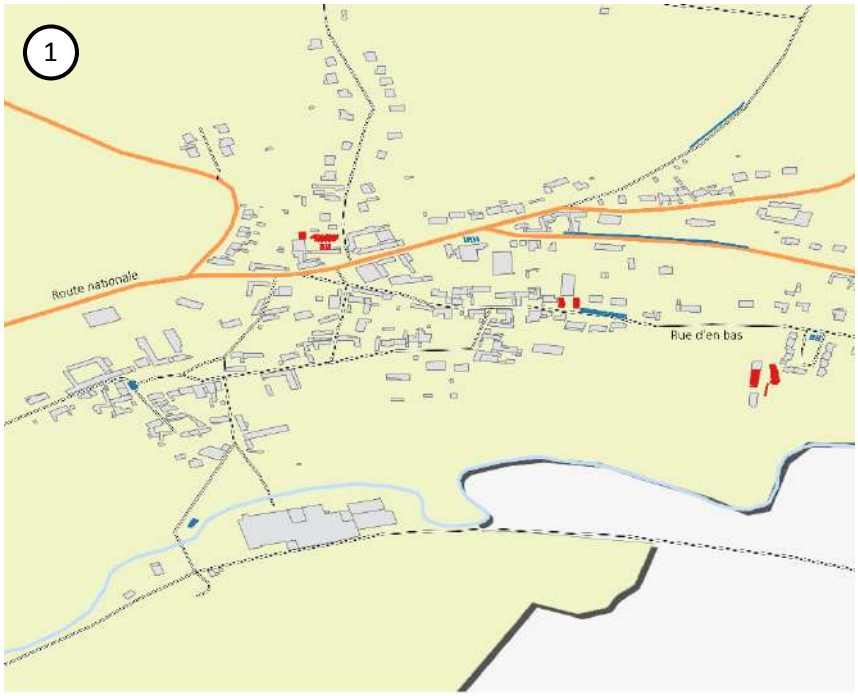

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 325

Nombre de places en parking : 234

Nombre de places réservées : 23

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est peu présent en cœur de village excepté devant la mairie.

Des places de stationnement sont réservées aux enseignants en centre de village.

Des places de stationnement sont réservées aux poids lourds au niveau de la gare de péage de Setques.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

Deux espaces de stationnements existent : au centre du village et au niveau de la gare de péage de Setques.

La majeure partie des places de stationnement se situent au niveau de la gare de péage de Setques.

25 CLÉTY

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie non réglementée
Rue du centre

Stationnement en voirie non réglementée
Rue nationale

Stationnement en voirie sans marquage
Rue du centre

Stationnement en voirie sans marquage
Rue Jean Louis

Stationnement PMR à proximité de l'école
Rue du centre

Signalétique
Rue du centre

Stationnement en parking
Rue d'Herbelles

1 stationnement public pour

6 habitants

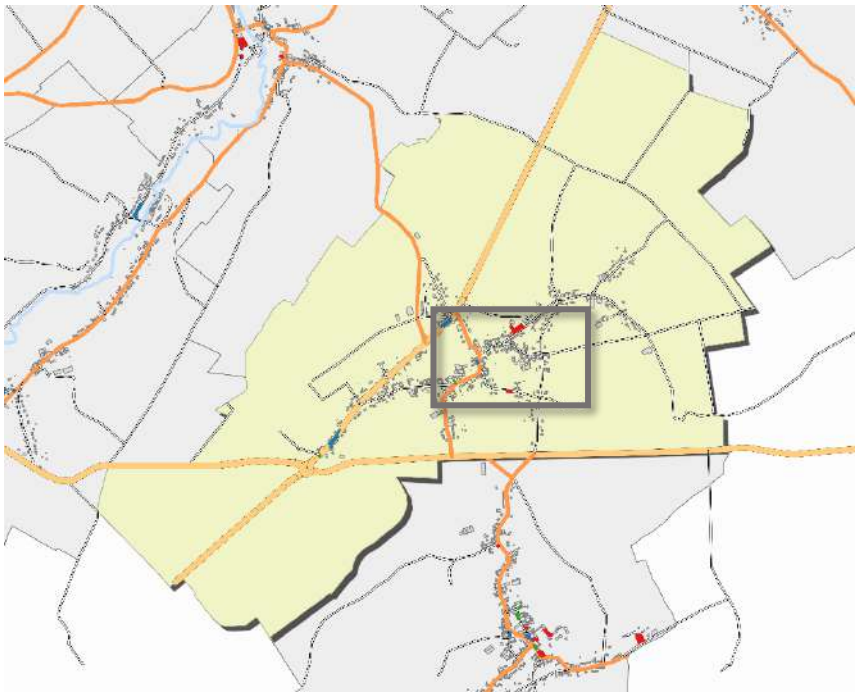

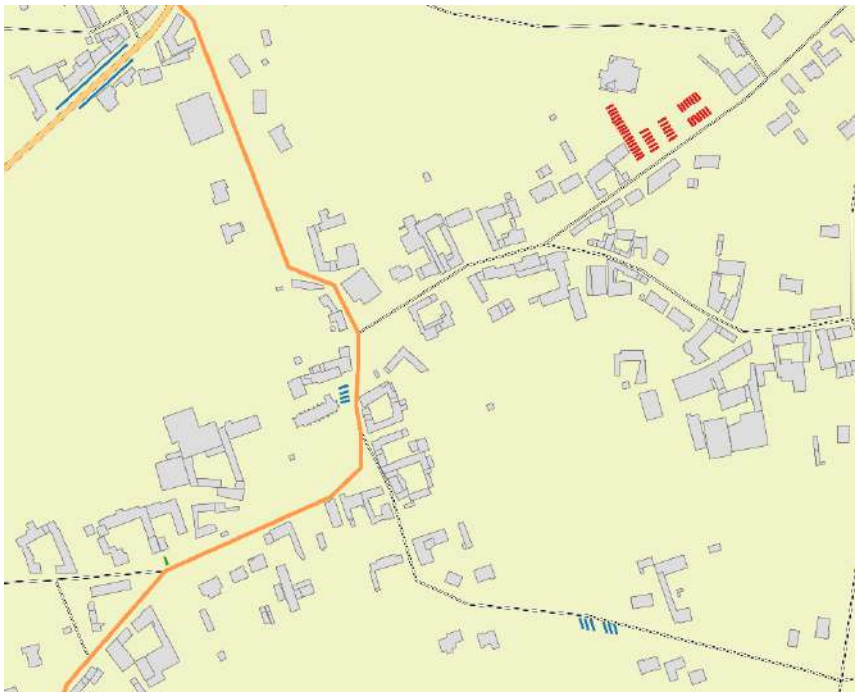

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 111

Nombre de places en parking : 48

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière. Une partie de la rue du centre est néanmoins en stationnement interdit.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est présent devant la mairie.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** sauf rue nationale où il y a de nombreux stationnement en voirie.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

Deux emplacements vélo, à proximité de la boulangerie, route nationale.

26 BONNINGUES-LÈS-ARDRES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement PMR
Rue de Licques

Signalétique parking
Rue de Licques

Signalétique parking
Rue de Licques

Stationnement en voirie réglementée
Rue de Licques

Stationnement en parking
Rue de Licques

Marquage avec des briques
Rue de Licques

Stationnement en voirie réglementée
Rue de Bremes

1 stationnement public pour

8 habitants

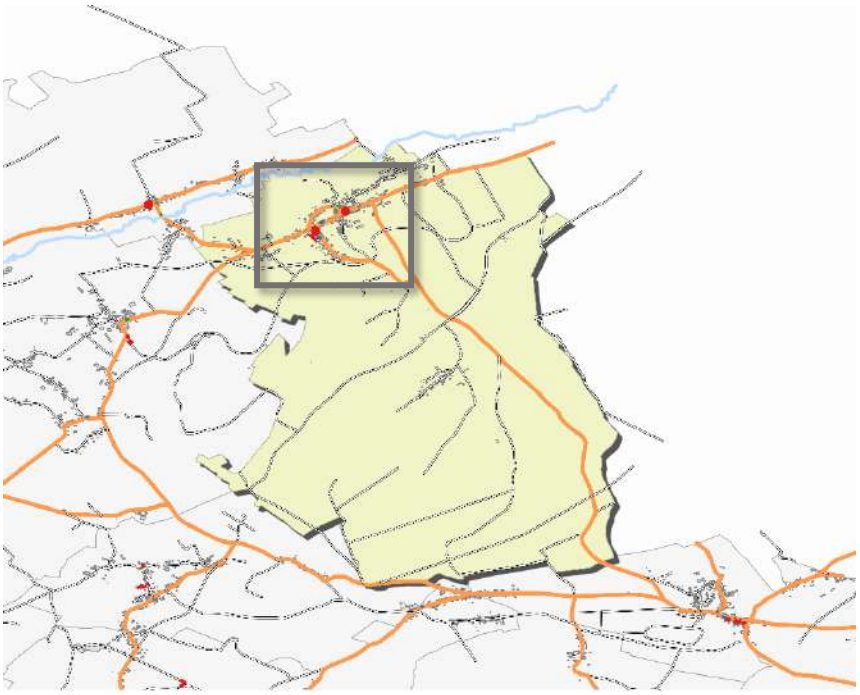

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 82

Nombre de places en parking : 55

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est présent sur la plupart des emplacements.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privée**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes).

Le parking à proximité de l'église est récent et un travail d'intégration paysagère a été réalisé.

Le marquage au sol sur le parking du stade est aussi a noté. Sur ce parking non goudronné, le marquage est réalisé avec des briques.

27 SENINGHEM

Stationnement en parking
Rue principale

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking
Rue principale

Stationnement bus
Rue principale

Stationnement en parking
Rue principale

Stationnement en parking sans marquage
Rue principale

Stationnement en voirie
Rue principale

Stationnement en voirie
Rue principale

Stationnement en parking
Rue principale

1 stationnement public pour

5 habitants

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 133

Nombre de places en parking : 97

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est présent sur la plupart des emplacements, excepté certaines places au niveau du stade.

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privée**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes, stade).

Il existe un emplacement réservé aux bus devant la mairie.

28 DOHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie à la sortie d'école
Rue de la mairie

Stationnement en voirie avec marquage
Rue de la mairie

Stationnement en parking
Rue de la mairie

Stationnement en parking
Rue de l'église

Stationnement en parking
Rue du stade

Stationnement en voirie
Rue de la mairie

Stationnement en parking
Rue de la mairie

1 stationnement public pour

6 habitants

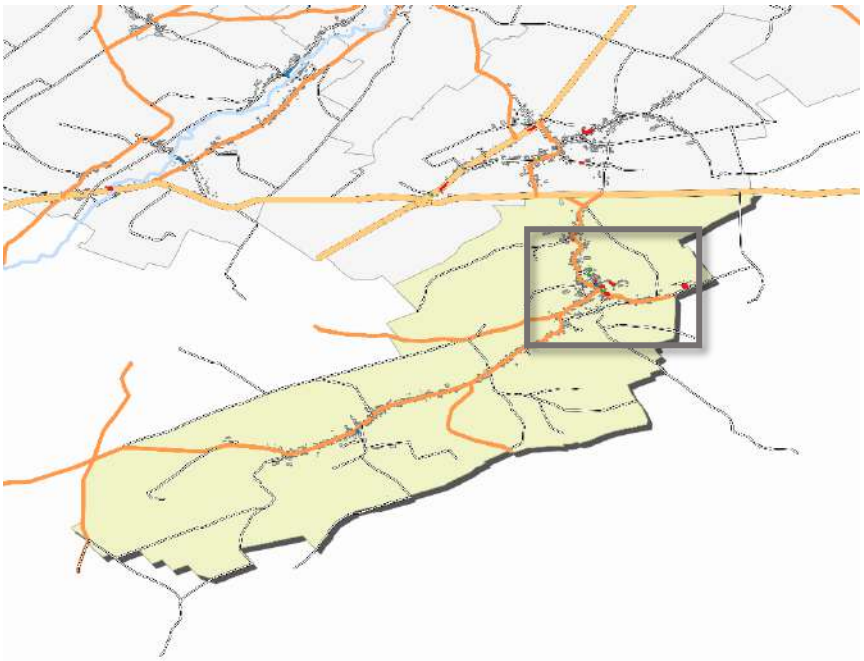

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 126

Nombre de places en parking : 79

Nombre de places réservées : 2

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de parking est quasi inexistant.

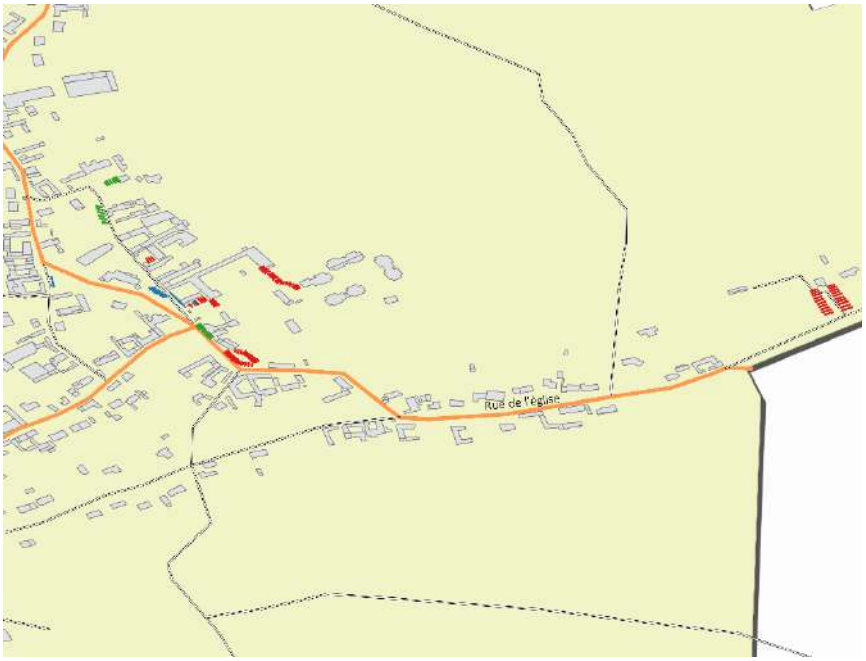

REMARQUES

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privée**.

Les places de stationnement en parking sont avant tout associées aux **équipements publics** (mairie, salle des fêtes, stade et à une structure dédiée aux enfants.

Il y a un nombre important de stationnements en voirie lors de l'entrée et à la sortie des écoles, rue de la mairie.

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

29 NIELLES-LES-BLÉQUIN (PAR SECTEURS)

1. CENTRE DE VILLAGE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie
Rue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie règlementée
Rue du milieu

Stationnement en parking
Rue de la gare

Stationnement en voirie règlementée
Rue de la place

Stationnement en parking
Rue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie
sans marquage
Rue de la place

Stationnement en voirie sans
marquage
Rue de la place

1 stationnement public pour

4 habitants

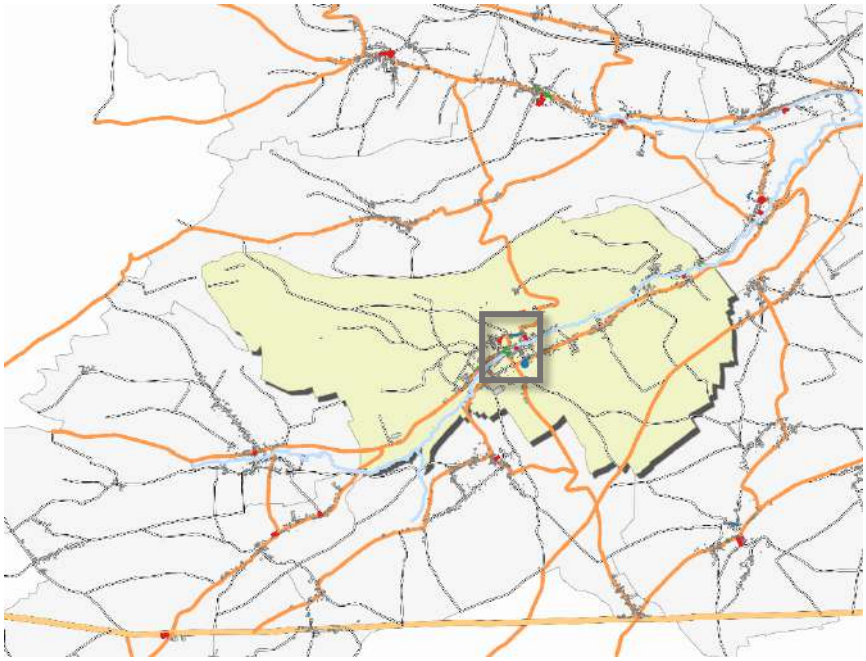

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 65

Nombre de places en parking : 32

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

La quasi-totalité des emplacements sont marqués au sol exceptés ceux devant la mairie.

REMARQUES

Le quartier du centre du village est peu concerné par le stationnement résidentiel. Le stationnement est avant tout lié aux **équipements publics** (pharmacie, mairie, poste, etc.)

On peut aussi noter la présence de quelques **places de stationnement vélo** à proximité de la pharmacie.

29 NIELLES-LES-BLÉQUIN (PAR SECTEURS)

2. ABORDS DE L'ÉGLISE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie sans marquage
Hors-rue

Stationnement sur la chaussée devant un commerce
Rue de Bléquin

Stationnement en voirie non réglementée
Rue des Martyrs

Stationnement en parking
Hors-rue

1 stationnement public pour

4 habitants

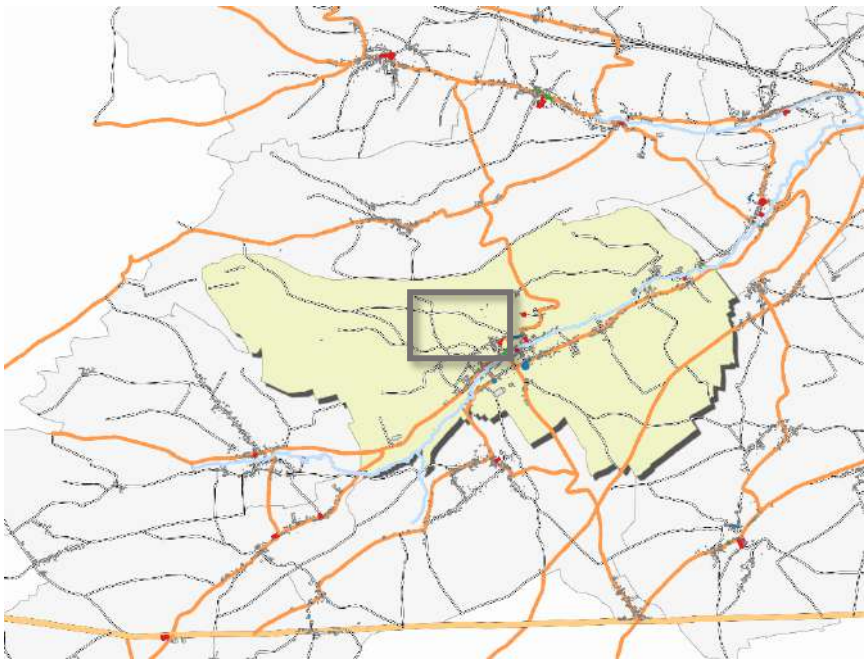

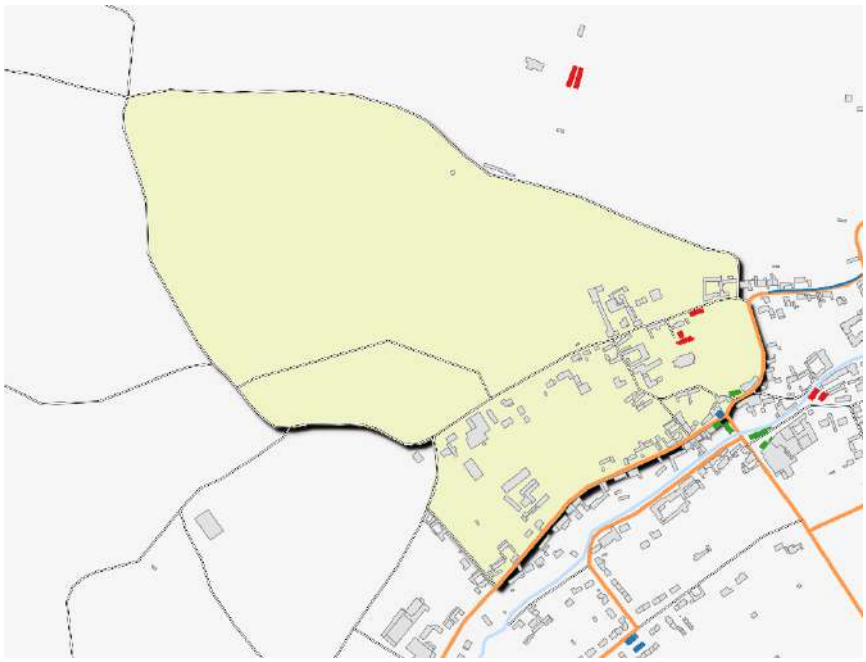

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 50

Nombre de places en parking : 18

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi inexistant.

REMARQUES

Le stationnement est avant tout lié aux **équipements publics** (école) et **cultuels** (église).

On peut aussi remarquer quelques **stationnements non règlementés** sur la voirie ou sur les trottoirs à proximité des commerces tel que la boulangerie.

On peut aussi noter la présence de quelques **places de stationnement vélo** à proximité des commerces.

3. LE LARRE & LA BLANCHE RUE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking pour le Randorail
Rue de la gare

Signalisation stationnement camping
Route de Lumbres

Signalisation Randorail
Rue de la gare

Signalisation pour un stationnement bus
Route de Lumbres

1 stationnement public pour

4 habitants

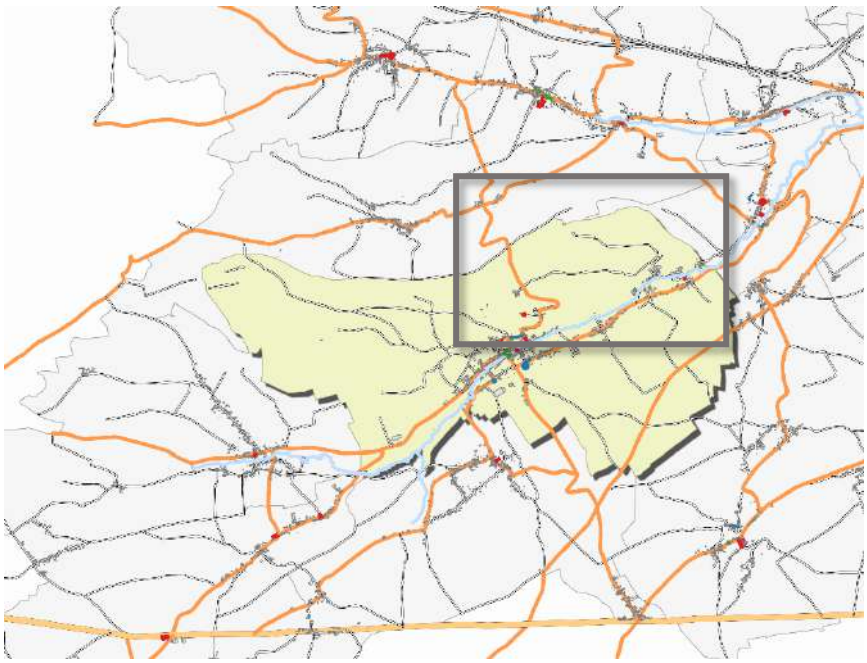

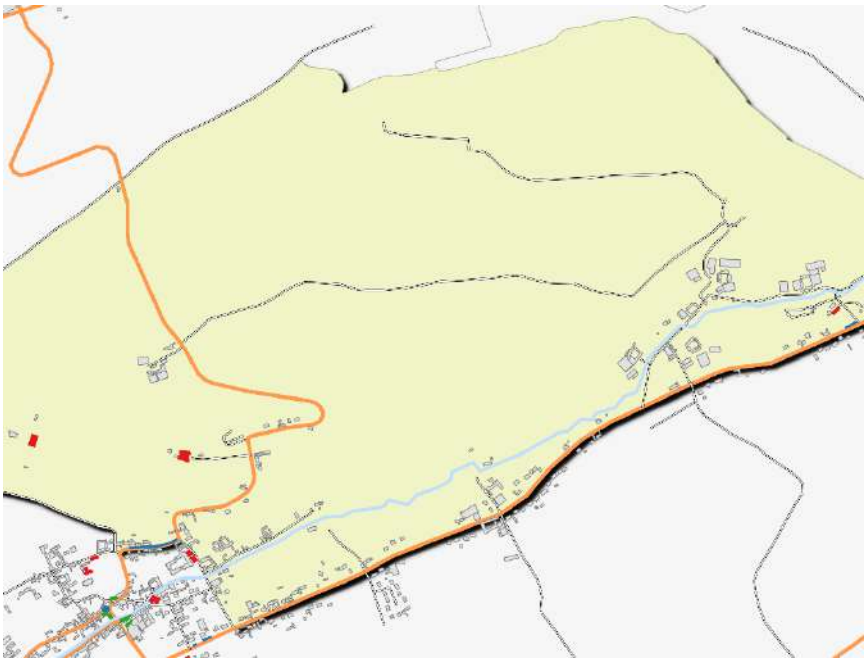

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 68

Nombre de places en parking : 65

Nombre de places réservées : 2

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Seul les places destinées aux rando-rail ont un marquage au sol.

REMARQUES

Le stationnement dans ce secteur est avant tout lié aux **équipements touristiques et de loisirs** (stade, rando-rail, camping).

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

4. BORDS DU BLÉQUIN

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement résidentiel en voirie non réglementée
Route de Vaudringhem

Stationnement résidentiel en voirie réglementée
Route de Vaudringhem

1 stationnement public pour

4 habitants

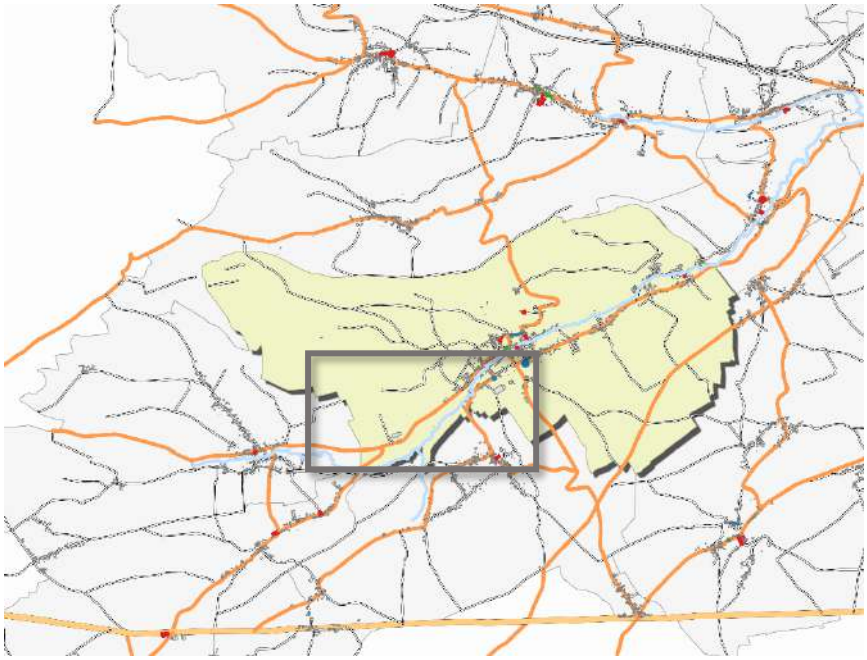

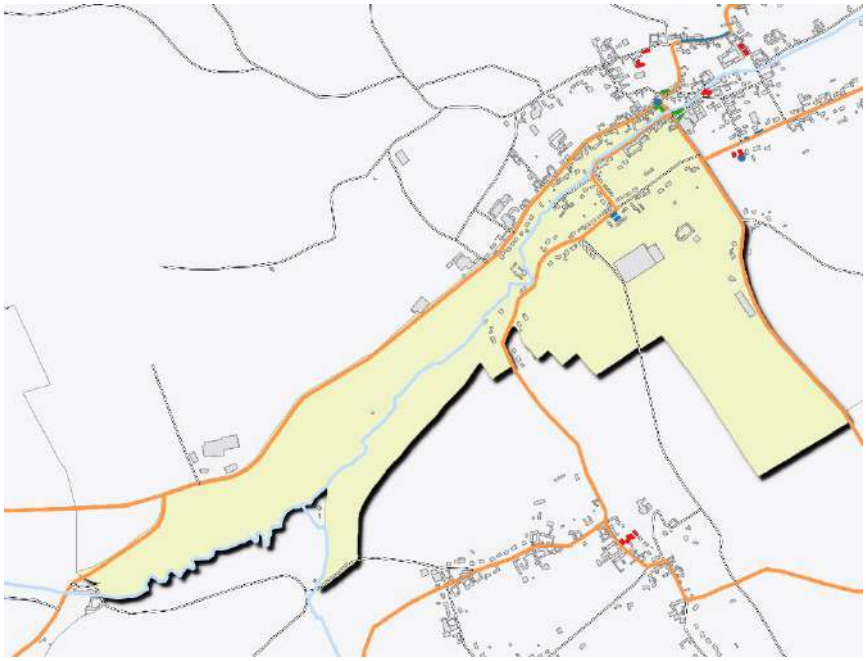

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 25

Nombre de places en parking : 0

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Les places de stationnement ne sont pas marquées au sol.

REMARQUES

Le stationnement dans ce secteur est avant tout lié aux **quartiers résidentiels.**

Le stationnement des résidents se fait majoritairement **sur la voirie** étant donné que les habitations ne possèdent pas toujours de garage.

30 ZUD AUSQUES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie
Rue de la mairie

Stationnement en parking
Rue de la mairie

Signalisation PMR
Rue d'Audenthun

Stationnement en parking
Rue de la mairie

Stationnement en parking
Rue de la mairie

Stationnement en parking
Rue d'Audenthun

Stationnement en voirie réglementée
Rue des courtils

1 stationnement public pour

8 habitants

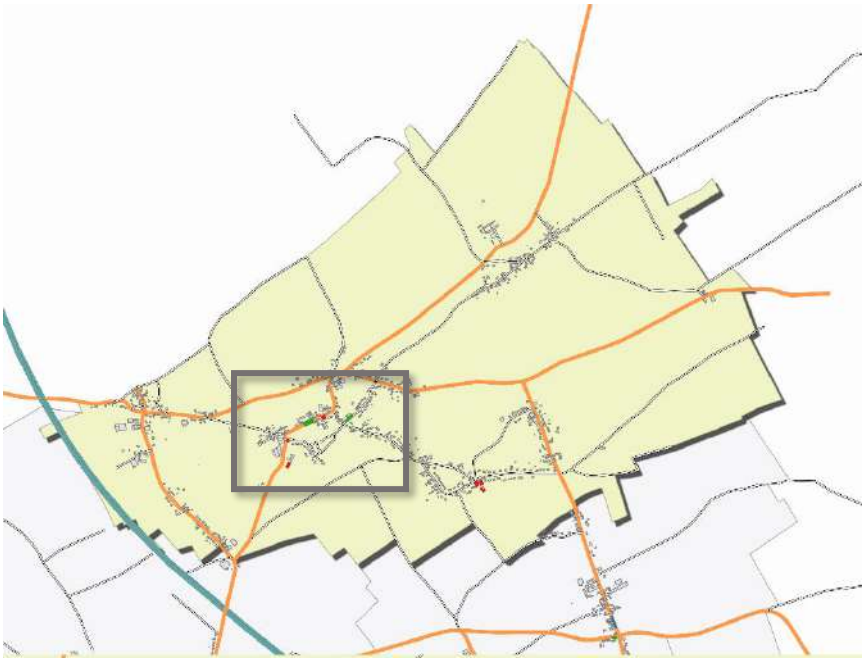

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 103

Nombre de places en parking : 47

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Les places de stationnement sont pour la plupart marquées au sol.

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

REMARQUES

Les parkings sont pour la plupart localisés à proximité **d'équipements publics** (mairie, école), **commerciaux** (cellules commerciales d'Audenthun) ou **cultuels** (église).

On peut noter la présence de quelques places de **stationnement vélo,** rue des courtils, à proximité de l'estaminet.

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

31 ELNES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Signalisation d'alternance
Rue Arthur Lanoy

Stationnement en voirie non réglementée
Rue du marais

Stationnement en voirie réglementée
Rue Jules Caron

Stationnement PMR
Rue Jules Caron

Stationnement réservé taxi
Rue Bernard Chochoy

Stationnement PMR à proximité du sentier tout public
Impasse des peupliers

Stationnement en parking
Rue Arthur Lanoy

Stationnement résidentiel en voirie
Cité Médéric Merger

1 stationnement public pour

6 habitants

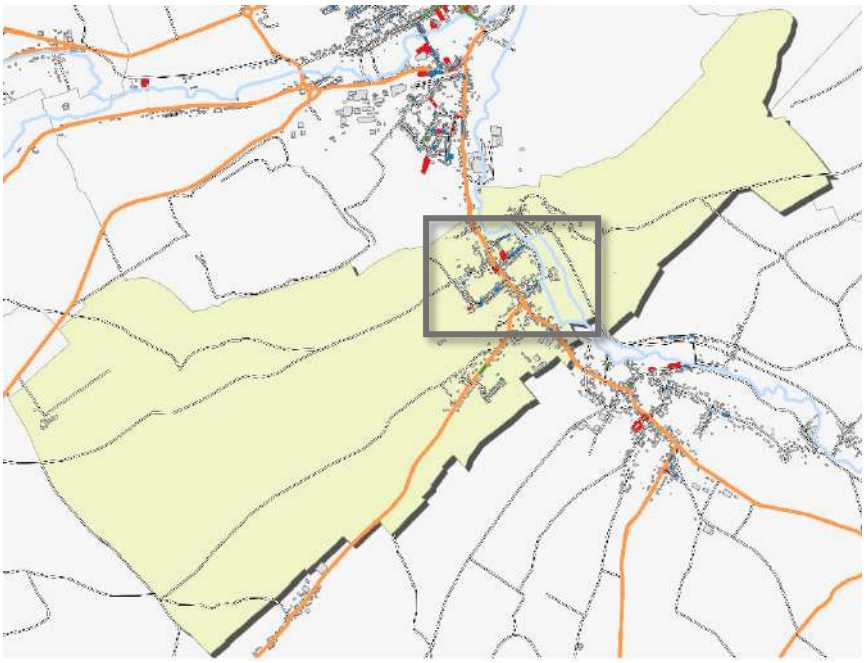

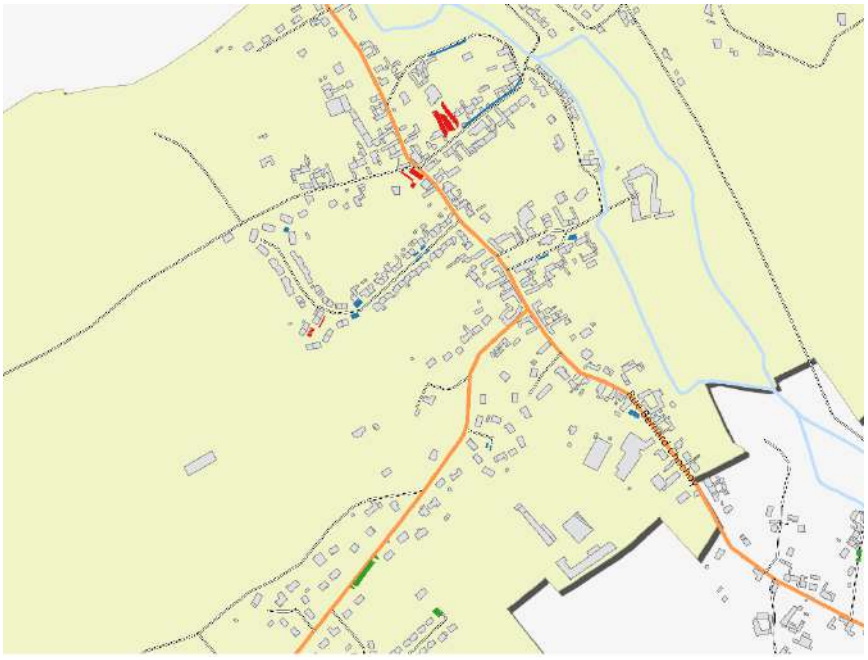

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 142

Nombre de places en parking : 52

Nombre de places réservées : 10

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Les places de stationnement sont pour la plupart marquées au sol.

REMARQUES

Les parkings sont pour la plupart localisés à proximité **d'équipements publics** (mairie, cimetière), de loisirs (sentier tout public) ou cultuel (église).

Même si le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** dans certains quartiers le stationnement se fait principalement **en voirie** étant donné que les habitations ne sont pas toujours pourvues de garages (cité Médéréric Merger).

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Espace public utilisé pour stationner
Chemin du vivier

Stationnement vélo devant commerce
Rue Gaston et Emile Rocourt

Stationnement en voirie devant commerce
Rue Gaston et Emile Rocourt

Stationnement en voirie devant le cimetière
Rue Binet

Stationnement en voirie
Rue Gaston et Emile Rocourt

1 stationnement public pour

8 habitants

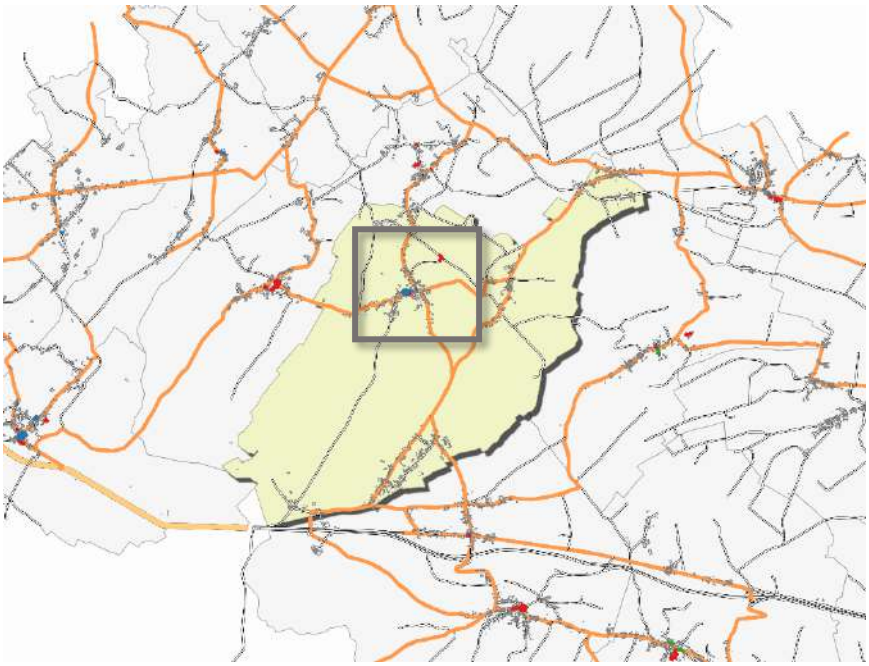

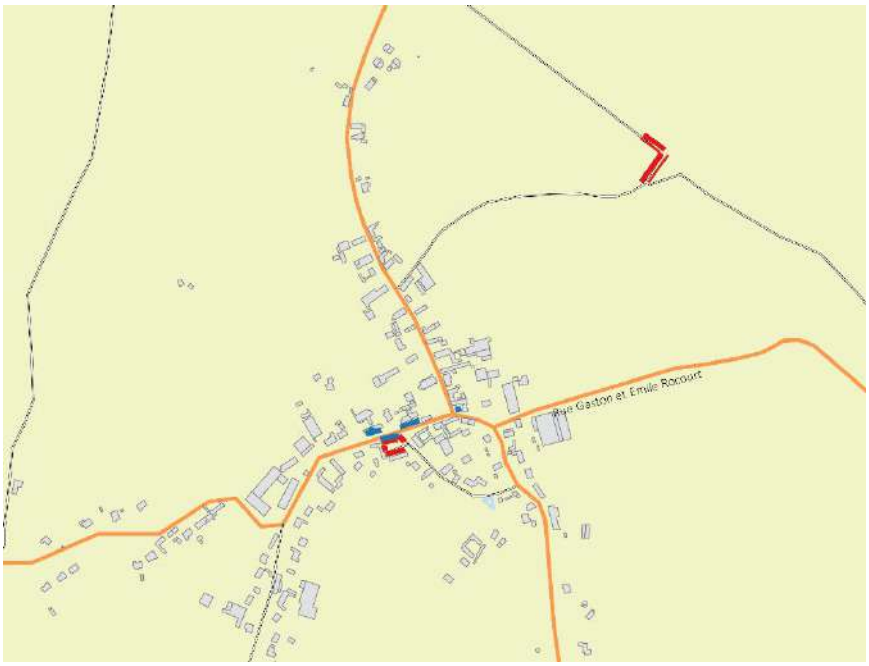

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 119

Nombre de places en parking : 84

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi inexistant.

REMARQUES

Les parkings sont pour la plupart localisés à proximité **d'équipements publics** (mairie, cimetière) ou **commerciaux** (estaminet, café).

On peut noter la présence de **stationnement vélo** à proximité d'un estaminet, rue Gaston et Emile Rocourt.

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

33 PIHEM

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie devant commerce
Rue de Thérouanne

Espace public utilisé pour stationner
Rue principale

Signalisation privée
Rue de Thérouanne

Stationnement en voirie
Rue principale

Espace délaissé utilisé pour stationner
Rue du flot

Stationnement en parking
Rue de Thérouanne

Stationnement en parking
Rue principale

Stationnement gênant
Rue principale

1 stationnement public pour

6 habitants

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE

Nombre de places publiques : 162

Nombre de places en parking : 102

Nombre de places réservées : 2

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi inexistant excepté devant la mairie.

REMARQUES

Les parkings sont pour la plupart localisés à proximité **d'équipements publics** (mairie, cimetière).

Beaucoup d'espace public délaissé (rue du flot, rue principale) sont utilisés comme parc de stationnement alors que ce n'est pas leur destination initiale.

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** même si on note quelques stationnements en voirie.

34 WAVRANS-SUR-L'AA (PAR SECTEURS)

1. AVENUE BERNARD CHOCHOY/ROUTE DE FAUQUEMBERGUES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking à proximité du stade
Rue Bernard Chochoy

Stationnement vélo à proximité du stade
Rue Bernard Chochoy

Stationnement devant la salle des fêtes
Rue Bernard Chochoy

Stationnement réservé aux bus
Rue Bernard Chochoy

1 stationnement public pour

6 habitants

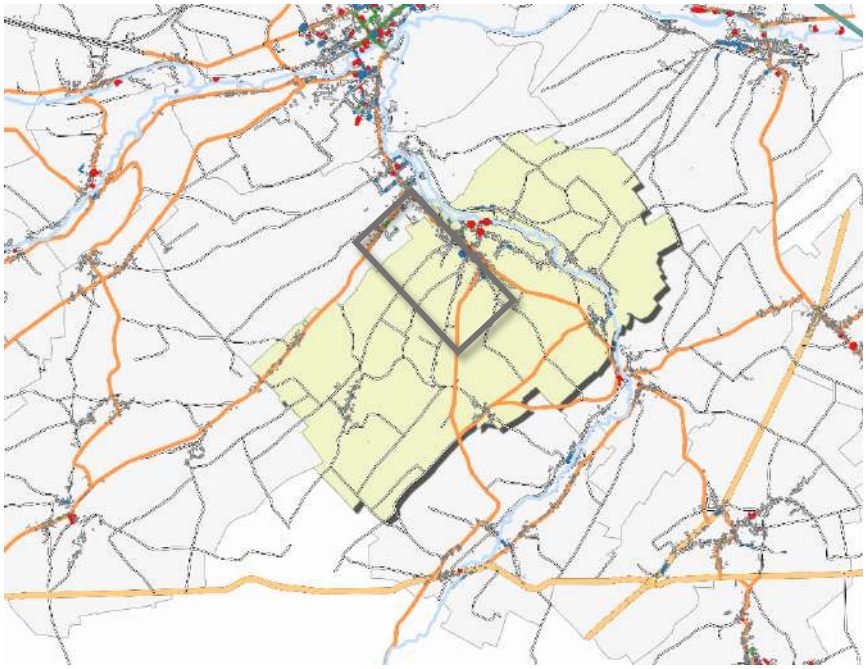

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 62

Nombre de places en parking : 47

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol est présent sur la plupart des stationnements.

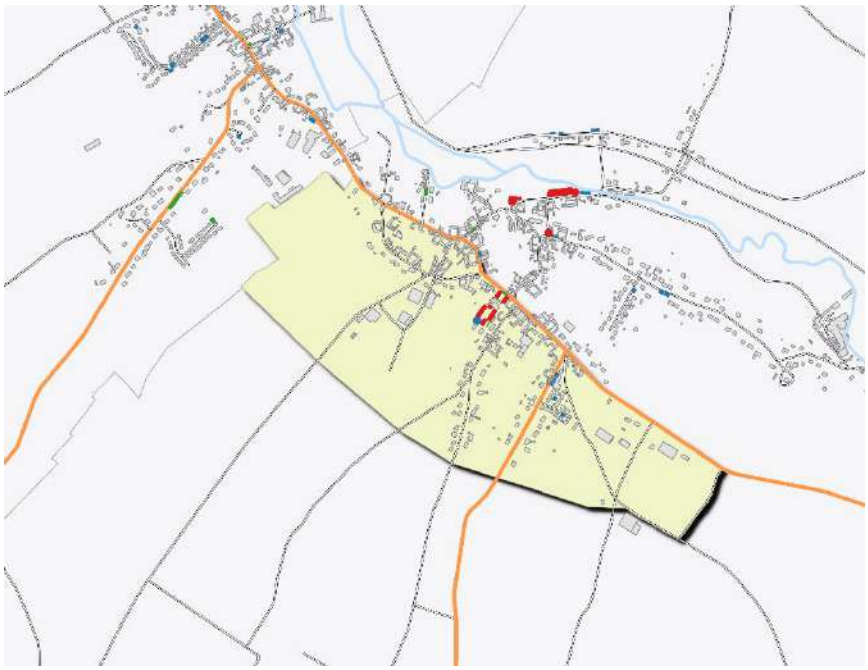

REMARQUES

Les parkings sont localisés à proximité immédiate de la **salle des fêtes**.

On peut noter un **arrêt réservé aux bus** le long de la route juste devant la salle des fêtes.

On trouve également des **emplacements pour vélo** derrière la salle des fêtes.

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

2. ABORDS DE L'ÉGLISE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement à proximité de l'école
Rue de la halte

Signalétique
Rue de la halte

Stationnement en voirie
Rue de la halte

Signalétique pour le parking à proximité de l'église
Rue de l'église

Stationnement devant le cimetière
Rue de Vedringhem

Stationnement à proximité d'un cabinet médical
Rue du marais

Stationnement en voirie
Rue de la halte

1 stationnement public pour

6 habitants

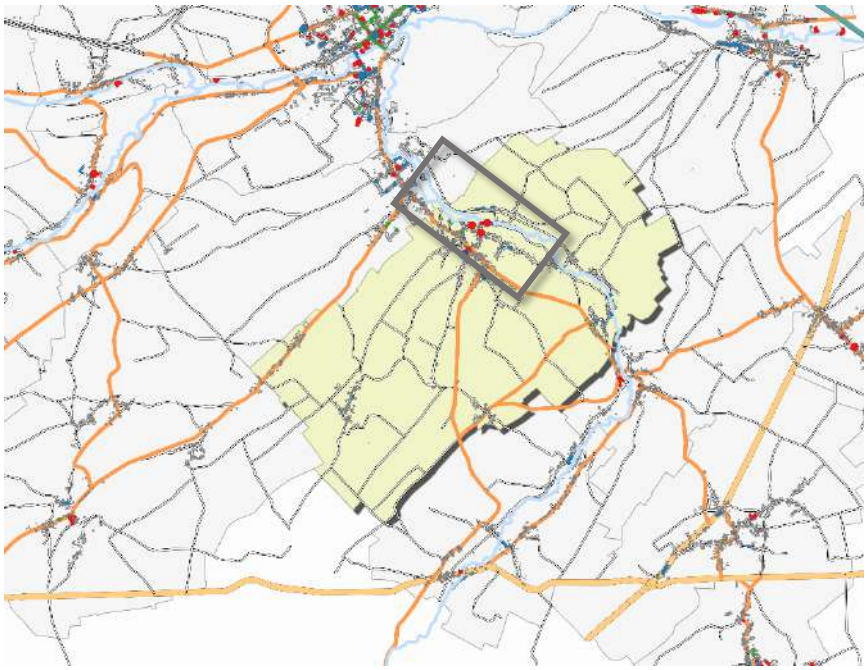

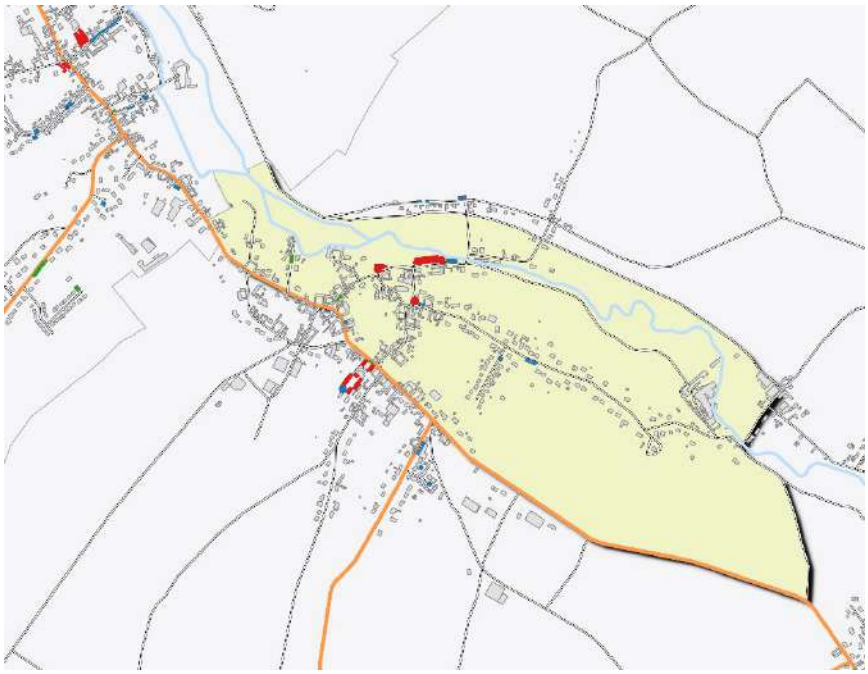

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 97

Nombre de places en parking : 60

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi-inexistant.

On peut noter la présence d'une **signalisation pour indiquer la direction et l'emplacement** des parkings situés à proximité de l'église.

REMARQUES

Les parkings sont pour la plupart localisés à proximité **d'équipements publics** (mairie, cimetière), **cultuel** (église) et de **loisirs** (plaine de jeux).

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** même si on note quelques stationnements en voirie rue de la halte.

3. ASSINGHEM / MONT DU BLANC CHEMIN

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement destiné aux PMR à l'entrée du chemin tout public
Rue du vert gazon

Stationnement non réglementé
Rue du moulin

Stationnement non réglementé
Rue du moulin

Stationnement non réglementé sur l'espace public
Rue du moulin

1 stationnement public pour

6 habitants

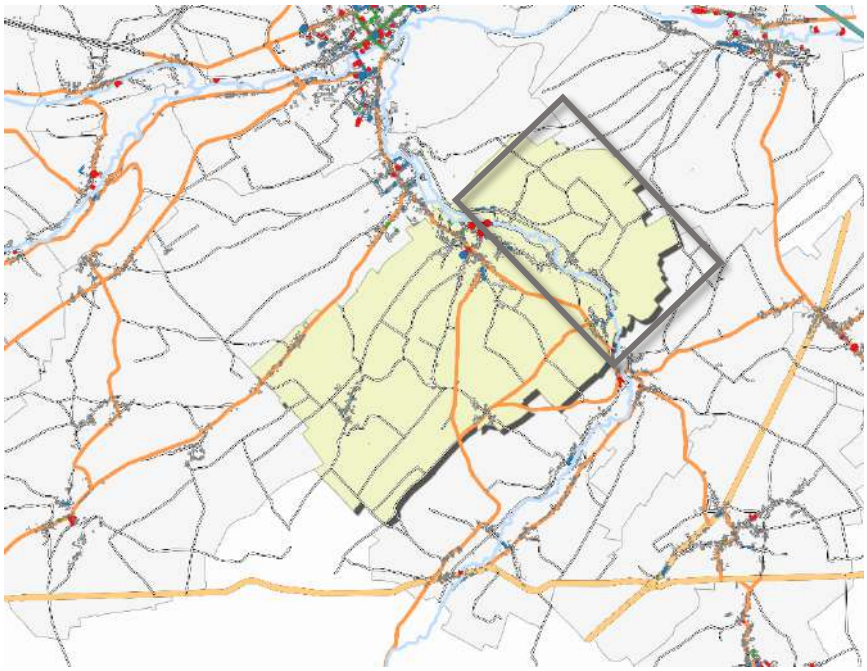

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 25

Nombre de places en parking : 0

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est inexistant.

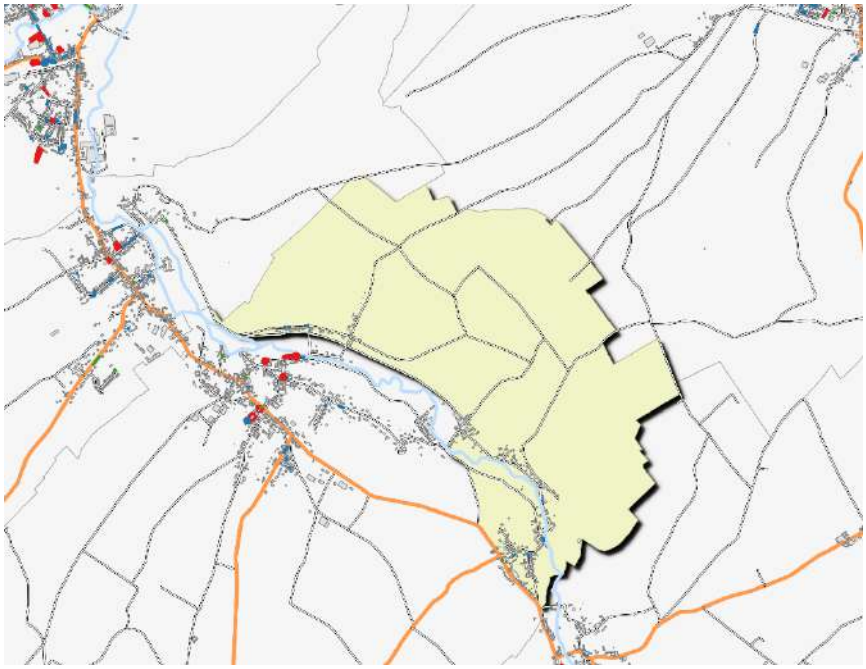

REMARQUES

Les places de stationnement sont pour la plupart en voirie sans marquage. Elles sont situées à proximité **d'équipement de loisirs** (sentier tout public) ou à proximité de **lieu d'habitation** (rue du moulin).

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** même si on note quelques stationnements en voirie, notamment au niveau d'Assinghem.

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

35 ESQUERDES (PAR SECTEURS)

1. RUE ROGER SALENGRO

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement non réglementé
Rue Pierre Brossolette

Signalisation dynamique
Rue Pierre Brossolette

Stationnement en voirie
Rue Pierre Brossolette

Stationnement à proximité de l'école
Rue Pierre Brossolette

Parking dédié à l'école
Rue Pierre Brossolette

Stationnement devant l'ancienne poste
Rue Roger Salengro

Stationnement en voirie non réglementé
Rue Pierre Brossolette

1 stationnement public pour

4 habitants

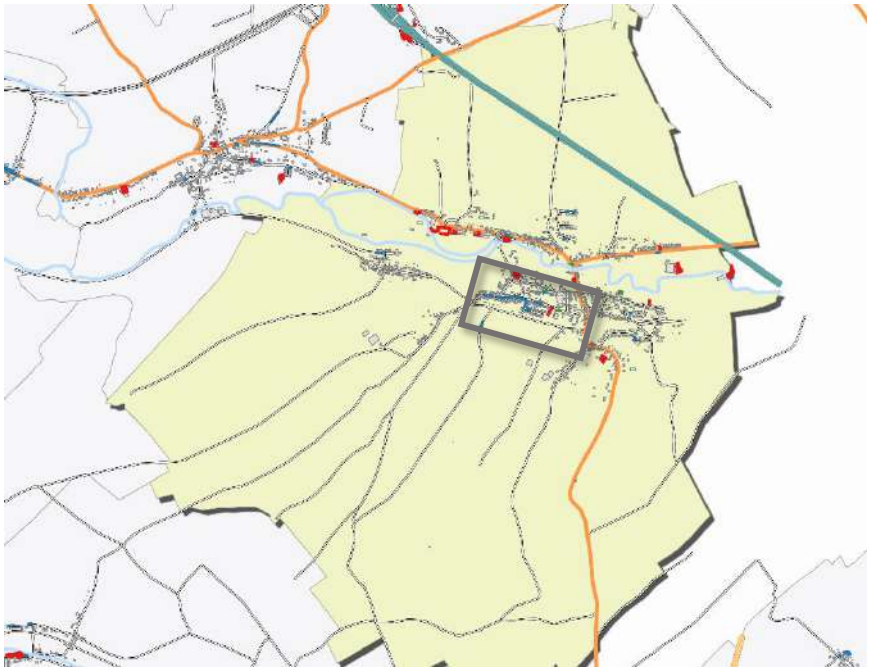

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 66

Nombre de places en parking : 19

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi-inexistant sur ce secteur.

REMARQUES

Les places de stationnement sont pour la plupart **en voirie sans marquage** car les habitations sur pour la plupart dépourvues de garages ou sont pas assez nombreux.

Il existe tout de même un **parking destiné à l'école,** rue Pierre Brossolette.

On peut noter la mise en place d'une **signalisation dynamique** pour gérer la circulation aux heures d'entrées et de sorties des écoles.

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

35 ESQUERDES (PAR SECTEURS)

2. ABORDS DE L'ÉGLISE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Parking de la mairie
Rue Bernard Chochoy

Signalisation du parking de la mairie
Rue Bernard Chochoy

Stationnement PMR devant la mairie
Rue Bernard Chochoy

Stationnement devant un commerce
Rue Bernard Chochoy

Place de l'église utilisé comme parking
Place Jean Jaurès

1 stationnement public pour

4 habitants

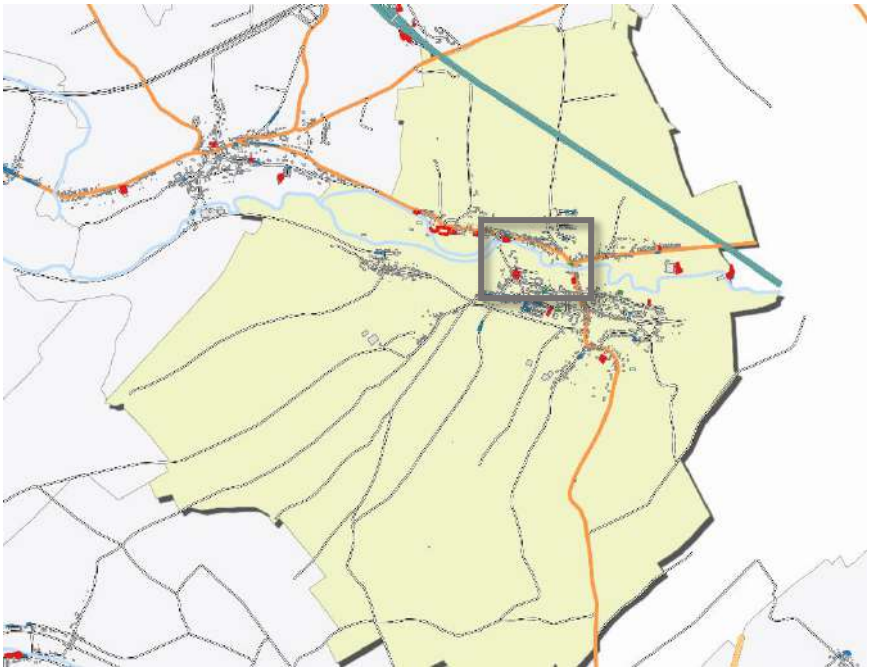

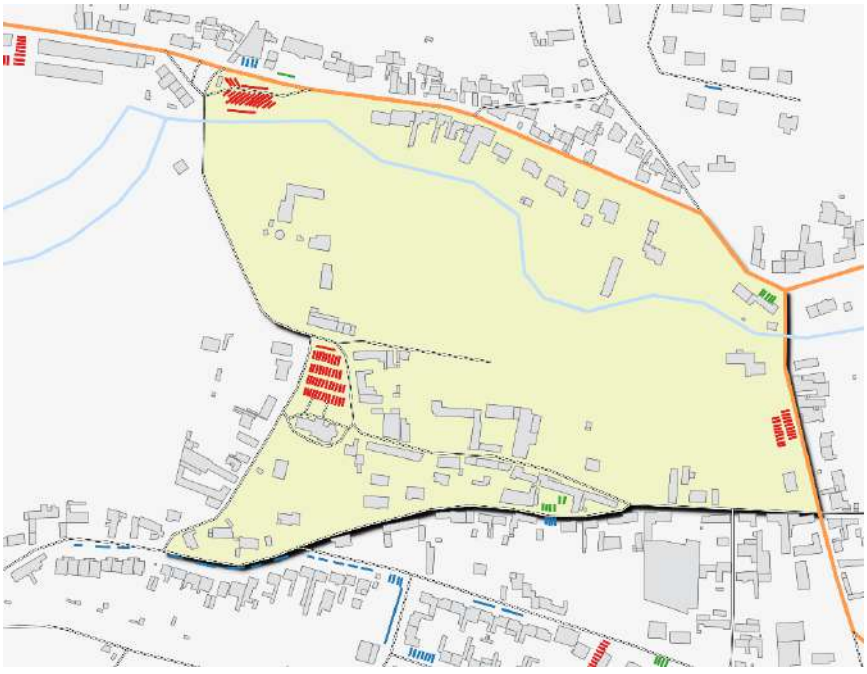

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 109

Nombre de places en parking : 92

Nombre de places réservées : 2

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est présent sur le parking de la mairie mais pas sur la place Jean Jaurès.

Une **signalisation** a été mise en place avenue Bernard Chochoy pour indiquer l'emplacement du parking de la Mairie.

REMARQUES

Les places de stationnement sont pour la plupart en parking avec ou sans marquage.

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées**.

35 ESQUERDES (PAR SECTEURS)

3. BOIS DE LA POUDRERIE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement à proximité d'un lieu de travail
Rue Bernard Chochoy

Stationnement du bois de la poudrerie
Rue Bernard Chochoy

Stationnement du bois de la poudrerie
Rue Bernard Chochoy

Stationnement PMR à l'entrée du bois de la poudrerie
Rue Bernard Chochoy

1 stationnement public pour

4 habitants

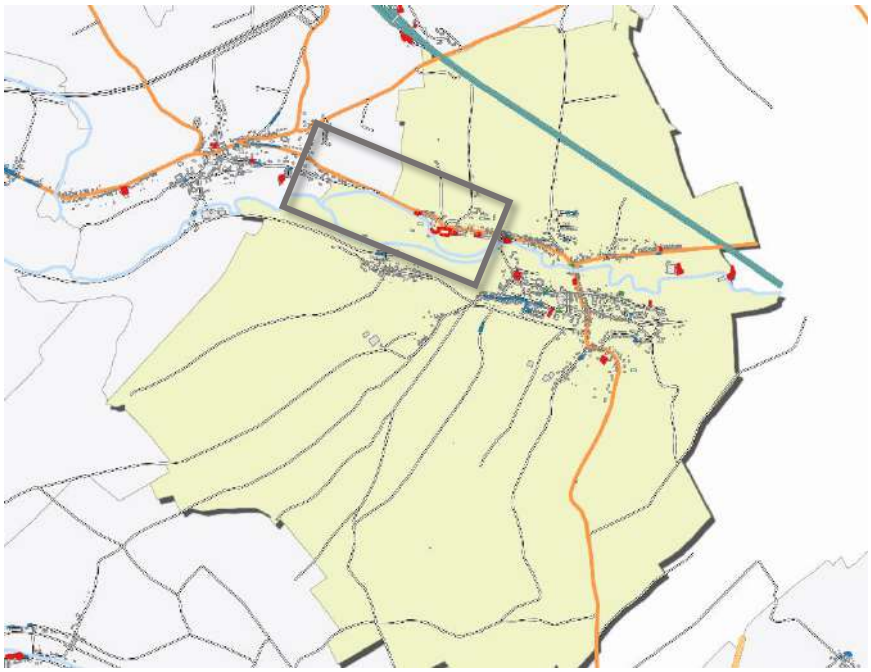

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 109

Nombre de places en parking : 106

Nombre de places réservées : 3

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi-inexistant.

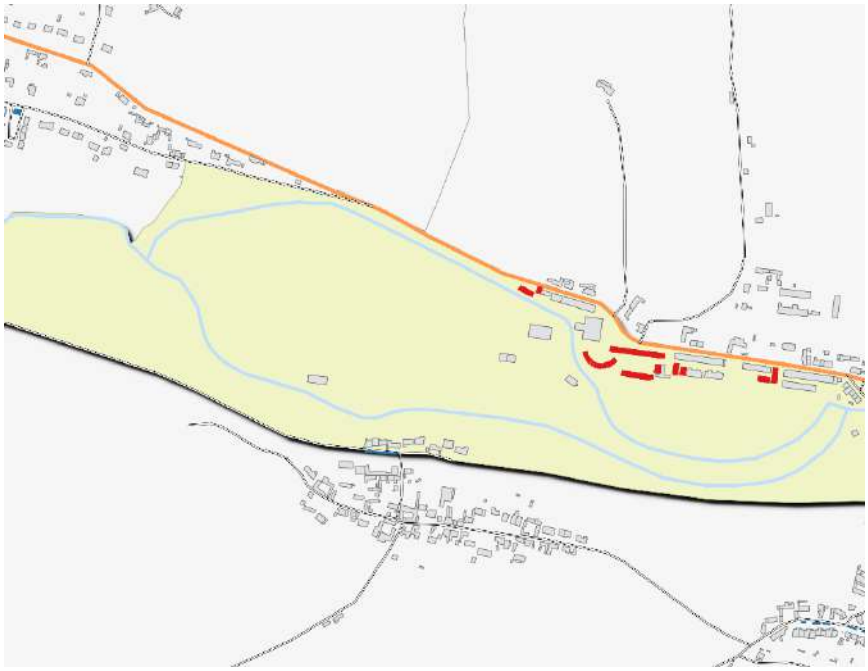

REMARQUES

Les places de stationnement sont pour la plupart en parking situées aux alentours du bois de la poudrerie. Elles sont avant tout destinées aux promeneurs ainsi qu'aux différentes activités du site (Smage Aa, pizzeria, etc.).

Le stationnement des résidents se fait majoritairement sur **parcelles privées** même si on note quelques stationnements dans la résidence de la pourdrerie.

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

35 ESQUERDES (PAR SECTEURS)

4. BORDS DE L'AA

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie non réglementée
Rue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie non réglementée
Rue Bernard Chochoy

Parking de la Maison du papier
Rue Bernard Chochoy

Emplacement PMR
Rue Léon Blum

Stationnement en parking
Rue de la Necque

Nouveau parking à proximité de commerces
Rue Léon Blum

1 stationnement public pour

4 habitants

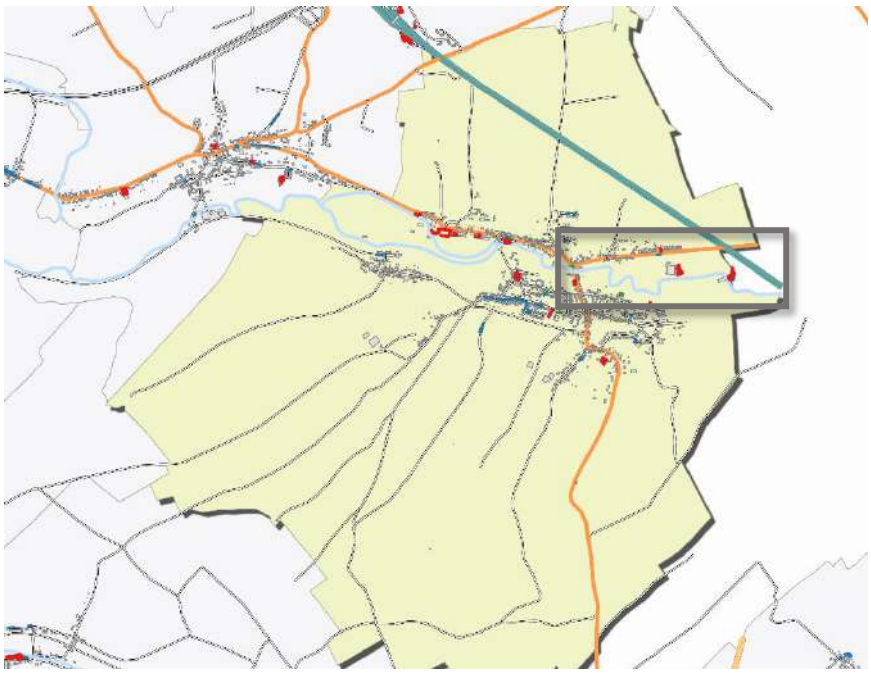

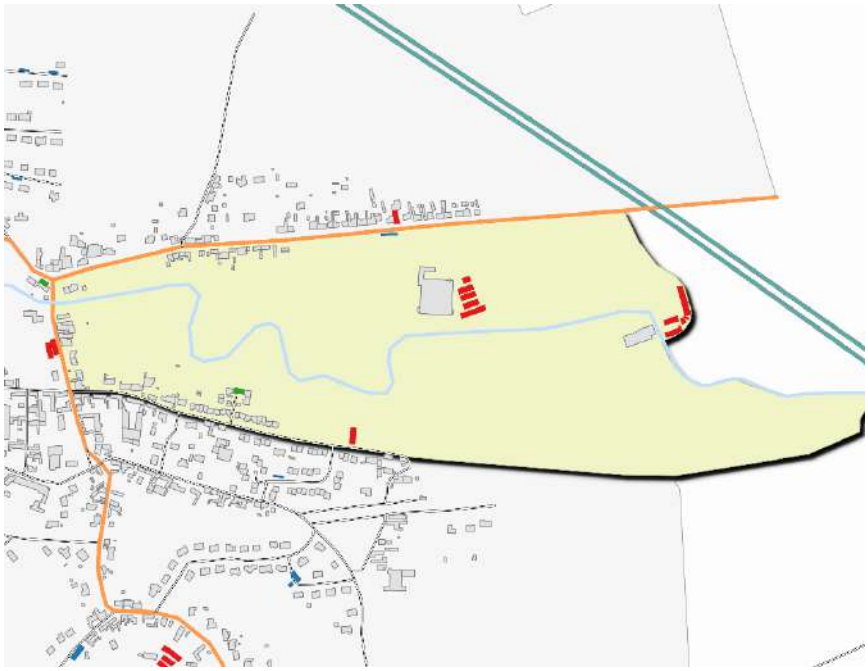

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 98

Nombre de places en parking : 88

Nombre de places réservées : 4

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi-inexistant.

REMARQUES

Les places de stationnement en parking se situe à proximité des **commerces** (boucherie rue Léon Blum) et des **équipements publics et de loisirs** (Maison du Papier, maison Bernard Devulder).

Les autres stationnements se situe avant tout en **voirie non réglementée** notamment le long de la rue Bernard Chochoy.

Le stationnement des résidents se fait régulièrement en voirie notamment rue Bernard Chochoy et rue de la Necque.

36 LUMBRES (PAR SECTEURS)

1. COEUR DE BOURG

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Emplacement PMR à proximité de l'église
Rue Albert Thomas

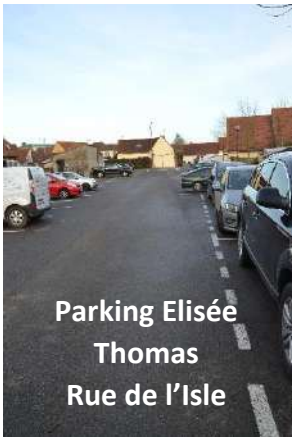

Parking Elisée Thomas
Rue de l'Isle

Emplacement PMR
Place Jean Jaurès

Stationnement en voirie en zone bleue
Rue Victor Hugo

Stationnement vélo
Rue Albert Thomas

Stationnement en parking en zone bleue
Place Jules Leriche

Stationnement en parking en zone bleue
Place Jean Jaurès

1 stationnement public pour

2 habitants

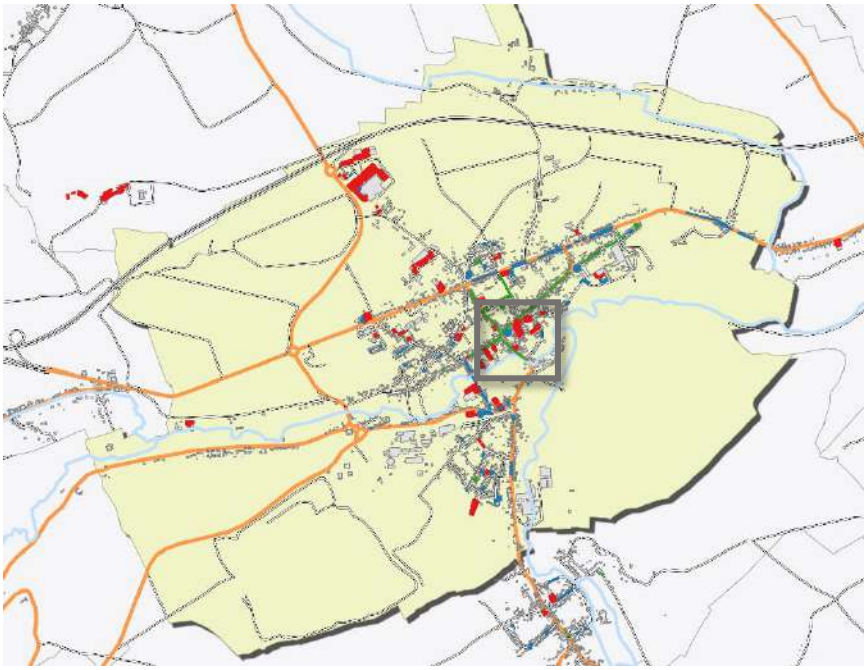

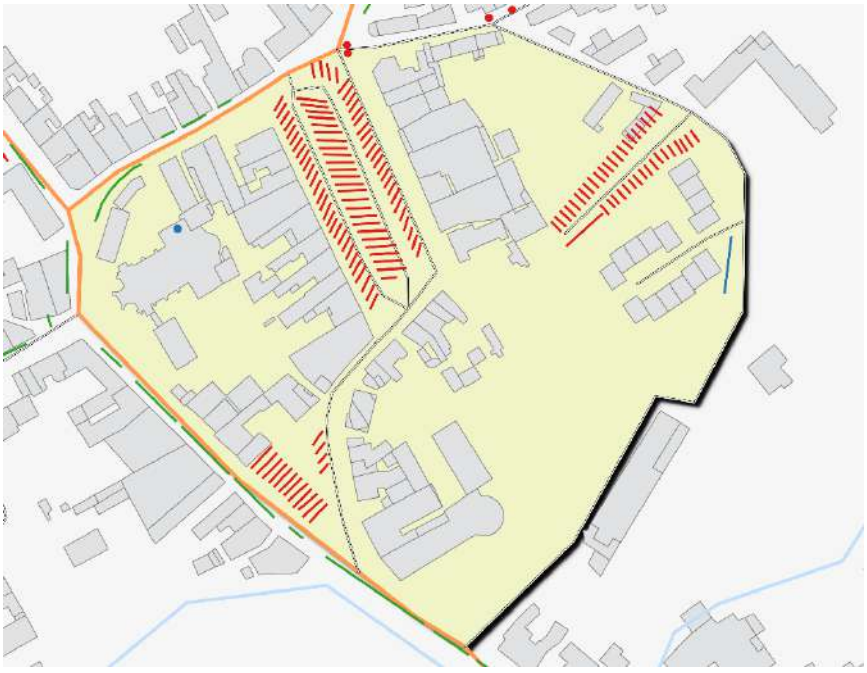

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 183

Nombre de places en parking : 176

Nombre de places réservées : 5

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une **zone bleue** est mise en place sur l'ensemble du secteur.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

Le marquage au sol des places de stationnement est présent sur la totalité du secteur.

REMARQUES

Les places de stationnement en parking se situe à proximité des **commerces** et des **équipements publics** (Mairie).

On note la présence de **trois parkings distincts** : sur la place Jules Leriche, la place Jean Jaurès et le parking Elisée Thomas.

Une signalétique est mise en place à l'entrée de la place Jean Jaurès pour indiquer la présence du parking Elisée Thomas à proximité.

On trouve également des **stationnements vélo** à proximité de l'église.

2. CITÉ DU DOCTEUR SCHAFFNER / RÉSIDENCE LES IMPRESSIONNISTES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en parking devant le stade
Rue Pasteur

Stationnement en voirie matérialisée
Rue Candide Couzin

Stationnement en voirie non réglementée
Avenue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie matérialisée
Rue Candide Couzin

Stationnement en parking sans marquage
Rue Louis le Sénéchal

Stationnement en voirie
Rue Pasteur

1 stationnement public pour

2 habitants

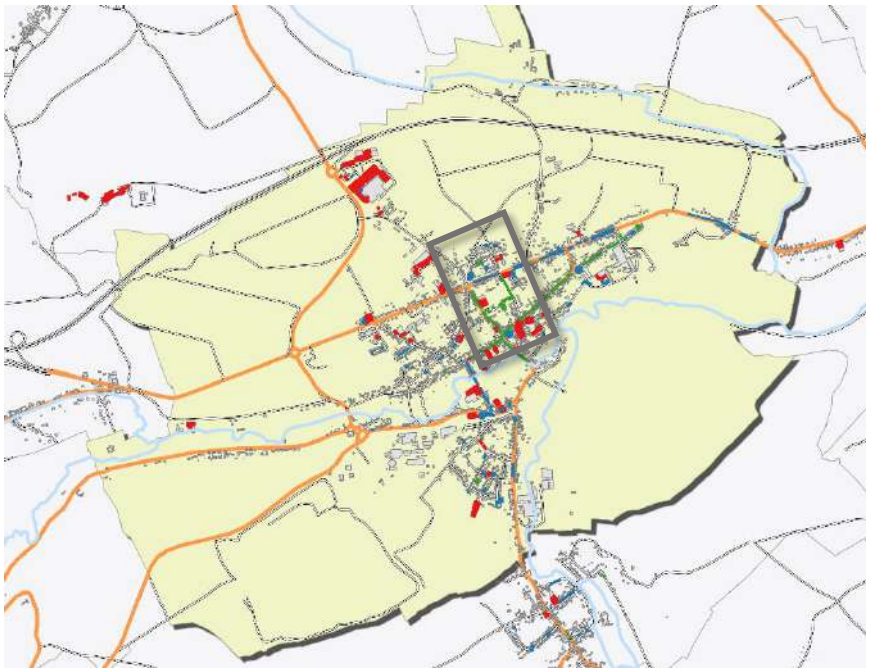

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 205

Nombre de places en parking : 64

Nombre de places réservées : 5

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une partie du secteur, à proximité de la place Jean Jaurès est en **zone bleue.**

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

Les places de stationnement sont plutôt bien marquées.

REMARQUES

Les places de stationnement sont avant tout **destinées aux résidents** (cité du Docteur Schaffner et résidence les impressionnistes). Les places de stationnement au sein de la résidence « les impressionnistes » sont même considérées comme privées. Les stationnements sont souvent en voirie matérialisée

On trouve de nombreux **stationnements non autorisés** le long de l'avenue Bernard Chochoy.

On trouve également un parking destiné au stade de football.

36 LUMBRES (PAR SECTEURS)

3. RUE DU 8 MAI / RUE PASTEUR

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie non réglementée
Rue du 8 mai

Stationnement en voirie
Rue Pasteur

Stationnement en parking à proximité du cimetière
Rue du 8 mai

Début de la zone bleue
Rue Pasteur

Stationnement en parking à proximité du cimetière
Rue du 8 mai

Stationnement en voirie
Rue Pasteur

1 stationnement public pour

2 habitants

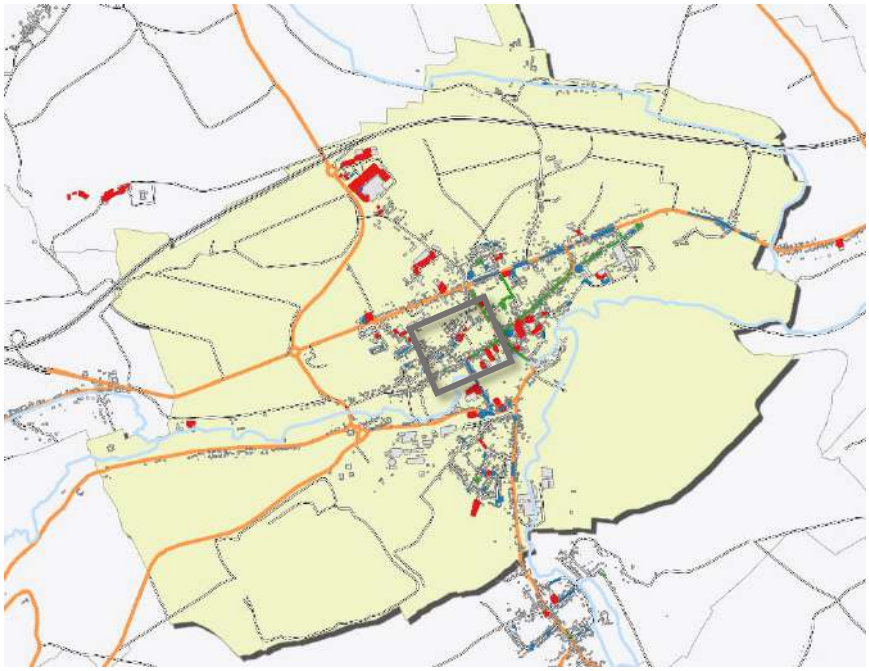

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 70

Nombre de places en parking : 26

Nombre de places réservées : 4

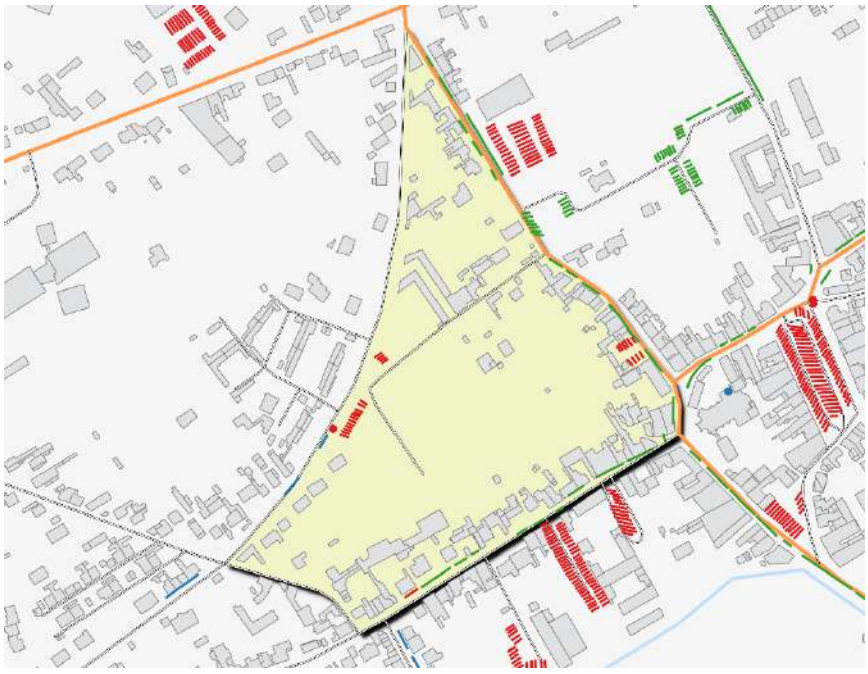

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une partie de ce secteur, à proximité de la place Jean Jaurès, est en **zone bleue**.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

Le marquage au sol est présent sur la quasi-totalité des places de stationnement.

REMARQUES

Les places de stationnement se situent majoritairement **en voirie** le long des rues Pasteur et Broncquart. On trouve néanmoins deux parkings : un devant le cimetière, l'autre à proximité de commerces (boulangerie, coiffeur).

Le stationnement des résidents se fait majoritairement **sur parcelles privées**.

- Stationnement en voirie sans marquage
- Stationnement en voirie matérialisé
- Stationnement en parking
- Jalonnement
- Stationnement 2 roues

4. AVENUE BERNARD CHOCHOY / RUE MARX DORMOY

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie en zone bleue
Rue Jules Guesde

Stationnement en voirie
Rue Candide Couzin

Parking peu utilisé à proximité de la poste
Avenue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie
Avenue Bernard Chochoy

Stationnement en parking
Avenue Bernard Chochoy

1 stationnement public pour

2 habitants

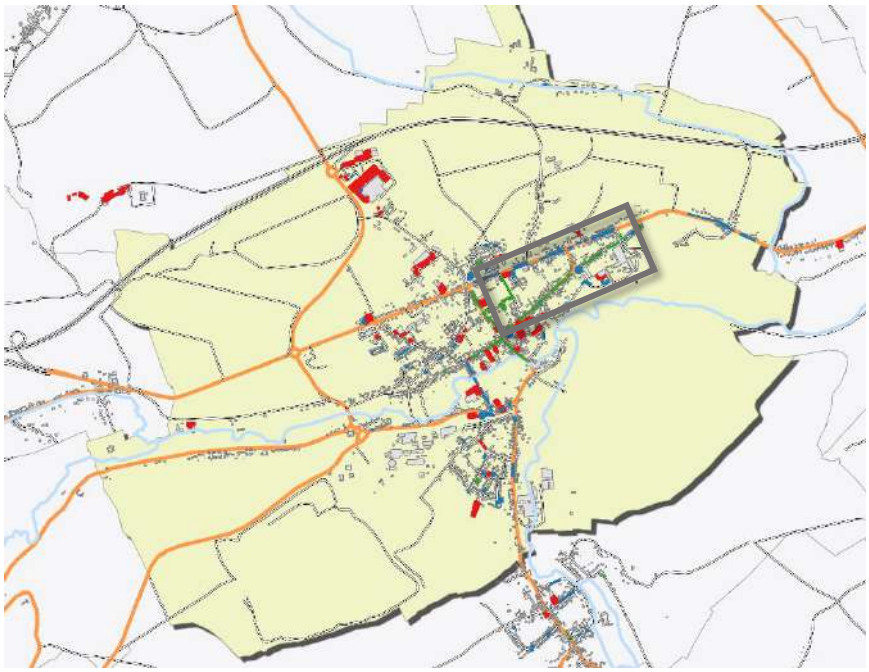

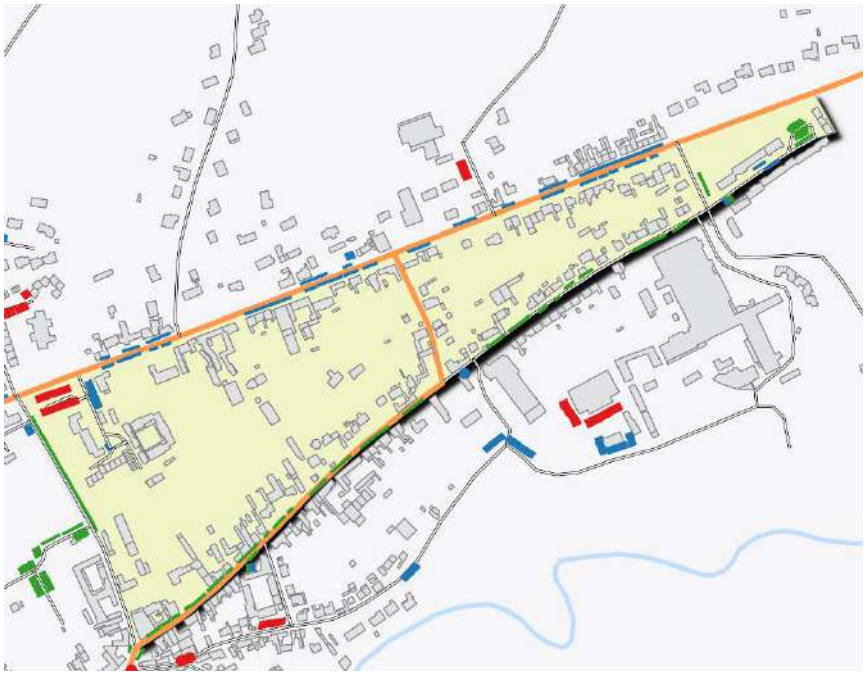

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 128

Nombre de places en parking : 29

Nombre de places réservées : 2

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une partie du secteur, à proximité de la place Jean Jaurès, est **en zone bleue.**

On trouve quelques places en **dépose-minute,** rue Jules Guesde, à proximité des commerces (boucherie, fleuriste).

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

Le marquage au sol des places est présent sur la plupart des places de stationnement.

REMARQUES

Les places de stationnement servent avant tout aux **résidents** (avenue Bernard Chochoy et rue Jules Guesde).

Le stationnement se fait avant tout **en voirie** sauf à proximité de la poste où se situe un parking.

5. COLLÈGE ALBERT CAMUS

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie non réglementée
Avenue Bernard Chochoy

Stationnement en parking à proximité du collège Albert Camus
Rue du 11 Novembre

Stationnement en parking à proximité du collège Albert Camus
Rue du 11 Novembre

1 stationnement public pour

2 habitants

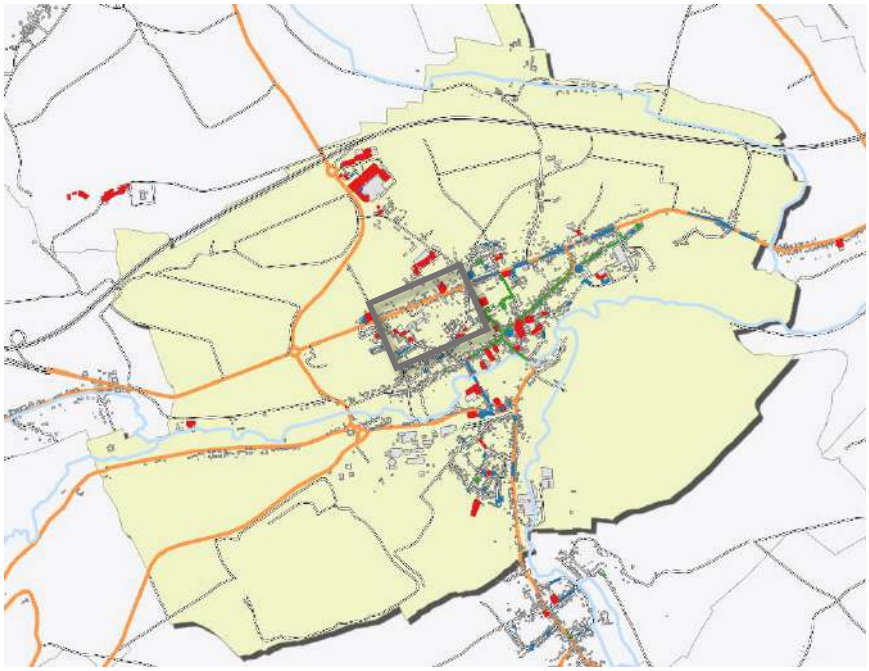

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 34

Nombre de places en parking : 34

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

On trouve tout de même une rue en **stationnement alterné** (rue du 11 Novembre).

REMARQUES

Les places de stationnement en parking se situe à proximité des **équipements publics** et notamment aux alentours du collège.

On trouve des **stationnements non autorisés** le long de l'avenue Bernard Chochoy.

Le stationnement des résidents se fait majoritairement **en voirie**, rue du 11 Novembre et sur parcelles privées sur le reste du secteur.

6. BORDS DU BLÉQUIN

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Signalisation d'un parking privé
Rue François Cousin

Emplacement PMR à proximité de l'office de tourisme
Rue François Cousin

Dépose-minute devant une boulangerie
Rue Henri Russel

Stationnement en voirie
Rue Henri Russel

Début de zone bleue
Rue François Cousin

Stationnement en parking sur une ancienne surface commerciale
Rue Anatole France

Stationnement en voirie non réglementée
Rue Henri Russel

Stationnement en parking réservé à la clientèle
Rue François Cousin

Stationnement en chicane
Rue Anatole France

Problème de stationnement
Rue Henri Russel

1 stationnement public pour

2 habitants

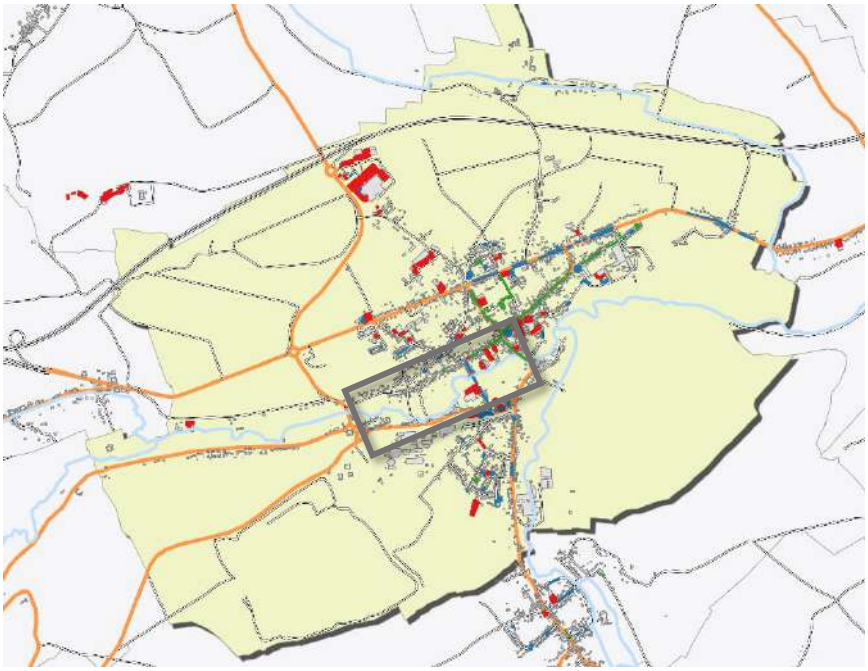

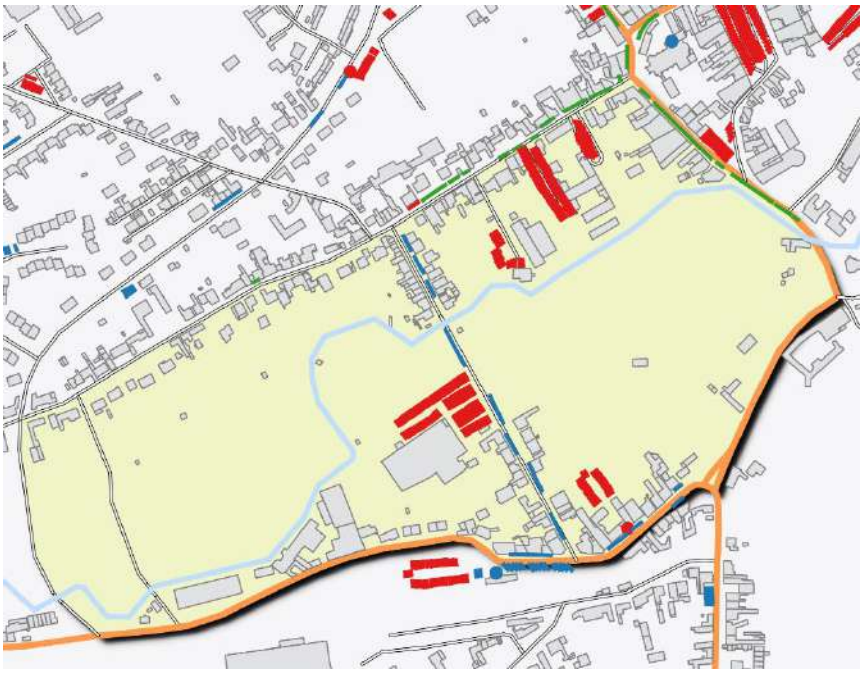

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 281

Nombre de places en parking : 208

Nombre de places réservées : 4

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une partie du secteur, dans la rue François Cousin, est en **zone bleue**.

On trouve également une place en **dépose-minute** dans la rue Henri Russel.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

Le marquage au sol est présent sur la plupart des places de stationnement.

REMARQUES

La plupart des places de stationnement sont en parking. Elles sont destinées aux **écoles** (rue Broncquart) à des **commerces** (rue François Cousin) et le **parking de l'ancienne zone commerciale,** rue Anatole France, est peu utilisé.

Les autres stationnements se situe avant tout en **voirie réglementée** notamment le long de la rue Anatole France.

Le stationnement des résidents se fait régulièrement en voirie notamment rue Anatole France et rue Broncquart.

7. CITÉ DU CASTOR / CITÉ ROGER SALENGRO

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement sur la voirie
Rue du 11 Novembre

Stationnement alterné
Rue du 11 Novembre

Signalisation du stationnement alterné
Rue du 11 Novembre

1 stationnement public pour

2 habitants

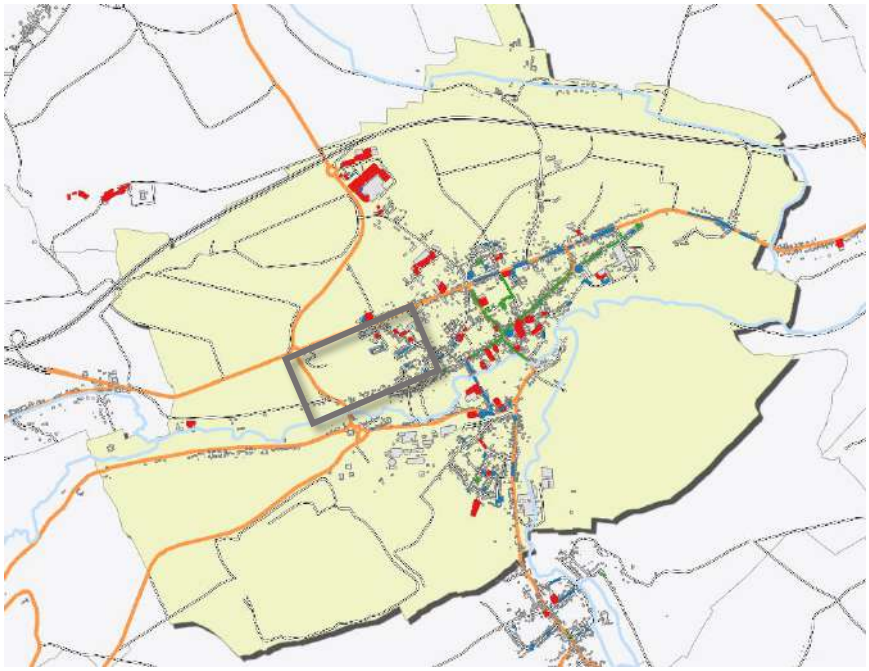

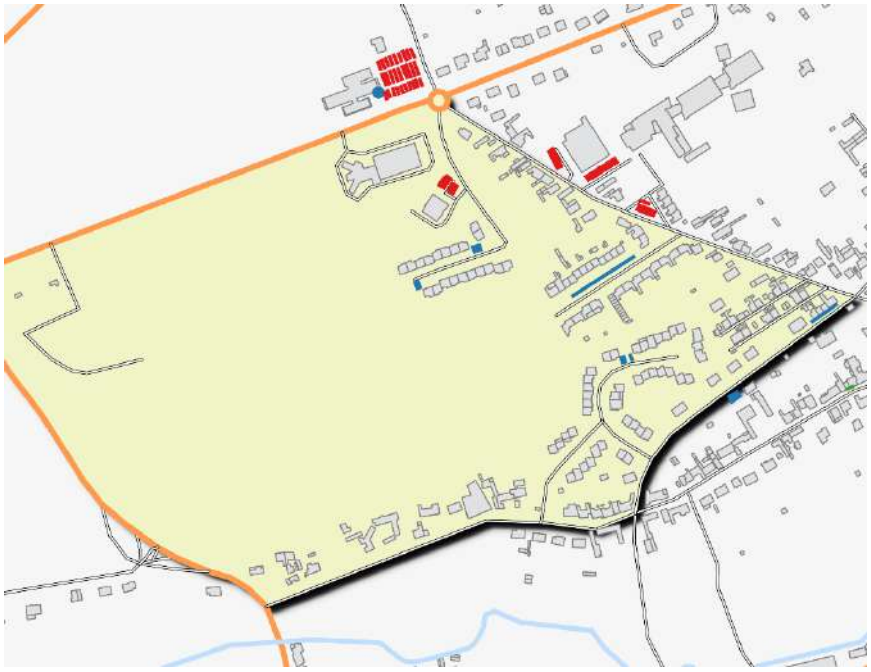

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 26

Nombre de places en parking : 9

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

La rue du 11 Novembre est en **stationnement unilatéral alterné semi-mensuel.**

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi-inexistant.

REMARQUES

Les places de stationnement sont avant tout en voirie réglementée le long de la rue du 11 Novembre.

Le stationnement des résidents se fait régulièrement **en voirie**, les habitations n'ayant pas toujours le nombre de garages suffisants.

8. ZONE D'ACTIVITÉ DES SARTS

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Parking d'un centre commercial
Avenue Bernard Chochoy

Parking d'un centre commercial
Route d'Acquin

Stationnement PMR à proximité de la maison des services
Chemin du Pressart

Stationnement vélo
Chemin du Pressart

Borne de recharge électrique
Chemin du Pressart

Parking de la maison des services
Chemin du Pressart

Parking d'un centre commercial
Zone des Sarts

1 stationnement public pour

2 habitants

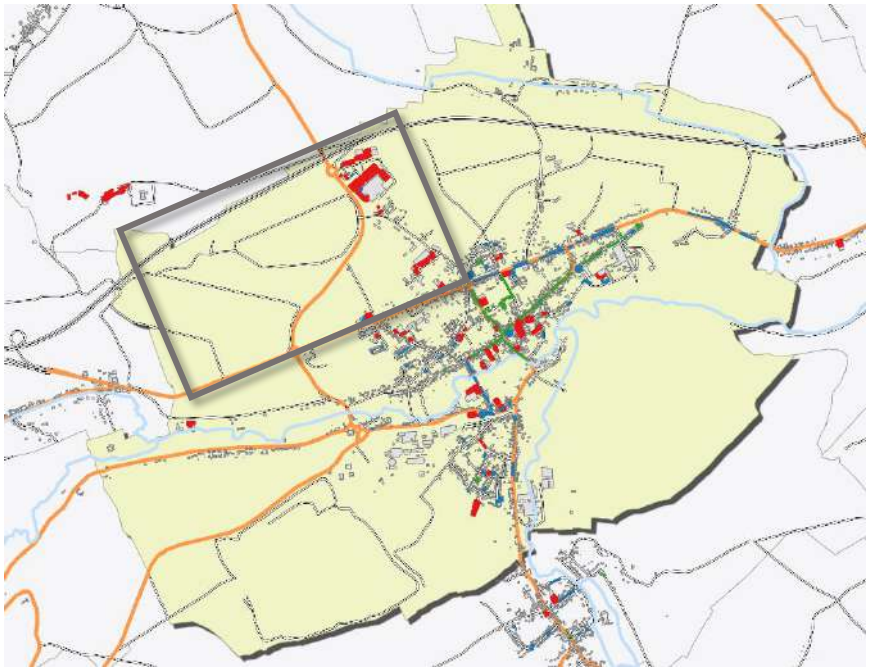

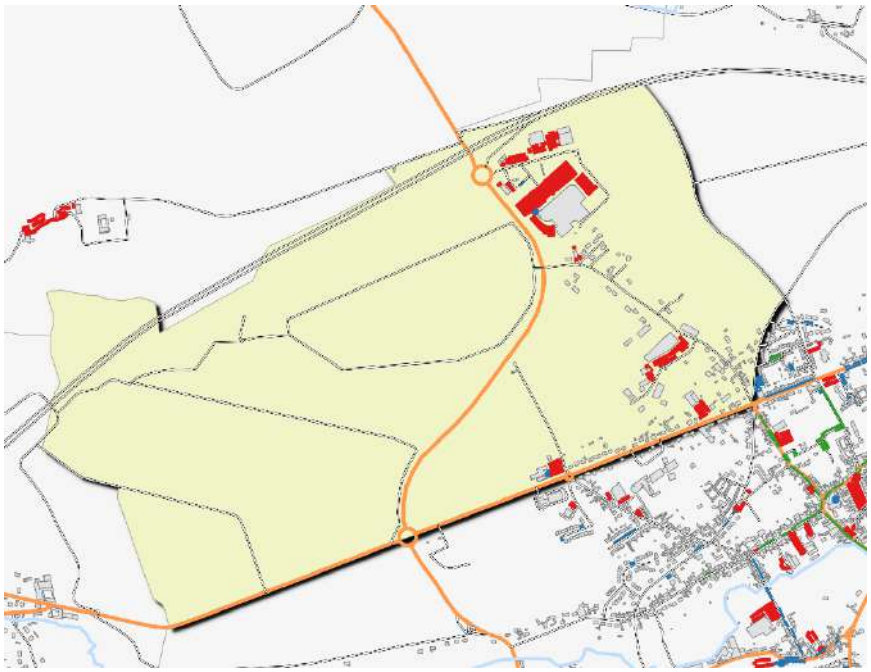

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 416

Nombre de places en parking : 416

Nombre de places réservées : 27

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement existe sur la plupart des stationnements.

REMARQUES

Les places de stationnement en parking se situe à proximité des **commerces**. La plupart des parkings sont destinés aux surfaces commerciales sauf celui réservé à la Maison des services.

On trouve dans ce secteur une borne de recharge pour **véhicules électriques**.

On trouve également **des stationnements pour vélos** à la Maison des services à sur les parkings des surfaces commerciales.

36 LUMBRES (PAR SECTEURS)

9. CIMENTERIE / SICAL

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Signalisation limitation de stationner
Rue François Cousin

Parking à proximité du stade
Résidence Léon Blum

Stationnements vélos
Rue François Cousin

Stationnement en voirie
Résidence Léon Blum

Parking à proximité de l'office de tourisme
Rue François Cousin

Stationnement en voirie en zone bleue
Rue François Cousin

Stationnement en voirie réglementée et non réglementée
Résidence Léon Blum

1 stationnement public pour

2 habitants

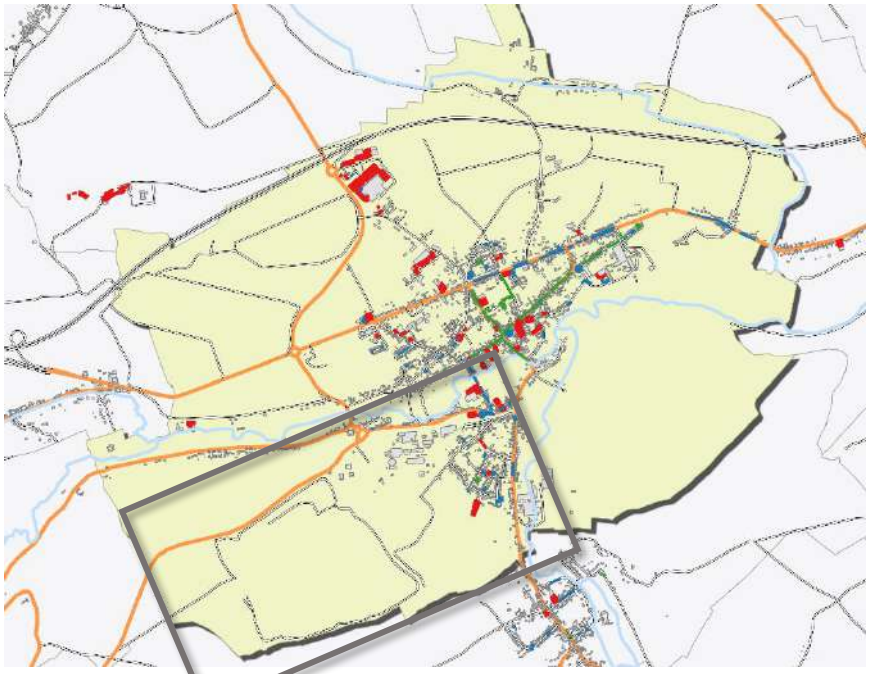

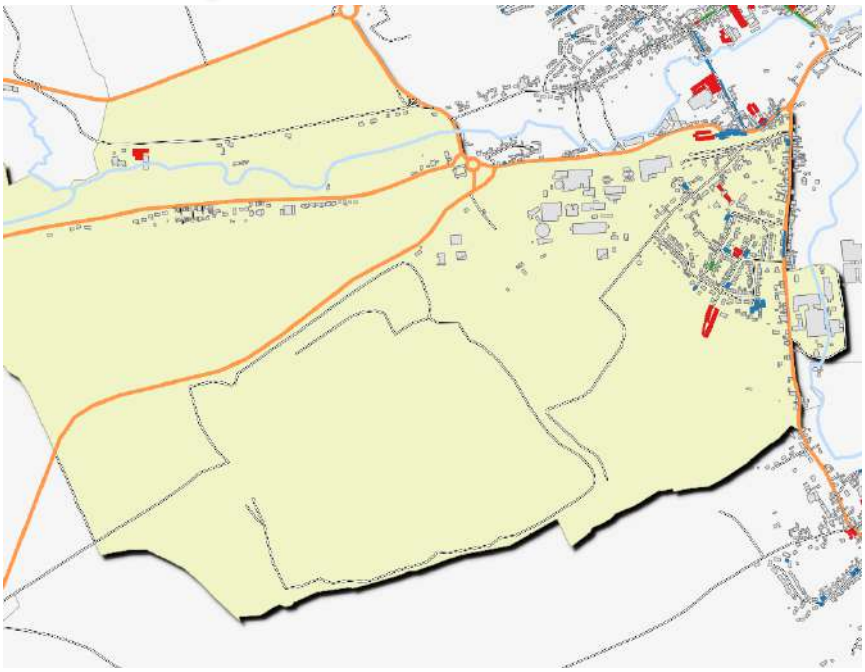

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 223

Nombre de places en parking : 132

Nombre de places réservées : 1

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une partie du secteur, notamment rue François Cousin, est en **zone bleue.**

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

On trouve également des places en **dépose-minute** et de **courte durée** rue François Cousin.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi-inexistant sur les places en parking.

REMARQUES

Les places de stationnement en parking se situe à proximité des sont destinées à des **équipements publics et de loisirs** (Office de tourisme, stade).

Les autres stationnements se situe avant tout en **voirie réglementée** notamment dans la résidence Léon Blum.

On trouve également des **stationnements pour vélos** à proximité de l'Office de Tourisme.

36 LUMBRES (PAR SECTEURS)

10. MONTAGNE ET MARAIS DE LUMBRES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en chicane
Rue Jules Guesde

Place PMR devant la salle de sport
Rue Salvador Allende

Signalisation du parking
Elisée Thomas
Rue Salvador Allende

Stationnement en parking
Rue Salvador Allende

Borne de recharge électrique
Rue Jules Guesde

Stationnement à proximité de
la piscine
Rue Salvador Allende

Dépose minute
Rue Jules Guesde

Signalisation du parking
Elisée Thomas
Rue Salvador Allende

Stationnement en voirie non
réglementée
Rue Salvador Allende

Stationnement en parking
Rue Salvador Allende

1 stationnement public pour

2 habitants

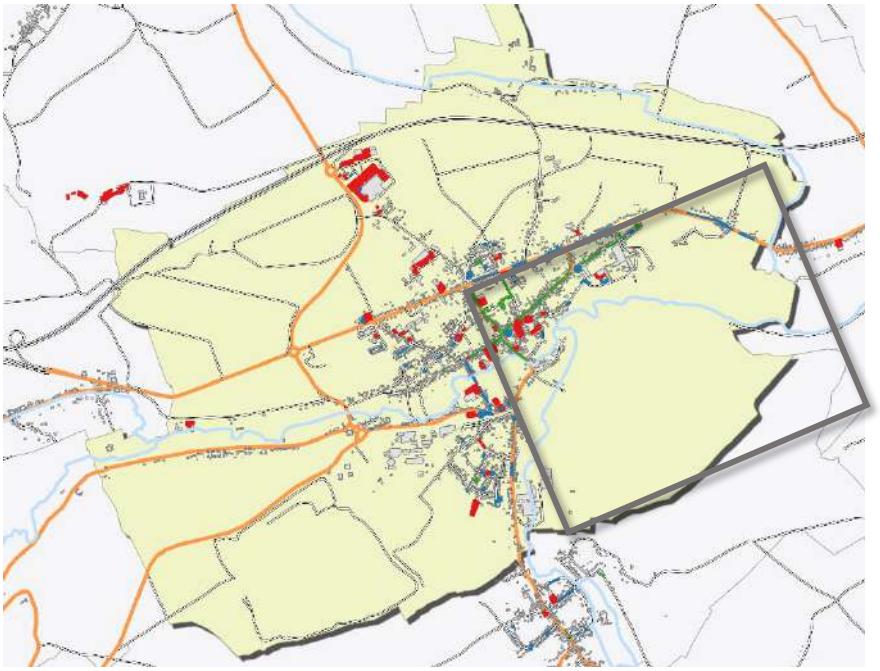

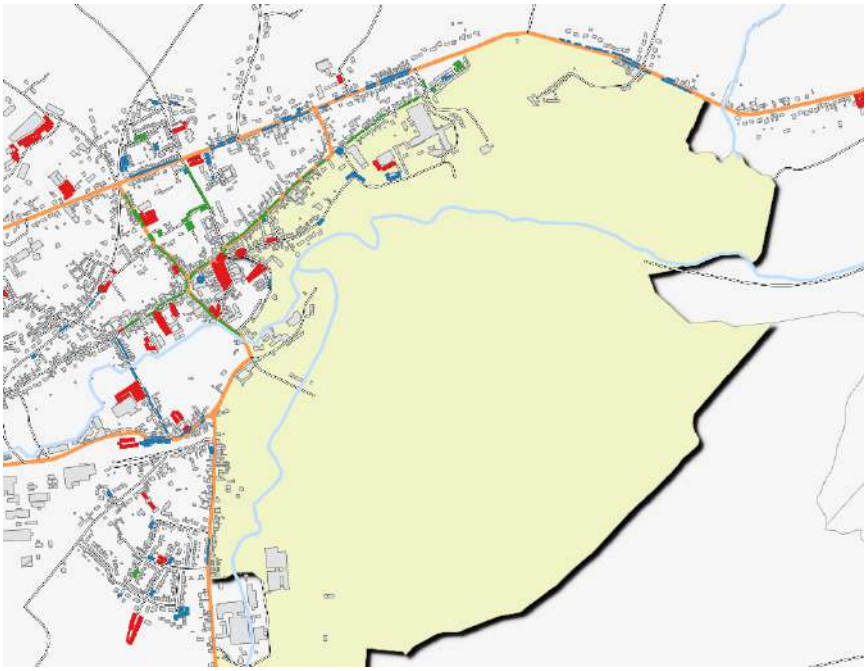

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 144

Nombre de places en parking : 38

Nombre de places réservées : 4

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Une partie du secteur, rue Jules Guesde, est en **zone bleue.**

On trouve également des places en **dépose-minute,** rue Jules Guesde, à proximité de commerces (fleuriste, boucherie).

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites**.

Plusieurs **signalétiques**, à proximité de la place Jean Jaurès, ont été mise en place pour indiquer le parking Elisée Thomas.

REMARQUES

Les places de stationnement en parking se situe à proximité des **équipements publics et de loisirs** (Piscine, Maison des associations).

On trouve une borne de recharge pour **véhicules électriques** dans la rue Jules Guesde.

Le stationnement des résidents se fait régulièrement en **voirie** notamment rue Salvador Allende et rue Jules Guesde.

36 LUMBRES (PAR SECTEURS)

11. LIAUWETTE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Stationnement en voirie réglementée
Avenue Bernard Chochoy

Arrêt de bus
Avenue Bernard Chochoy

Stationnement tout au long de la rue principale
Avenue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie réglementée et non réglementée
Avenue Bernard Chochoy

Stationnement en voirie
Avenue Bernard Chochoy

1 stationnement public pour

2 habitants

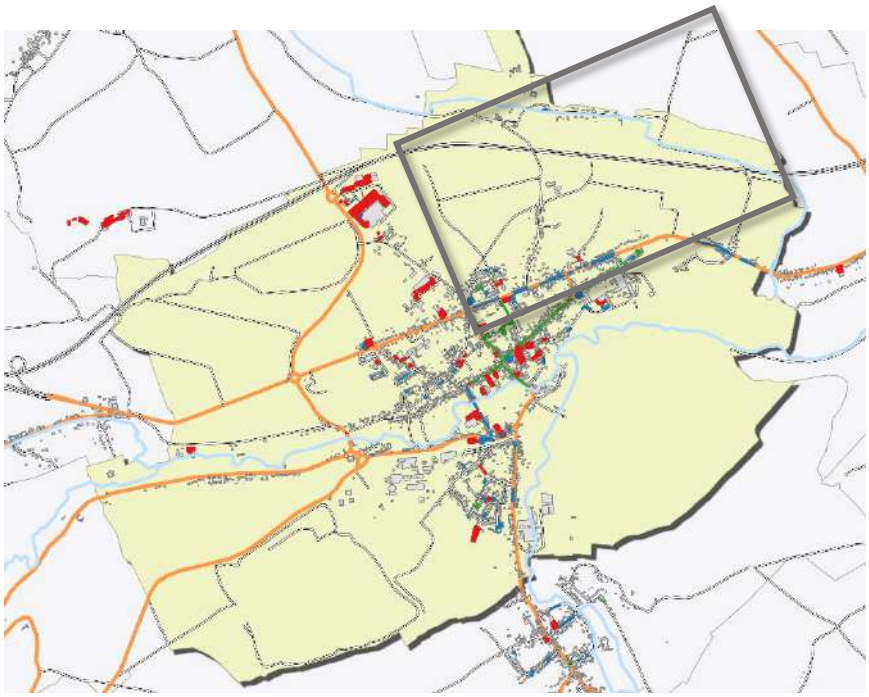

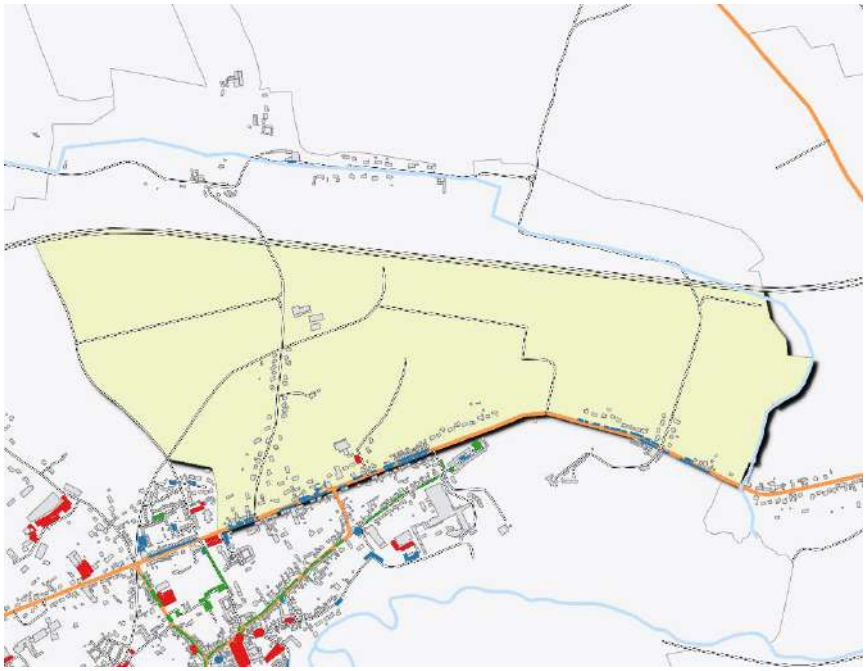

Stationnement en voirie sans marquage
Stationnement en voirie matérialisé
Stationnement en parking
Jalonnement
Stationnement 2 roues

NOMBRE ET TYPOLOGIE (QUARTIER)

Nombre de places publiques : 60

Nombre de places en parking : 8

Nombre de places réservées : 0

RÉGLEMENTATION ET SIGNALISATION

Aucune réglementation particulière.

L'ensemble des places publiques de stationnement sont **gratuites** et non réglementées.

Le marquage au sol des places de stationnement est quasi-inexistant.

REMARQUES

Les places de stationnement se situent toutes en **voirie réglementée ou non réglementée.**

Le stationnement des résidents se fait régulièrement en voirie notamment rue Bernard Chochoy.

On trouve également un **arrêt de bus** avenue Bernard Chochoy.

SAUF

JALONNEMENT DES PARKINGS

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Panneau de direction
Haut-Loquin

Aire de covoiturage
Leulinghem

Emplacement parking
Wavrans-sur-l'Aa

Panneau de direction
Wisques

Parking nommé
Esquerdes

Signalisation privée
Dohem

Panneau de direction aire de covoiturage
Leulinghem

Panneau de direction
Coulomby

Parking nommé
Lumbres

DÉFINITION

Le jalonnement consiste en un ensemble de panneaux et d'équipements indiquant aux conducteurs les emplacements ou les ouvrages de stationnement à disposition (source : CEREMA).

DESCRIPTION

Le jalonnement sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres est peu fourni. Il se résume à quelques panneaux d'indications de parking sans aucune indication. Ainsi, sur l'ensemble de la CCPL, l'on recense seulement **22 panneaux de signalisation** dont la plupart sont de simples panneaux parkings sans aucune indication. On peut également noter que la signalisation se situe à proximité des parcs de stationnement (à moins de 200mètres) et est donc perçue à la dernière minute par les automobilistes. Il n'existe donc pas de véritable jalonnement au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Même au sein du centre-bourg de Lumbres, le jalonnement est réduit à quelques panneaux qui indiquent essentiellement les parkings à proximité de la place, notamment celui de la salle Léo Lagrange.

Seul **2 parkings sont nommés** au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Il s'agit du **parking de la Mairie** à Esquerdes et **du parking Elisée Thomas** à Lumbres. On peut y ajouter **l'aire de covoiturage** de Setques qui est indiquée à partir du premier rond-point situé à la sortie de l'autoroute.

STATIONNEMENT PUBLIC RÉGLEMENTÉ

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Signalisation dynamique
Esquerdes

Interdiction de stationner non respecter
Affringues

Panneau d'alternance
Nielles-les-Bléquin

Interdiction de stationner
Boisdinghem

Panneau d'alternance
Elnes

Interdiction de stationner
Bouvelinghem

Limitation de stationner
Lumbres

DÉFINITION

La réglementation et le contrôle du stationnement public doit permettre un meilleur usage de la voirie. Il doit rendre le stationnement plus aisé et plus efficace. La réglementation peut passer par une limitation ou à une interdiction du stationnement. Il peut être envisagé de réduire le temps de stationnement (dépose-minute, zone bleue, stationnement de très courte durée…) ou la manière de stationner sur l'espace public (stationnement alterné).

DESCRIPTION

Il y a **peu de stationnement public réglementé** au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Le stationnement n'étant pas un problème important pour la plupart des communes (*cf. analyse qualitative).* Les réglementations du stationnement se situe avant tout **au sein des communes les plus peuplées** telles que Lumbres, Esquerdes, Nielles-les-Bléquin ou Elnes.

Deux types de réglementations sont utilisées par ces communes. Il s'agit du **stationnement interdit** et du **stationnement alterné**. Le stationnement alterné se retrouve notamment rue du chêne à Nielles-les-Bléquin, rue de la mairie à Elnes et rue du 11 Novembre à Lumbres. Il permet de réguler le stationnement public sur des rues étroites à dominante résidentielle et dépourvues de stalles de stationnement.

Un autre dispositif a été mis en place à Esquerdes au niveau de la rue Pierre Brossolette où se situe l'école. Un **dispositif lumineux et dynamique** est mis en place aux heures d'entrée et de sortie des écoles afin de réguler la circulation et le stationnement dans cette rue. Le dispositif interdit la circulation dans la rue Pierre Brossolette en direction de l'école afin d'interdire le stationnement dans les deux sens et de faire de la rue Pierre Brossolette, une rue à sens unique.

STATIONNEMENT PUBLIC RÉGLEMENTÉ

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Dépose minute
Lumbres

Voirie en zone bleue
Lumbres

Place Jules Leriche en zone bleue
Lumbres

Place Jean Jaurès en zone bleue
Lumbres

Dépose minute devant un commerce
Lumbres

DÉFINITIONS

Zone bleue : Zone règlementée à stationnement gratuit de durée limitée, contrôlé à l'aide d'un disque de stationnement apposé derrière le parebrise (source : CERTU).

Dépose-minute : Espace réservé à l'arrêt, ayant vocation à permettre la dépose ou la reprise de passagers (gare, aéroport, école...), parfois autorisé en stationnement de très courte durée (quelques minutes).

DESCRIPTION

En plus des réglementations liées aux stationnements alternés et aux stationnements interdits, la commune de Lumbres dispose d'autres dispositifs. Dans Lumbres, on peut noter la présence d'une **zone bleue** dans le centre-bourg et de places de stationnement **en dépose-minute**.

La **zone bleue** concerne la place Jean Jaurès ainsi que les rues attenantes : rue du docteur Broncquart, rue Victor Hugo, rue Jules Guesde, rue Candide Cousin, place Jules Leriche et rue Pasteur. La zone bleue est aujourd'hui complétée par une zone 30 dans le cadre de l'opération d'amélioration du centre bourg. La zone bleue est aujourd'hui plus appliquée suite à la perte de la police municipale de la commune de Lumbres. Il n'y a donc plus de verbalisation pour les stationnements trop longs.

En plus de la zone bleue, des **emplacements dépose-minute** ont été créé à proximité des commerces : rue Henri Russel, rue Salvador Allende, rue Pasteur. Ces places de stationnement initialement prévues pour des stationnements de très courte durée (boulangerie, fleuriste, boucherie) sont aujourd'hui utilisées pour des stationnements de plus longue durée.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Borne de recharge électrique
Lumbres

Borne de recharge électrique
Leulinghem

Aire de covoiturage
Leulinghem

Arrête de bus
Wavrans-sur-l'Aa

Emplacements PMR
Wavrans-sur-l'Aa

Emplacement taxi
Elnes

DÉFINITIONS

Sur la voirie ou au sein des parcs de stationnement, certains emplacements peuvent être réservés à certaines catégories d'usagers. Parmi les plus courantes on trouve les **places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite** (PMR), les emplacements **réservés aux bus** mais aussi des emplacements réservés moins communs comme les borne de recharge électrique, les emplacements taxis, etc.

DESCRIPTION

Les emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont celles qui se retrouvent le plus au sein de la Communauté de Communes du Pays. Toutes communes confondues, il existe sur l'espace public 114 places réservées aux PMR. Ainsi parmi les 3816 places matérialisées sur le domaine public de l'intercommunalité, **2,9% sont des emplacements réservés aux PMR**. Cependant, si l'on prend en compte les places de stationnement non matérialisées (6154) ce ration tombe à **1,8%.**

Il faut rappeler que « lorsque des places de stationnement sont matérialisées sur le domaine public, au moins 2% de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement, arrondis à l'unité supérieure, sont accessibles et adaptés aux personnes circulant en fauteuil roulant. Lorsque cet aménagement fait partie d'un projet global de stationnement, le nombre de places réservées est calculé sur la base de l'ensemble des emplacements prévus au projet. Au-delà de cinq cents places, le nombre de places aménagées est fixé par arrêté municipal sans pouvoir être inférieur à dix » (Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006).

D'autres emplacements réservés se retrouve sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. On peut noter la présence de **stationnement pour les bus** à Wavrans-sur-l'Aa et Lumbres, un **emplacement réservé aux taxis** à Elnes, **une aire de covoiturage** à Leulinghem, des **bornes de recharge pour voiture électrique** à Lumbres et Leulinghem.

COMPTES RENDUS ET STATISTIQUES

Pour compléter l'analyse purement quantitative de l'inventaire, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a souhaité réaliser un questionnaire plus qualitatif afin de recueillir les ressentis et les avis sur le stationnement des différents maires.

Ces questionnaires ont été rempli lors de réunion de groupes de 4 à 6 maires ou lors d'entretiens individuels. Sur les 36 maires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, 20 ont participé à cette phase de l'inventaire de stationnement.

Ci-dessous sont présentés les principaux résultats de cette démarche en reprenant la structure du questionnaire.

I. L'OFFRE PUBLIQUE DE STATIONNEMENT

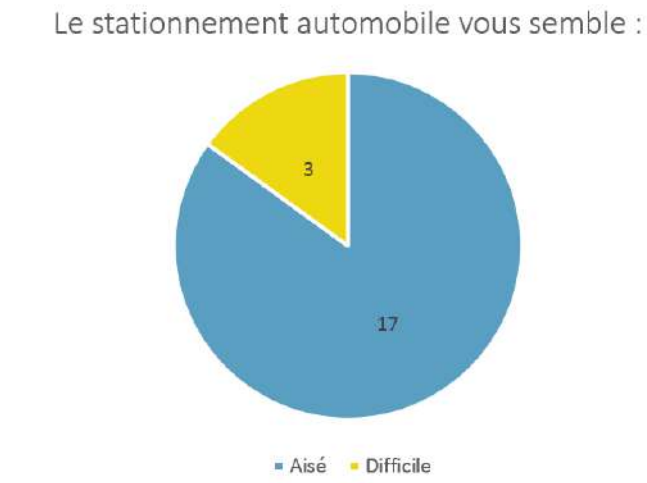

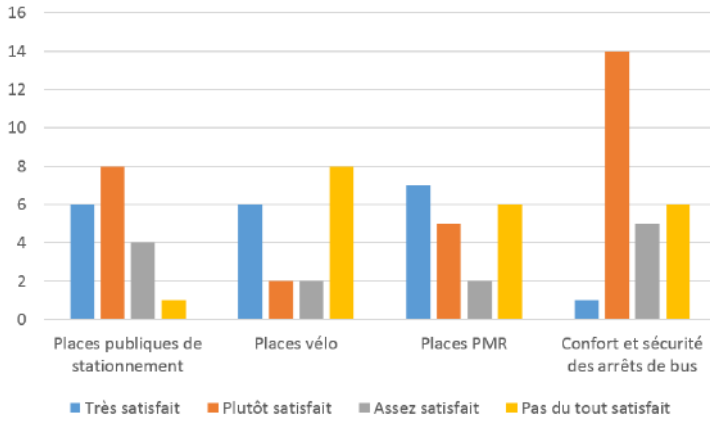

Le stationnement est jugé aisé sur la plupart des communes. Les quelques maires qui ont considéré le stationnement difficile sur leurs communes faisaient allusions à des événements ponctuels, comme la location de la salle des fêtes à Audrehem ou Bléquin ou des lieux localisés comme devant les écoles à Audrehem ou Esquerdes.

Les maires sont plus divisés en ce qui concerne le stationnement vélo. Certains considèrent que le nombre de stationnement est pas du tout satisfaisant dans le sens où il n'y en a pas sur leurs communes. D'autres considèrent au contraire qu'il est très satisfaisant dans le sens où il n'y a pas de demande pour ce type de stationnement.

En ce qui concerne les places PMR, la satisfaction dépend fortement de l'avancement des communes en matière d'accessibilité.

Enfin, pour les arrêts de bus, la grande majorité des maires considère qu'ils sont plutôt confortables et sécurisés dans le sens où il est très souvent difficile de faire mieux.

En ce qui concerne les équipements publics (écoles, salle des fêtes, mairie, salles de sport, etc.), la majorité des maires considère que les places de stationnement qui y sont associés sont suffisamment nombreuses. Lorsque ce n'est pas le cas, il s'agit principalement des écoles et des salles des fêtes qui ponctuellement entraine des stationnements gênants en voirie.

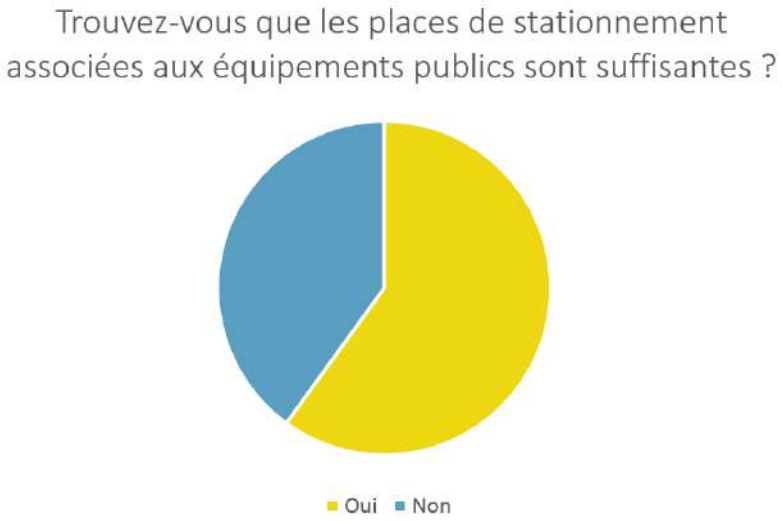

2. LES MOTIFS ET TYPES DE STATIONNEMENT

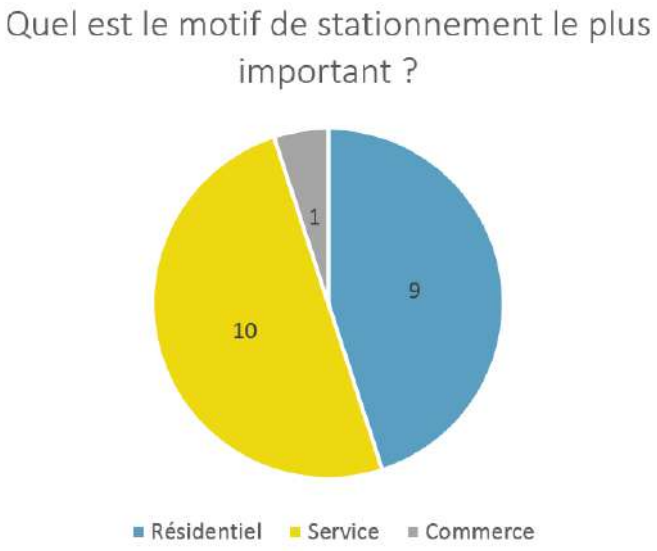

Pour la majorité des maires, le motif principal de stationnement sur l'espace public est l'accès à un service (mairie, école, poste, équipements publics). Arrive en deuxième position le stationnement résidentiel qui concerne avant tout les communes les plus importantes (Wavrans-sur-l'Aa, Lumbres, Esquerdes, etc.). En revanche, les autres motifs de stationnement (commerce, travail, tourisme) sont peu perçus par les maires.

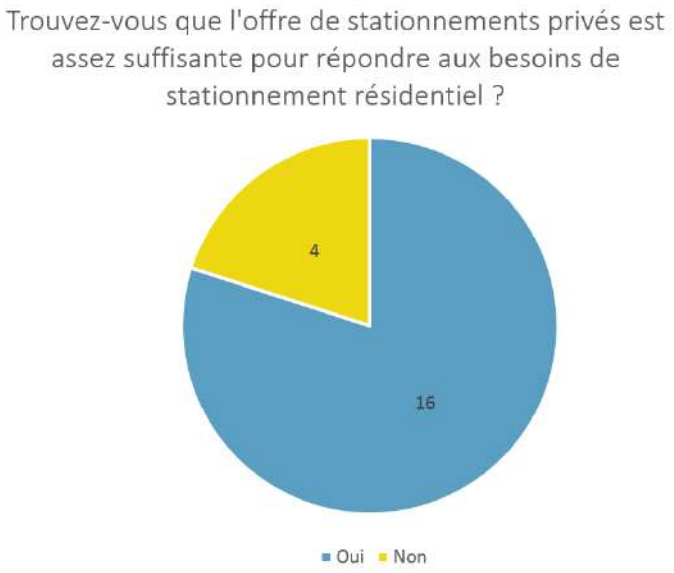

Pour la majorité des maires, l'offre de stationnements privés (garages, allées de garages, parcelles privées) est suffisante pour répondre aux besoins de stationnement résidentiel. L'offre de stationnement publique devrait donc être limitée pour ce type de stationnement. Cependant, cette question renvoie à la précédente. Malgré que l'offre de stationnements privés soit suffisante, une bonne partie des maires interrogés considère que le stationnement résidentiel est l'un des motifs principaux de stationnement sur la CCPL. On pourrait en conclure que l'espace public est approprié d'une certaine manière par les résidents qui l'utilisent pour stationner au lieu de le faire sur leurs parcelles.

3. STATIONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

Lorsque l'on envisage le stationnement pour les vélos, une bonne partie des maires interrogés n'ont pas souhaités répondre à ces questions ou ont considéré qu'il ne pouvait le faire. Pour ces maires, le stationnement vélo n'est pas nécessaire sur leurs communes et que la demande pour ce type de stationnement est nulle. Les 6 maires qui n'ont pas répondus à cette question considère en général que le développement des déplacements à vélo semble difficile au sein d'une intercommunalité rurale.

Pour les autres maires qui ont répondu à la question « le stationnement destiné aux vélos doit-il être systématisé aux alentours des commerces, des écoles, des arrêts de bus, des équipements publics ? », les réponses sont partagées. 9 maires considèrent qu'il n'est pas nécessaire de développer les stationnements vélos sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et 5 jugent que cela doit être fait.

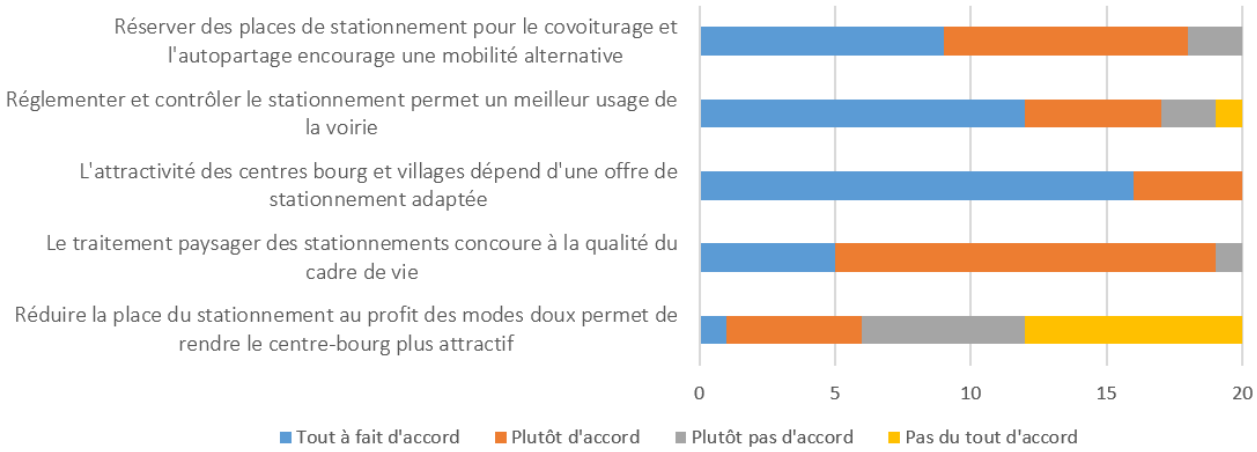

Certaines affirmations relatives au stationnement et à la qualité de vie et sur lesquelles les maires étaient invités à donner leurs avis n'ont pas posé de problèmes. Ainsi pour l'ensemble des maires interrogés, une offre de stationnement adaptée améliore l'attractivité des centres bourg, le traitement paysager des parcs de stationnement concoure à la qualité du cadre de vie et la mise en place de stationnements réservés au covoiturage ou à l'autopartage encourage une mobilité alternative.

En revanche, les autres affirmations ont amené plus de remarques. Pour la majorité des maires, réduire le nombre de stationnement en centre bourg au profit de modes de déplacement doux ne permet pas d'améliorer l'attractivité. Pour la plupart des maires, réduire le nombre de place de stationnement c'est envoyé un signal négatif aux visiteurs. Ils craignent que cette mesure soit contre-productive et fasse fuir la clientèle des commerces de proximité.

Des réflexions similaires ont été abordé lors de l'affirmation suivante : « réglementer et contrôler le stationnement permet un meilleur usage de la voirie ». Si la majorité des maires considère que réglementer le stationnement permet d'améliorer l'usage de l'espace public, certains maires insistent sur le fait que la réglementation ne doit pas être trop contraignante sous peine de faire fuir les personnes des centres bourg.

4. PROBLÈMES DE STATIONNEMENT

Sur l'ensemble des maires interrogés seulement 3 ont jugé qu'il n'y avait aucun problème de stationnement sur leurs communes. Les autres en ont tous cité au moins un. Certains problèmes semblent marginaux. C'est le cas pour le stationnement en cœur de village (excepté pour la commune de Lumbres), le déplacement des piétons ainsi que la circulation des deux-roues.

Deux problèmes majeurs ressortent de cette question. Il s'agit dans un premier temps du stationnement à proximité des commerces. Les maires interrogés considèrent qu'il est souvent difficile de trouver des places de stationnement à proximité des commerces. Cependant, ils font avant tout référence au centre-bourg de Lumbres et non à leur propre commune. Le second problème majeur est l'entrée et la sortie des écoles. Pour la plupart des communes possédant une école ou un RPI, le stationnement à proximité de ces équipements est une véritable difficulté entrainant régulièrement des problèmes de circulation comme c'est le cas à Lumbres ou Esquerdes.

En plus, de ces problèmes deux réflexions sont ressorties des entretiens et des ateliers de groupes. Tout d'abord, il a été noté qu'une grande partie des problèmes de stationnement que rencontrent les maires est avant tout le fait de l'incivilité des usagers. Le stationnement en voirie ou sur le trottoir est fréquent. Les usagers ont pris l'habitude de s'approprier l'espace public devant chez eux pour y stationner. Pratique qui est en théorie interdite par la loi. L'autre point noir du stationnement relevé par les maires sont les événements ponctuels qui entrainent un nombre important de stationnement sur l'espace public. Dans ces cas, les stationnements associés aux équipements publics (notamment les salles des fêtes) se retrouvent insuffisants et entraine des stationnements gênants envers le voisinage.

5. STATIONNEMENT ET RÉGLEMENTATION

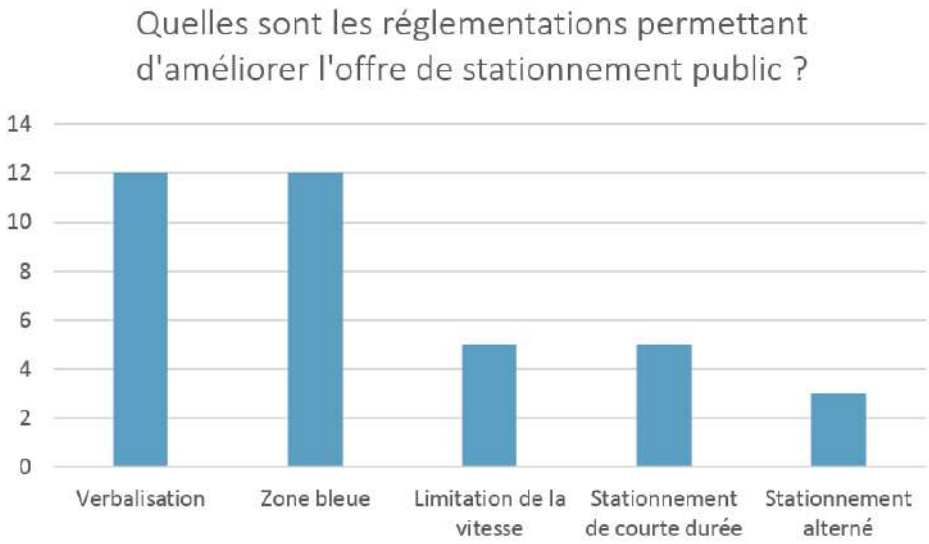

De manière générale, les maires considèrent que les réglementations applicables sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres sont peu nombreuses. Les mesures préconisées par les maires sont avant tout liées au problème d'incivilité des conducteurs. La sensibilisation à un stationnement correct (éviter le stationnement gênant en voirie, respecter les interdictions de stationner, etc.) et la verbalisation sont les mesures qui sont revenues régulièrement au cours des entretiens.

La majorité des maires s'est également prononcée en faveur de la zone bleue sur le centre-bourg de Lumbres. Ils considèrent pour la plupart que c'est une mesure efficace pour rendre le centre-bourg en limitant les voitures tampons tout en ne supprimant pas de places de stationnement.

Les autres mesures ne sont pas plébiscitées par les maires qui les considèrent pas assez adaptées au contexte de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Les maires soulèvent également le coût relatif à ces réglementations. Ils n'ont pas forcément les moyens, que ce soient techniques ou financiers, pour mettre en place de telles réglementations.

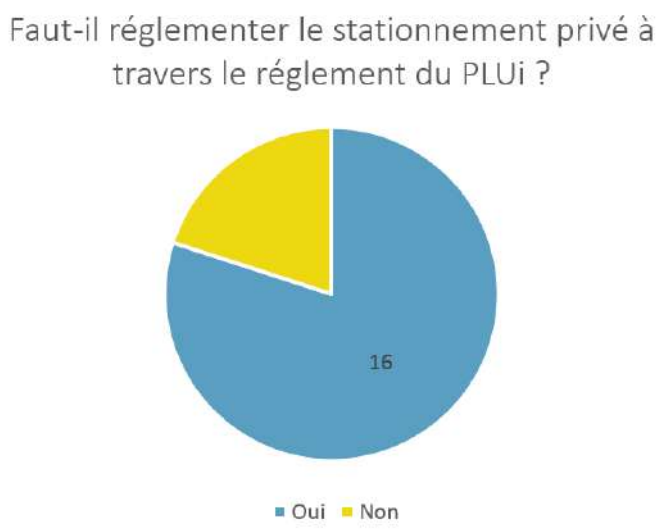

La majorité des maires est pour réglementer le stationnement privé à travers le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Les maires considèrent que le PLUi doit anticiper les besoins de stationnement des prochains habitants afin d'éviter les problèmes de stationnement en voirie. Pour la plupart des maires, deux places de stationnement sur chaque parcelle est un minimum. Ils considèrent qu'il faut également anticiper l'évolution des ménages (enfants en âge de conduire, décohabitation, etc.). Enfin, les maires pensent que les règles relatives aux constructions neuves doivent être stricte mais qu'elles doivent être plus souples et au cas par cas pour les réhabilitations afin d'éviter de contraindre trop de projets.

6. PROPOSITIONS OUVERTES / PROJETS

Une dizaine de communes ont des projets relatifs au stationnement automobile ou à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

6 communes ont pour projet de marquer les places de stationnement destinés aux personnes à mobilité réduite.

5 communes ont pour projet de matérialiser les places de stationnement afin d'optimiser le stationnement automobile. Certaines communes ont également des projets (salles communales, cheminement piéton adapté PMR, etc.) qui pourraient influencer le stationnement automobile.

Lumbres et Wavrans-sur-l'Aa, ont également débuté la réalisation de leurs plans d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics (PAVE).

Dans la plupart des cas, les maires considèrent qu'ils n'ont pas les moyens de mettre en place de véritable politique de stationnement au sein de leur communes. Le seul moyen de réglementation dont dispose les maires est l'arrêté municipal.

Il est vrai qu'au niveau communal, il semble difficile de mettre en place des mesures visant à optimiser le stationnement automobile. En revanche, il a été abordé lors d'un entretien individuel la mise en place d'un agent de police mutualisé à plusieurs communes ou rattaché à l'intercommunalité afin de faire respecter les différentes réglementations et notamment la zone bleue de Lumbres.

Enfin, la majorité des maires considère que la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'éviter les problèmes de stationnement ou de rendre leurs communes plus attractives. Les maires sont aussi d'accord pour dire que l'intégration paysagère des parcs de stationnement est nécessaire. Cependant, ils mettent tous en avant le problème du coût de ces équipements et de ces mesures. Les budgets municipaux ne sont pas toujours en mesures de supporter de telles dépenses.

QUESTIONNAIRE PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de présentation du PLUi, un inventaire du stationnement sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a été lancé. Pour compléter l'analyse purement quantitative de l'inventaire nous souhaitons vous proposer un questionnaire afin de recueillir votre ressenti et votre avis sur le stationnement dans votre commune.

Commune : ……

1. L'OFFRE PUBLIQUE DE STATIONNEMENT

1.1 De manière générale, le stationnement automobile sur votre commune vous semble :

☐ Aisé ☐ Difficile

1.2 Sur votre commune :

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Assez satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
Le nombre de places publiques de stationnement est	☐	☐	☐	☐
Le nombre de places de stationnement pour vélo est	☐	☐	☐	☐
Le nombre de places de stationnement adaptées aux PMR est	☐	☐	☐	☐
La sécurité et le confort des arrêts de bus sont	☐	☐	☐	☐

2. LES MOTIFS ET TYPES DE STATIONNEMENT

2.1 Pour vous, quels sont les motifs principaux de stationnement dans votre commune ? (Numérotez- les de 1 à 5 selon leur ordre d'importance)

. Stationnement résidentiel

. Stationnement pour faire des achats

. Stationnement pour avoir accès à un service (poste, salle de sport, mairie, salle des fêtes, etc.)

. Stationnement pour le travail

. Stationnement pour les touristes

2.2 Pour vous, le stationnement sur votre commune est avant tout un stationnement de

Courte durée (Moins de 2 heures) ☐

Moyenne durée (De 2 à 4 heures) ☐

Longue durée (+ de 4 heures) ☐

2.3 Trouvez-vous que l'offre de stationnements privés (garage, allée de garage, parcelles privées, etc.) est assez suffisante pour répondre aux besoins de stationnement résidentiel ?

☐ Oui ☐ Non

2.4 Trouvez-vous que les places de stationnement associées aux équipements publics (stades, salles de sport, salles des fêtes, mairies, etc.) sont suffisantes ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, quels équipements manquent de places de stationnement :
……
……

2.5 Pour vous, des places de stationnement non réglementées à proximité des commerces sont-elles une condition nécessaire au développement du commerce de proximité ?

☐ Oui ☐ Non

3. STATIONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

3.1 Le stationnement destiné aux vélos doit-il être systématisé aux alentours

Des commerces ☐ Oui ☐ Non

Des écoles ☐ Oui ☐ Non

Des arrêts de bus ☐ Oui ☐ Non

Des équipements publics ☐ Oui ☐ Non

3.2 Pour chacune des affirmations suivantes sur le stationnement, dites si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou tout à fait d'accord.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Réduire la place du stationnement au profit des modes doux (marche et vélo) permet de rendre le centre-bourg plus attractif	☐	☐	☐	☐
Le traitement paysager des stationnements concoure à la qualité du cadre de vie	☐	☐	☐	☐
L'attractivité des centres bourg et villages dépend d'une offre de stationnement adaptée	☐	☐	☐	☐
Réglementer et contrôler le stationnement permet un meilleur usage de la voirie	☐	☐	☐	☐
Réserver des places de stationnement pour le covoiturage et l'autopartage encourage une mobilité alternative	☐	☐	☐	☐

4. PROBLÈMES DE STATIONNEMENT

4.1 D'après vous, quelles sont les grandes problématiques de stationnement de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (plusieurs réponses possibles)

Le stationnement dans les cœurs de villes/villages ☐

Le stationnement dans les quartiers résidentiels ☐

Le stationnement à proximité des commerces ☐

L'entrée/sortie des écoles ☐

La circulation des piétons ☐

La circulation des deux-roues ☐

Le stationnement des espaces touristiques et de loisirs ☐

4.1 Quels sont, pour vous, les points noirs du stationnement ? (Donner le plus de détails possibles)

……
……
……
……
……
……

5. STATIONNEMENT ET RÉGLEMENTATION

5.1 Pour chacune des réglementations suivantes, dites si pour vous elles peuvent permettre d'améliorer l'offre de stationnement public sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Zone bleue	☐ Oui	☐ Non
Stationnement payant	☐ Oui	☐ Non
Stationnement alterné	☐ Oui	☐ Non
Limitation de la vitesse	☐ Oui	☐ Non
La verbalisation des stationnements gênants	☐ Oui	☐ Non
Le stationnement de très courte durée	☐ Oui	☐ Non

5.2 Faut-il réglementer le stationnement privé à travers le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

☐ Oui ☐ Non

5.3 Faut-il mettre en place des places de stationnement réservées à certaines catégories d'usagers, comme les médecins, les véhicules électriques, les familles, etc. ?

☐ Oui ☐ Non

6. PROPOSITIONS

6.1 Propositions ouvertes : Indiquez ici toutes les autres suggestions qui vous paraissent utiles pour améliorer le stationnement sur le territoire de la commune :

……
……
……
……
……
……
……
……

PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES